

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.191

Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2026

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **49**

Nombre de pouvoirs: **23**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents : Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIIS, Maud FOURRIER à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Jacky BONNET,

Excusé(s): Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
N°2025.12.191

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2026

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédent l'examen du Budget Primitif (le Budget Primitif 2026 de GrandAngoulême sera soumis au vote du Conseil Communautaire qui se réunira le 5 février 2026). Le DOB fait l'objet d'une délibération mais celle-ci n'a pas de caractère décisionnel.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) a introduit de nouvelles dispositions : le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président dont le contenu doit notamment porter sur :

- Les orientations envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- Des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature et le temps de travail.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027 a introduit une obligation supplémentaire en faisant figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement.

Le conseil communautaire :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires ci-joint.

Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPOTE LA DELIBERATION PROPOSEE**



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

Table des matières

1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BP 2026	5
1.1 COMPOSER AVEC L'INCERTITUDE, MAINTENIR LE CAP ET PRESERVER L'AVENIR.....	5
1.2 LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL.....	7
A. LA SITUATION INTERNATIONALE : LA CROISSANCE MONDIALE RESISTE MALGRE DE MULTIPLES CHOCKS.....	7
B. FRANCE : L'ACTIVITE RESISTE A L'INCERTITUDE POLITIQUE	8
C. BUDGET 2026 : UNE ROUTE SEMEE D'EMBUCHES	9
D. MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES.....	11
E. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026.....	12
F. LES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE EN 2026	18
2. LE CONTEXTE FINANCIER DE GRAND ANGOULEME.....	19
2.1 UN REDRESSEMENT FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL POTENTIELLEMENT REMIS EN CAUSE	19
2.2 LE PILOTAGE DE L'ENCOURS DE DETTE	22
2.3 LE PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE	27
2.4 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	30
3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026 : UNE STRATEGIE BUDGETAIRE AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE.....	32
PILIER 1 - UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES.....	32
101 - <i>Le numérique pour tous comme ressource</i>	32
102- <i>Pour les familles et les enfants, un égal accès aux services de proximité</i>	33
103 - <i>Un habitat accessible, adapté et économique en énergie</i>	35
104 - <i>La politique culturelle, un facteur essentiel à la cohésion</i>	36
105 - <i>La politique sportive, facteur de cohésion et d'intégration sociale</i>	42
106 - <i>Un territoire mis en valeur, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales</i>	45
107 - <i>Un territoire qui veille à la santé et au bien-être de tous ses habitants.....</i>	48
108 - <i>La cohésion sociale mesurée par le sentiment d'être citoyen.....</i>	49
PILIER 2 – UNE AGGLOMERATION MOTEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	51
201 – <i>La nature préservée et valorisée notamment autour de la Charente de ses affluents</i>	51
202 – <i>Un territoire pilote en matière de résilience alimentaire</i>	54
203 – <i>Un territoire qui évolue vers des énergies décarbonées tout en assurant une priorité sur la réduction des consommations d'énergie.....</i>	56
204 – <i>Une mobilité auprès des besoins du territoire en cohérence avec les enjeux de cohésion territoriale et sociétale, de transition écologique et numérique</i>	59
205 - <i>Un territoire qui œuvre au principe de zéro artificialisation nette</i>	64
206 – <i>Gestion responsable des déchets</i>	64
PILIER 3 - UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS.....	66
301 - <i>Une économie solide, innovante, attractive et qui se développe durablement</i>	66
302 - <i>Une économie sociale et solidaire pour un autre type de richesse</i>	69
303 – <i>Un emploi pour tous</i>	70
304 – <i>Le commerce, une brique essentielle de la vitalité des territoires</i>	70
4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR BUDGET	74
4.1 LE BUDGET PRINCIPAL	74
4.2 LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS.....	87
4.3 LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS.....	91
4.4 LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITE.....	95
4.5 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.....	95
4.6 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).....	97
4.7 LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE.....	98
4.8 LE BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT	100
5. ANNEXE – ELEMENTS RELATIFS AUX AVANTAGES EN NATURE, LA DUREE DU TRAVAIL ET DEMARCHE DE GESTION PREVISIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES.....	101

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

6. ANNEXE – COMPTE RENDU DES OBLIGATIONS DE VERDISSEMENT DE LA FLOTTE PAR
GRANDANGOULEME 106

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

CA Grand Angoulême

Orientations budgétaires 2026

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment majeur de la préparation du budget dans les collectivités territoriales. C'est une étape de la phase politique de la préparation, qui permet aux élus d'exprimer leur avis sur les grandes lignes du budget.

Comme rappelé par la jurisprudence, le Débat d'Orientation Budgétaire **doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget.**

Considérant l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le budget des communes de 3 500 habitants et plus, des Départements, des Régions, des Métropoles et des Etablissements publics locaux comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Maire ou le Président doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires.

Il est précisé que le contenu de ce débat porte obligatoirement sur :

- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure et la gestion de la dette

Ces éléments doivent être complétés pour les communes de plus de 10 000 habitants et les autres entités susmentionnées par :

- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
- en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La LOI n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 précise en son article 17 que concernant les administrations publiques locales, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente :

- son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement
- Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes.

Il est rappelé au terme de l'article L5217-1-4 du CGCT précisant les règles applicables à la coopération intercommunale que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Le projet de budget de la Communauté d'Agglomération est préparé et présenté par le président du conseil de la Communauté d'Agglomération qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

L'article L2312.1 précise qu'il est transmis au représentant de l'Etat dans le département; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

En son article D 2312.3 le CGCT en précise le contenu pour le Bloc Communal :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.

- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Enfin, la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027 a introduit une obligation supplémentaire en faisant figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (Budget Principal et Budgets annexes).

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux (L5217-10-4 du CGCT).

Le Rapport d'Orientation est mis à la disposition du public au siège de l'Agglomération voire sur son site internet, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

1. Le cadre de l'élaboration du BP 2026

1.1 Composer avec l'incertitude, maintenir le cap et préserver l'avenir

Depuis quelques années, une succession d'événements sont venus éprouver la collectivité : crise sanitaire, crise énergétique, cyberattaque. Le dernier aléa en date est la crise des finances publiques, dans un contexte d'instabilité politique. Le tout sur fond de changement climatique qui nécessite des investissements d'ampleur, obérés par la crise des finances publiques.

Ce contexte pour le moins sombre et incertain nous amène à nous adapter, à faire preuve d'agilité, d'ingéniosité et de résilience, à composer budgétairement sans modifier l'essence de l'action de la collectivité. **Et c'est donc dans le but de poursuivre les actions entreprises en terme d'aménagement du territoire, de transition écologique, de préservation et développement de l'emploi dans un cadre de vie épanouissant pour ses habitants que se composent les actions présentées dans ces orientations, tout en adaptant notre action aux restrictions imposées.**

Nos ressources de fonctionnement reposent désormais essentiellement, depuis la disparition de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la majeure partie de la Taxe d'Habitation (TH), sur une part de TVA nationale dont l'évolution est désormais minorée de l'inflation. La collectivité va être amenée à supporter une réduction des dotations un temps consenties par l'état pour atténuer les conséquences des choix politiques effectués et ainsi contribuer à la réduction du déficit public.

Le contribuable local est de fait de moins en moins le vecteur direct de la dynamique de nos recettes. Les bases fiscales le concernant seront revalorisées d'à peine 1 % en 2026, traduction du fort ralentissement de l'inflation en 2025 et **les taux de fiscalité de l'agglomération resteront stables.**

Les recettes de la collectivité ne sont plus aussi dynamiques que ces dernières années. Et donc après une période d'accélération, apparaît la nécessité de moduler la temporalité de la mise en œuvre des multiples actions lancées pour transformer durablement le territoire et d'accompagner sa transition économique, énergétique, environnementale et climatique.

Les décisions prises dans le projet de territoire en faveur des habitants semblent donner raison aux actions menées si l'on se réfère à la fréquentation des équipements publics de GrandAngoulême. Les usagers ont recouvré la liberté de fréquenter les équipements communautaires et cette constatation ne semble pas faiblir. Les actions et adaptations engagées pour limiter les consommations énergétiques et ainsi contenir la hausse des tarifs et redevances se poursuivent.

Les agents, au service de nos concitoyens, sont sensibilisés et œuvrent à rationaliser les dépenses engagées au service des feuilles de routes qui déclinent les objectifs du projet de territoire et répondent aux ambitions économiques et de transition énergétique communes à l'ensemble de nos compétences.

La nécessaire modération de nos dépenses ne fait que renforcer la volonté et la nécessité pour GrandAngoulême de poursuivre dans la voie de la sobriété qui offre l'opportunité de continuer les actions et les achats favorisant la transition écologique.

Les mesures de revalorisation des salaires initiées en 2023 accompagnées de mesures sociales et de révision du régime indemnitaire des agents de la collectivité contribuent à la progression de la masse salariale. L'évolution des prochaines années dépendra donc essentiellement des choix politiques en matière de gestion des services publics et des décisions nationales portant sur les taux de cotisations, fortement revalorisés pour les prochaines années avec les hausses programmées de la cotisation à la CNRACL, la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

Le pilotage budgétaire de l'Agglomération s'opère, entre autre, sur la base des ratios d'épargne et de désendettement prévisionnels, et tend à favoriser une lecture plurielle de nos actions (lecture par politique, par nature, par fonction, par services), intégrant aussi désormais une évaluation environnementale de nos réalisations, résultant également d'une politique de financements plus ciblée en matière sociale et environnementale.

Avec le retour à une inflation contenue, les taux d'intérêt sont revenus à des niveaux plus raisonnables mais les conditions d'emprunt des collectivités sont affectées par la politique inflationniste menée outre atlantique qui gèle les actions de la banque centrale américaine, et par la dégradation de la note souveraine de l'Etat français, dans le contexte d'une crise sans précédent des finances publiques.

Pour finir, notre collectivité sera obligatoirement associée cette année à l'effort de redressement des comptes publics, même si le niveau de l'effort demandé reste encore incertain. **Il nous faut donc impérativement intégrer un objectif de sobriété et de réduction de nos dépenses, en orientant et préservant les actions déterminantes pour l'avenir du territoire et le cadre de vie de ses habitants.**

Dans ce contexte contraint et incertain, et pour respecter les échéances électorales de l'année 2026, il est proposé d'orienter le budget de GrandAngoulême pour :

- **Poursuivre l'adaptation nécessaire de nos engagements budgétaires aux contraintes induites par le redressement des comptes publics**
- **Préserver la capacité d'investissement de notre EPCI, levier indispensable de développement et de transition**
- **Assurer la continuité de nos politiques publiques conformément au projet du territoire tout en respectant le pouvoir d'arbitrage de la nouvelle gouvernance issue des élections de 2026.**

1.2 Le contexte national et international

A. La situation internationale : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Au niveau mondial, la croissance pourrait ralentir légèrement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Ainsi elle résiste, malgré de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé.

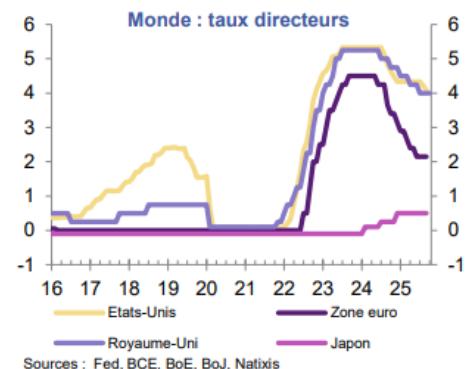
En Chine, l'activité resterait autour de 5 %, malgré les droits de douanes US.

En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane).

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux entamé en septembre 2025 et se prolongerait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane ;

La BCE maintiendrait son taux à 2 % considérant celui-ci bien positionné pour faire face aux différents chocs. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs aux attentes.



Zone Euro

Scénario de croissance :

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025. La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne.

La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

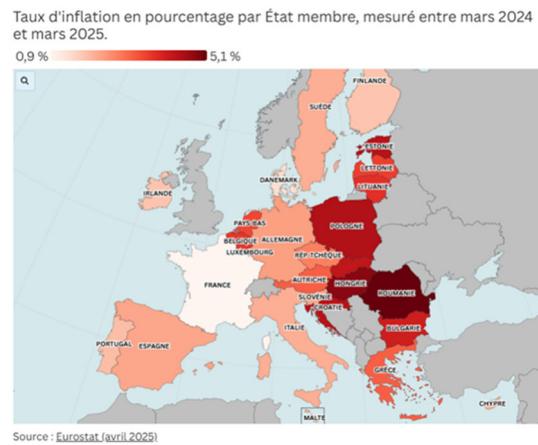
Prévisions

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

Source: Natixis CIB

Inflation :

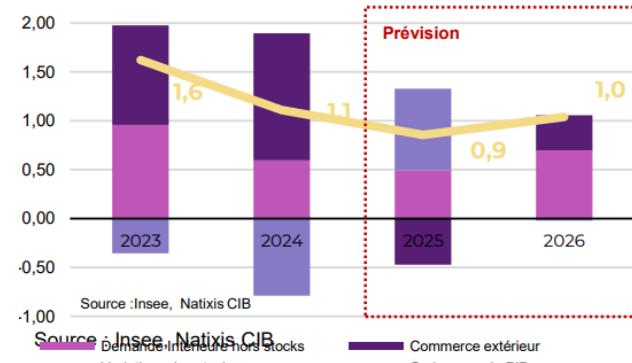
L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz. L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 % !



B. France : l'activité résiste à l'incertitude politique

La croissance est anticipée à 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026. La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance de secteurs clés comme l'aéronautique pourtant freiné au dernier trimestre par les déboires d'Airbus. L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Croissance et contribution



L'inflation (IPCH) ressortirait autour de 1,0 % en 2025 et de 1,3 % en 2026, après 2,3 % en 2024. L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025. L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Prévisions

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	1,1	0,9	1,0
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF (MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
<i>Demande intérieure (contrib., pp)</i>	0,6	0,5	0,7
<i>Commerce extérieur (contrib., pp)</i>	1,3	-0,5	0,4
<i>Variation des stocks (contrib., pp)</i>	-0,8	0,8	0,0
<i>Inflation IPCH (%)</i>	2,3	1,0	1,3
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	2,4	1,6	1,4

Source : Natixis CIB

Le climat de l'emploi se dégrade

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (- 60 600 emplois après + 43 400 emplois). Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (- 112 100 emplois) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation.

Les salaires horaires ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après + 0,1 % au premier trimestre. En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1er trimestre.

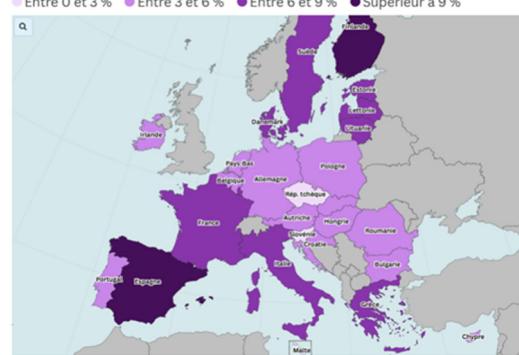
Le taux de chômage (BIT) est attendu en légère hausse ; après être resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %, il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Certes, le taux de chômage reste relativement plus élevé que celui des autres états, notamment de l'Europe de l'Est, mais son niveau actuel de 7,5 % retrouve celui de 2007.

Le taux de chômage dans l'Union européenne en juillet 2025

Pourcentage de la population active au chômage et nombre de personnes concernées, par État membre.

● Entre 0 et 3 % ● Entre 3 et 6 % ● Entre 6 et 9 % ● Supérieur à 9 %



C. Budget 2026 : une route semée d'embûches

En % du PIB (1er trimestre 2025)

23 % ————— 153 %



Sur le plan de l'endettement, au premier trimestre la dette à long terme de la France équivaut à 114,1 % du PIB. En comparaison de la moyenne européenne, la situation de la France se dégrade.

En conséquence, la note de la France se dégrade, traduction du caractère plus incertain de la capacité du pays à rembourser sa dette aux yeux des investisseurs (ex : carte notation agence Fitch Ratings)

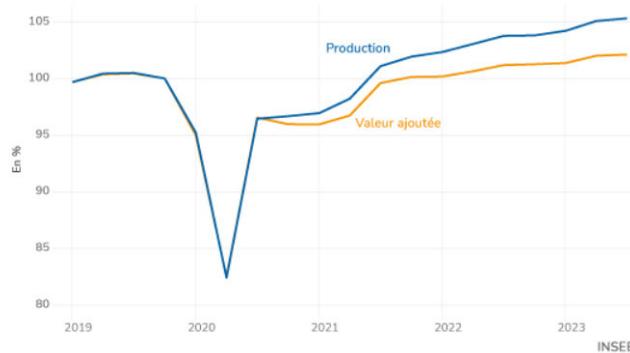
● AAA ● AA ● A+ ● A ● A- ● AA- ● BBB+ ● BBB ● BBB-



Enfin, une caractéristique du budget de GrandAngoulême est qu'une grande partie de nos recettes repose actuellement sur le niveau de perception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Dès lors, les prévisions de recettes des lois de finances sur lesquelles reposent l'évolution des fractions de TVA reversées aux collectivités, notamment après la suppression de la THRP, intéresse tout particulièrement la collectivité. Or, ces dernières années, ces recettes fiscales ne se sont pas comportées comme attendu avec des écarts assez élevés entre les prévisions et la réalité.

Graphique 1. Évolution de la valeur comparée et de la production depuis 2019



qui s'exonèrent de la TVA.

Les dernières explications avancées relèvent de potentielles fraudes ou détournements, qui ont justifié le lancement d'une mission au sein du ministère des Finances.

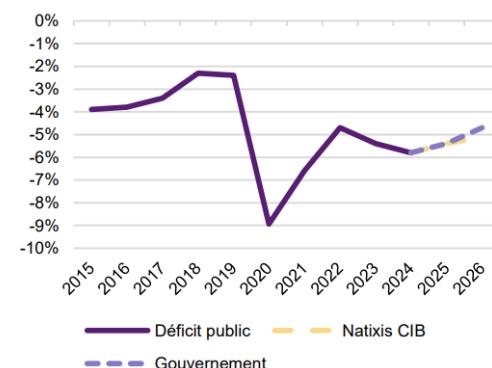
Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024. La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n'a jamais été utilisée par le passé.

Depuis la fin de la période Covid, la croissance de la production donne moins de recettes fiscales, remettant en cause le modèle de prévision utilisé jusqu'alors.

Les explications qui semblent pouvoir être avancées : les coûts des productions intermédiaires ont augmenté et donc ne favorisent pas la progression de la valeur ajoutée, de plus, la progression de la production a été portée par les exportations hors de l'Union Européenne

Déficit public (% PIB)



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natixis CIB

Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Sources: Projet de Loi de finances 2026

L'objectif premier fixé par le nouveau gouvernement lors de la transmission du PLF 2026 au parlement est de limiter, à l'issue de la discussion budgétaire, le déficit du budget de l'Etat pour l'année 2026 à 4,7 % du PIB.

Pour atteindre cet objectif, tous les acteurs publics sont appelés à contribution, dont les administrations publiques locales (APUL) à hauteur de - 0,3 % du PIB.

D. Mesures relatives aux collectivités locales

Contexte de la clôture de 2025

L'effet de l'inflation, autour de 1 % en 2025, devrait peser dans des proportions moindres que les années précédentes.

Les budgets seront néanmoins impactés par l'évolution de la masse salariale, notamment sous l'effet de la hausse de 3 % de la cotisation CNRACL et la suppression de l'abattement sur le taux de cotisation maladie.

Les recettes de fonctionnement ralentiraient pour la 4^{ème} année consécutive, sous l'effet du repli des recettes de TVA, d'une moindre revalorisation des valeurs locatives et de corrections apportées sur les produits de fiscalité à la suite de réformes des années antérieures (THRS).

L'épargne brute se maintiendrait tout juste mais les disparités entre collectivités continueraient de s'accentuer.

Les dépenses d'investissement continueraient à progresser, notamment pour le bloc communal dans la dernière année de mandat, et le recours à l'emprunt serait plus important.

Finances locales en 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,6	277,5	+ 2,2	283,7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,4	79,7	+ 1,2	80,6
Recettes fiscales	+ 1,9	176,9	+ 2,4	181,1	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,1	40,5	- 0,1	40,5	• Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 3,9	44,9	- 1,6	44,2
Participations	+ 7,0	16,4	+ 1,7	16,7	• Recettes d'investissement (6)	+ 4,0	27,0	+ 3,6	28,0
Produit des services	+ 5,3	27,5	+ 5,3	28,9	• Flux net de dette (7) =		+ 7,8		+ 8,5
Autres	+ 7,4	16,3	+ 1,7	16,6	- Emprunts nouveaux*	+ 28,0	26,8	+ 3,6	27,7
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,7	235,6	+ 2,5	241,4	- Remboursements* (8)	+ 1,3	19,0	+ 1,4	19,2
Dépenses de personnel	+ 4,2	83,0	+ 3,3	85,8	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 3,0	-	- 1,9
Charges à caractère général	+ 5,7	60,6	+ 1,6	61,6	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 3,8	212,7	+ 4,0	221,2
Dépenses d'intervention	+ 2,3	80,6	+ 2,5	82,6	Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés				
Autres	- 8,9	6,0	- 0,3	6,0	* hors opérations financières				
Intérêts de la dette	+ 12,8	5,4	+ 1,5	5,5	p : prévisions				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 3,4	41,9	+ 0,9	42,3	(9) = (3)+(6)+(7)-(4)				
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 7,1	22,9	+ 0,5	23,0					

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements, régions, collectivités à statut particulier

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 adoptée en 2023 avait défini la ligne que le gouvernement souhaitait donner aux finances publiques. Cette trajectoire visait un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à horizon 2027.

La trajectoire d'évolution du solde public était déclinée pour chaque sous-secteur de la façon suivante, avec une mise à contribution des administrations publiques

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

locales malgré leur faible contribution à la dette globale des administrations publiques.

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales étaient fixés jusqu'en 2027, en diminution entre 2023 et 2024 en raison de la non reconduction de mesures exceptionnelles (bouclier tarifaire énergétique, filet de sécurité) :

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales		2026 : 53,4 (2025 : 54,4)	
Prélèvements sur recettes dont	49,5 (45,2)	Mission RCT* dont	3,9 (3,9)
DGF des régions (ex TVA)	5 172	TVA des régions	0 (5,3)
		DGD FIT** (ex-DETR, DSIL et DPV)	1,590 1,616
		DSI Départements	0,212

Source : rapport sur la situation des finances publiques locales – annexe au PLF 2026

Or les transferts financiers de l'Etat aux collectivités dans le PLF 2026 s'établissent à 53,4 Md€, soit près de 2,3 Md€ en deçà de l'engagement de la LPFP.

Enfin, la LPFP fixait un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales correspondant à l'inflation diminuée de 0,5 point, soit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

La LPFP prolongeait un objectif de transparence de la loi précédente en demandant aux collectivités d'inscrire leur objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, aussi bien sur le budget principal que sur les budgets annexes, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Si l'obligation demeure pour les collectivités d'inscrire leur objectif d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement et de justifier d'éventuels écarts, il est à noter que cette LPFP est aujourd'hui obsolète, le « dérapage » des finances publiques s'étant avéré plus important que prévu dès 2023, en 2024 et sans doute encore en 2025.

Dans ce cadre, l'Etat français a négocié avec l'Union Européenne (UE) un plan budgétaire et structurel de moyen terme (PSMT) 2025-2029, repoussant à 2029 l'objectif de réduction du déficit en dessous du seuil de 3 %. Ce PSMT introduit une participation des collectivités territoriales aux efforts de maîtrise des dépenses publiques via des mesures initiées dès 2025, visant à une plus grande résilience de leurs finances publiques dans une logique d'auto assurance pluriannuelle. L'extension de la période d'ajustement pour revenir au niveau national à l'objectif des 3 % de déficit est obtenu en contrepartie d'un certain nombre d'exigences, dont le caractère contraignant de la trajectoire pluriannuelle de dépenses sur laquelle l'Etat s'est engagé vis à vis de l'UE, avec un seuil maximal de déviation de 0,3 % de PIB/an et de 0,6 % en cumulé sur la durée du PSMT. Les engagements portent également sur la période dite post ajustement.

Ainsi, le caractère contraignant des mesures imposées aux collectivités locales dans le PLF 2026 n'est pas uniquement conjoncturel mais aussi structurel, avec un caractère pluriannuel dont les effets seront à apprécier dans les perspectives financières des années futures. L'évaluation de la qualité et de l'efficience des dépenses publiques est également évoquée dans ce programme.

E. Le projet de loi de finances pour 2026

C'est dans le contexte général précédemment décrit que le gouvernement Lecornu, fraîchement nommé à l'automne 2025, a préparé le projet de loi de finances pour 2026, s'appuyant en grande partie sur les mesures évoquées dès le début de l'été par le gouvernement précédent de M. Bayrou. Le PLF 2026 s'inscrit dans une trajectoire nécessaire de redressement des comptes publics, dans

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2026_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

un contexte macroéconomique marqué par un climat d'incertitude économique élevée mais basé sur une croissance qui résisterait en 2025 (+0,7 %), et qui augmenterait légèrement en 2026 (+1 %).

La menace, puis la mise en œuvre de hausses de droits de douane à des niveaux inédits depuis la Seconde guerre mondiale ont plongé l'économie mondiale dans un climat général d'incertitude économique élevé, se doublant en France d'une incertitude politique avec l'absence de majorité au sein de l'assemblée nationale et une succession de gouvernements éphémères depuis la dissolution de l'assemblée nationale en 2024.

Le PLF actuellement en débat au Parlement propose un effort de redressement des comptes publics permettant de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 après un déficit record de 5,8 % à fin 2024 et un déficit prévisionnel de 5,4 % à fin 2025. La réduction du déficit apparaît ainsi compatible avec la trajectoire du plan structurel de moyen terme (PSMT) et un retour sous le seuil des 3 % à horizon 2029.

La poursuite des efforts de réduction du déficit public est nécessaire pour garantir la stabilisation puis la réduction du niveau d'endettement public à moyen terme. La France demeure en effet sous le coup d'une procédure au niveau européen pour déficit excessif depuis juillet 2024 du fait d'un déficit public supérieur au seuil de 3 % du PIB.

Côté dépenses, tous les acteurs sont mis à contribution pour participer à l'effort collectif de redressement : l'Etat et ses opérateurs, la sécurité sociale et les collectivités locales.

Entre hausse des recettes et diminution des dépenses, ce projet de loi prévoit un effort de 30 Mds€, auquel les collectivités devraient contribuer entre 4,6 Mds€ et 7,5 Mds€ selon les projections réalisées. Les associations d'élus dénoncent en chœur une contribution disproportionnée des collectivités à la réduction du déficit des comptes publics.

L'évolution de la dépense publique en volume pour les administrations publiques locales (APUL) s'établirait à 338 Mds€ contre 337 Mds€ en 2025, soit en quasi stabilité en valeur, ce qui correspond, compte tenu de l'inflation, à une diminution en volume à - 0,7 % dans le PLF 2026, après +3,2 % en 2024 et une prévision à +1,2 % pour 2025.

C'est avec cette toile de fond que GrandAngoulême a entamé sa préparation budgétaire pour 2026, avec une lettre de cadrage préparée pendant l'été, avant le changement de gouvernement et la publication du projet de loi de finances en discussion au Parlement.

Après de nombreuses discussions à l'Assemblée Nationale et un profond remaniement du texte initial, le projet de loi de finances a finalement été rejeté en 1^{ère} lecture. Il a donc été transmis au Sénat mi-novembre dans sa version initiale. Compte tenu des écarts de majorité entre la chambre haute et la chambre basse du Parlement, la réunion d'une commission mixte paritaire (CMP) est inévitable. Si la CMP était conclusive, la France pourrait disposer d'un budget à l'orée de l'année 2026. Sinon, à l'instar de l'année 2025, une loi spéciale devra être adoptée avant la fin de l'année, permettant de prolonger les dispositions de la loi de finances 2025 jusqu'à l'adoption de celle de 2026.

A l'heure de la rédaction de ces orientations budgétaires, le sort du projet de loi de finances pour 2026 est donc très incertain et les dispositions évoquées ci-après sont susceptibles d'évolution.

Les principales dispositions susceptibles de concerter GrandAngoulême et prises en compte dans le cadre des présentes orientations budgétaires sont les suivantes :

Les différentes mesures du PLF 2026 concernant les collectivités locales

1. Diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels (article 31)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

À compter de 2026, la compensation de la réduction des bases des locaux industriels, ou prélèvement sur recettes de l'Etat (PSR) locaux industriels, au titre de la CFE et de la TFPB, mise en place en 2021, ferait l'objet d'une réduction de 25 % pour l'ensemble des collectivités bénéficiaires, pour une perte de recettes d'environ 1,2 Md€. Avec cette baisse, le montant du PSR locaux industriels se situerait sous son niveau initial de 2021. **Elle constituerait donc un nouveau retour sur les engagements de l'Etat, qui promettait en 2021 aux collectivités territoriales une compensation intégrale de la perte de recettes subie. Cette baisse reviendrait à priver les collectivités de la croissance, forfaitaire et physique, des bases des locaux industriels observée depuis 2021, rompant encore un peu plus le lien entre l'action économique des territoires, notamment des intercommunalités, et les retombées financières qu'elles peuvent en attendre.**

👉 A noter que dans le cadre de ses travaux, la commission des finances du Sénat a proposé de réduire le prélèvement sur cette enveloppe de dotation en le ramenant à 19,3 % au lieu de 25 % et a introduit un plafonnement de son montant à 2% des recettes réelles de fonctionnement.

2. Baisse de la DCRT et de la dotation de garantie des FDPTP (article 31)

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRT) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), ressources issues de la suppression de la taxe professionnelle, constituent les variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités territoriales.

À ce titre, en 2026, elles seraient de nouveau en baisse, de 469 M€ pour la DCRT et de 50 M€ pour la dotation de garantie des FDPTP. La DCRT des communes et des intercommunalités reculerait de 258 M€ (-28 %), après avoir diminué de 201 M€ en 2025 (-18 %). Cette baisse serait de nouveau répartie entre les collectivités concernées au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement. Par conséquent, les évolutions individuelles différeraient des évolutions globales : elles pourraient être moins fortes ou plus fortes, voire se traduire par une disparition complète dans certains cas. Rappelons que le niveau des recettes de fonctionnement dépend du degré d'intégration intercommunale, et non de la richesse relative, ce qui interroge sur le critère retenu pour la répartition.

👉 A noter que la commission des finances du Sénat a proposé de porter la minoration à 281 M€ au lieu de 258 M€ pour compenser l'abondement de la DPEL de 23 M€ prévu par un amendement du gouvernement.

3. Plafonnement du produit de la TVA (article 33)

À compter de 2026, la croissance du produit de TVA revenant aux collectivités locales serait plafonnée. En cas d'évolution positive de la TVA nationale, la progression de la TVA revenant effectivement aux collectivités serait diminuée de l'inflation, sans pouvoir devenir négative pour autant. Mais en cas d'évolution négative de la TVA nationale, la TVA revenant aux collectivités diminuerait bien d'autant.

À noter que les prévisions de la TVA nationale pour 2025 sont orientées à la baisse : la TVA 2026 des collectivités pourrait donc être en diminution, sans que le mécanisme de plafonnement n'ait à jouer. Dès lors, cette mesure ne figure plus dans le chiffrage des impacts du PLF 2026 sur les collectivités locales, alors qu'elle était évaluée à 0,6 Md€ dans les annonces de François Bayrou mi-juillet (les prévisions de croissance de TVA nationale pour 2025 faisaient alors état d'une croissance, déclenchant le mécanisme d'écrêttement).

Cette mesure constitue là aussi un reniement de la parole de l'Etat. Une part de la TVA avait été affectée aux collectivités locales en contrepartie de la suppression de pans entiers de la fiscalité locale (taxe d'habitation et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Elle devait constituer une recette de nature fiscale pour les collectivités, évoluant comme le produit

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

national. La mesure envisagée rompt avec cette promesse : la part de la TVA revenant aux collectivités baisserait bien quand la TVA nationale serait en recul, mais ne progresserait plus, où très peu, quand la TVA nationale serait en hausse.

Pour les intercommunalités, cette nouvelle règle d'évolution de la TVA viendrait remettre en question le fonds national d'attractivité économique des territoires (FNAET), abondé depuis sa mise en place par la croissance du produit de TVA et redistribué entre les intercommunalités en fonction du dynamisme de leur tissu économique, appréhendé au travers des valeurs locatives et des effectifs salariés.

4. Reconduction et doublement du DILICO

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) 2025 ferait bien l'objet d'un retour à ses contributeurs. Selon les modalités prévues en loi de finances pour 2025, 333 M€, soit un tiers de la contribution de 2025 (1 Md€), seront reversés aux collectivités locales en 2026 : 90 % directement aux collectivités concernées par le dispositif, au prorata de leur contribution, et 10 % par l'intermédiaire d'un fonds de péréquation, le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour le bloc local.

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une nouvelle saison du dispositif. Ce Dilico 2 verrait son montant doubler, pour atteindre 2 Md€, ses modalités seraient ajustées et son retour deviendrait encore plus hypothétique. Ce dispositif n'aurait ainsi plus de « lissage » et de « conjoncturel » que son nom.

- Un élargissement des collectivités concernées par le Dilico

Pour le bloc local, les collectivités concernées seraient celles qui présentent un indice synthétique, composé à 75 % du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, supérieur à 100 % de l'indice moyen de la catégorie pour les communes et à 80 % pour les intercommunalités. Ces seuils sont en diminution par rapport à 2025, où ils étaient fixés à 110 %, faisant ainsi rentrer dans le Dilico des intercommunalités moins favorisées que la moyenne. Les exonérations concernant les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM) seraient maintenues.

- Des contributions souvent proches de leur montant maximum

Au sein de chaque catégorie de collectivité, la contribution globale serait répartie entre les communes et les intercommunalités concernées au prorata de leur population, pondérée par l'écart relatif entre l'indice de la collectivité et le seuil d'entrée dans le dispositif propre à la catégorie de collectivités. Les contributions individuelles seraient toujours plafonnées à 2 % des recettes réelles de fonctionnement des budgets principaux 2023 et les contributions inférieures à 1 000 € seraient exonérées, les sommes issues des plafonnements et des exonérations étant réparties entre les autres collectivités contributrices.

- Un retour sur Dilico soumis à un objectif de progression des dépenses des collectivités

Les modalités de retour dans le temps du Dilico 2 sont durcies par rapport à celles prévues pour le Dilico 1. Le retour se ferait en effet sur cinq ans, contre trois ans pour le Dilico 2025.

De plus, la part affectée aux fonds de péréquation serait portée de 10 à 20 %.

Surtout, le retour des 80 % restants serait conditionné à l'atteinte d'un objectif d'évolution des dépenses totales (hors remboursement de dette) des contributeurs. La part annuelle du Dilico 2 serait intégralement reversée si la progression des dépenses de la catégorie de collectivités concernées est inférieure ou égale à l'évolution du PIB en valeur. A l'inverse, elle ne serait pas du tout redistribuée en cas de progression des dépenses de la catégorie de collectivités concernées supérieure de plus d'un point à l'évolution du PIB en valeur. Entre ces deux bornes, le retour se

ferait uniquement, en tout ou partie, pour les collectivités dont la progression des dépenses est inférieure à l'évolution du PIB en valeur augmentée d'un point.

☞ *A noter que la commission des finances du Sénat a proposé une révision du Dilico pour revenir à une enveloppe équivalente à celle de 2025 et en proposant d'en exonérer totalement les communes (mais pas les EPCI).*

5. Ajustement du FCTVA (article 145)

Le PLF 2026 envisage différents ajustements du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Certains correspondent à des attentes des collectivités territoriales : c'est le cas de la meilleure prise en compte des équipements publics réalisés dans le cadre de concessions publiques d'aménagement, qui étaient exclus du FCTVA alors qu'ils sont bien financés par les collectivités et qu'ils intègrent leur patrimoine.

À l'inverse, reprenant une mesure envisagée dans le PLF 2025 mais finalement écartée, l'assiette du FCTVA serait recentrée sur les seules dépenses d'investissement, excluant les dépenses de fonctionnement que le législateur avait inclus ces dernières années (entretien des bâtiments et de la voirie, entretien des réseaux, services d'infrastructures de l'informatique en nuage). Ces élargissements répondraient bien aux attentes des collectivités d'un traitement identique de dépenses selon leur finalité et non selon leur mode d'engagement. C'est particulièrement le cas concernant les dépenses d'informatique en nuage, pour lesquelles les solutions en mode SaaS sont de plus en plus retenues par les collectivités, pour mettre en œuvre leurs stratégies numériques (déploiement de l'IA, renforcement de la cybersécurité...).

Surtout, pour les intercommunalités, le régime de versement du FCTVA serait modifié : elles bénéficieraient désormais d'un remboursement décalé d'un an par rapport à la réalisation de leurs investissements. À ce jour, le régime simultané concerne de plein droit les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les établissements publics territoriaux et les communes nouvelles, ainsi que certaines communautés urbaines et métropoles. Cette modification du régime de versement du FCTVA ne serait pas sans conséquence. Il générerait un coût financier pour les collectivités lié à la mobilisation d'outils de trésorerie pour y faire face. Il provoquerait également des difficultés pour assurer l'équilibre des budgets l'année de transition, notamment sur la règle de l'équilibre réel des budgets.

Le coût net de ces différentes mesures sur le FCTVA était estimé à environ 500 M€ pour 2026 chiffre qui semble sous-estimé. En effet, en 2024, les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les établissements publics territoriaux, concernés par le report de régime de versement, ont bénéficié d'une recette de FCTVA de 858 M€ en investissement (et cette recette n'a jamais été inférieure à 630 M€ au cours des six dernières années). De plus, le FCTVA versé au titre des dépenses de fonctionnement s'établit à 365 M€ en 2024.

6. Autres mesures concernant les collectivités

• Housse de la TGAP (article 21)

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) portant sur l'enfouissement et l'incinération des déchets serait de nouveau accrue progressivement de 2026 à 2030. Cette hausse se traduirait par un renchérissement du coût du service porté par les intercommunalités, et in fine payé par ses bénéficiaires. Estimée à environ 600 M€ à horizon 2030, cette hausse de la TGAP ne saurait s'expliquer par son caractère incitatif. Les collectivités disposent en effet de peu de marge sur le tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées. De plus, la recette n'est pas affectée à des mesures en faveur de leur réduction. On notera à l'inverse une diminution du taux TVA à 5,5 % pour

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

l'ensemble des opérations de gestion des déchets. Ce taux réduit de TVA ne bénéficie actuellement qu'à la collecte séparée, au tri et à la valorisation matière.

- **Report de l'intégration de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision de celle des locaux d'habitation (article 27)**

L'intégration dans les bases d'imposition des résultats de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels, qui aurait dû intervenir en 2026, est reportée à 2027. Ce report s'accompagne d'ajustement des mécanismes atténuateurs. Le calendrier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est également repoussé.

- **Gel de la DGF (article 31) et accroissement de la péréquation (article 72)**

La DGF serait gelée à son niveau de 2025 et ne suivrait donc pas la hausse des prix. En retenant l'hypothèse du PLF 2026 d'une inflation de 1,3 % en 2026, la perte de valeur de la DGF s'établirait ainsi à environ 350 M€.

En outre, du fait des règles propres à cette dotation, la hausse de ses composantes péréquatrices (+140 M€ pour la DSU, +150 M€ pour la DSR, +90 M€ pour la dotation d'intercommunalité) serait financée par une diminution de ses autres composantes (dotation forfaitaire des communes et dotation de compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle des intercommunalités). Ainsi, la compensation part salaires (CPS) de la DGF des intercommunalités diminuerait d'au moins 2 % pour toutes les intercommunalités concernées. Mais cette baisse pourrait être plus conséquente, si la CPS devait également financer une part de l'accroissement de la péréquation communale. Elle pourrait alors atteindre près de 5 % si les décisions prises en 2025 devaient de nouveau s'appliquer.

- **Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (article 74) et baisse des crédits affectés**

Le fonds d'investissement pour les territoires (FIT), fonds de soutien à l'investissement local, remplacerait la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Confié aux préfets de départements, il bénéficierait aux collectivités rurales et à celles marquées par des difficultés urbaines. À noter que les autorisations d'engagement au titre de ce fonds en 2026 seraient en recul de 200 M€ par rapport à ceux de 2025 au titre de la DETR, de la DPV et de la DSIL.

- **Baisse des crédits du fonds vert**

Les crédits du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, plus communément appelé fonds vert, feraient l'objet d'une nouvelle réduction de 500 M€ en autorisation d'engagement.

- **Anticipation de la suppression progressive de la CVAE (article 61)**

Bien qu'il ne s'agisse plus d'une ressource locale depuis 2023, on note que le PLF 2026 prévoit d'anticiper la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui avait été reportée par la loi de finances pour 2025. Le taux de CVAE devrait ainsi baisser en 2026, puis 2027, pour aboutir à 0 en 2028. Le coût de cette mesure pour les finances publiques est estimé à environ 1,1 Md€ pour 2026.

- **Majoration du tarif de l'IFER pour les centrales de production d'énergie photovoltaïque (article 19)**

L'IFER pour les centrales photovoltaïques est un impôt local, instauré à la suite de la suppression de la taxe professionnelle de 2010, qui bénéficie actuellement aux collectivités du bloc communal et aux départements. Le PLF 2026 prévoit sa majoration pour trois ans et l'affectation du produit qui en résulterait, estimé à 50 M€ par an, au budget général de l'État.

7. Mesures hors PLF

Augmentation du taux de cotisation à la CNRACL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

Parmi les dispositions affectant l'ensemble des collectivités et établissements publics employant des personnels affiliés à la caisse de retraite CNRACL, et à la suite de la parution du décret du 30 janvier 2025 actant de l'augmentation de 3 points du taux de la cotisation employeur, l'année 2026 verra une nouvelle augmentation de 3 points du taux de cotisation employeur, portant celui-ci à 37,65 % en 2026.

Cette modification affecte le coût de l'emploi dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière pour les seuls agents fonctionnaires, toutes structures confondues. Cette mesure extrêmement ciblée affecte différemment les collectivités et établissements publics selon la proportion d'emploi d'agents fonctionnaires et/ou contractuels, voire d'externalisation de missions de services publics.

F. Les éléments à prendre en compte en 2026

Au-delà des dispositions contenues dans la loi de finances pour 2026, GrandAngoulême va devoir prendre en considération un certain nombre d'enjeux pour la construction du projet de budget pour 2026 :

- ❖ Des **recettes de fonctionnement impactées par les prévisions gouvernementales** en matière de croissance et d'inflation. Les recettes de la collectivité sont de moins en moins le produit de recettes de fiscalité locale mais bien de plus en plus des quotes-parts de fiscalité ou de dotations nationales, directement impactés par les choix et la qualité des prévisions dans le budget de l'Etat.
- ❖ Un **coefficient de revalorisation des valeurs locatives atone**, s'établissant au maximum à 1 %¹, en lien avec un fort reflux de l'inflation en 2025
- ❖ La prise en compte d'une **contribution de la collectivité à la réduction du déficit public de la Nation**, via le mécanisme de lissage conjoncturel des recettes fiscales DILICO2 vu précédemment, directement au taux plafond de 2 %.
- ❖ Un **calendrier budgétaire de GrandAngoulême avancé par rapport aux années passées**, du fait des élections municipales en mars 2026. **L'avancement du calendrier induit une contrainte forte sur la clôture de l'exercice 2025 et ne permettra de connaître qu'en dernière minute le niveau des résultats à reprendre dans la construction du budget 2026. Couplé aux incertitudes dans l'adoption de la loi de finances pour 2026**, cet ensemble oblige à une certaine prudence dans la construction du budget primitif pour être en capacité d'absorber des variations de dépenses ou de recettes.
- ❖ Des **augmentations de dépenses incompressibles** en matière de ressources humaines en lien avec l'augmentation des cotisations CNRACL et de charges spécifiques comme l'assurance statutaire.
- ❖ Un **taux de rigidité des charges** évalué à plus de 70 % et qui ne permet pas d'absorber l'ensemble des contraintes financières induites par les mesures que contient le PLF 2026, alors que l'issue des discussions parlementaires autour du PLF est pour le moins très incertain

¹ Sur la base d'un IPCH à fin novembre encore provisoire, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives pourrait netter que de 0,83 % en 2026, affectant encore un peu plus les ressources fiscales des collectivités

2018-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

- ❖ Un investissement qui reste soutenu, avec un **stock de programmes restant à réaliser conséquent**
- ❖ Une **transformation structurelle des investissements de l'agglomération par une progression des subventions d'équipement** limitant les possibilités de cofinancements et contraignant l'autofinancement au travers du périmètre de la dotation aux amortissements
- ❖ Des **cofinancements (Etat, Région, Département...)** réduits qui vont être plus difficiles à **mobiliser** du fait du contexte de crise des finances publiques
- ❖ Un **équilibre financier à préserver** dans une période d'instabilité sur le plan politique et institutionnel, avec de forts éléments d'incertitude et de volatilité
- ❖ Un **prix de l'énergie qui a reflué mais qui se stabilise à un niveau plus élevé qu'auparavant**
- ❖ Une **évolution des superficies à aménager et entretenir** avec :
 - la livraison du complexe Renaudin et l'entrée en vigueur du bail en l'état de futur achèvement (BEFA), au moins pour une partie de l'année 2026.
 - La fin de la concession à la SEM Territoires Charente de l'aménagement de la ZAC des Montagnes Ouest et sa rétrocession à GrandAngoulême
- ❖ Une **obligation de verdissement de la flotte** : voir annexe 6.

2. Le contexte financier de Grand Angoulême

2.1 Un redressement financier du budget principal potentiellement remis en cause

A. L'objectif de reconstitution du niveau d'épargne sous tension

La structure budgétaire de GrandAngouleme reste marquée par une épargne restée longtemps insuffisante. Tous les efforts de ces dernières années pour la reconstituer risquent d'être réduits à néant avec les propositions contenues dans le projet de loi de finances actuellement en cours de discussion, contenant des mesures ciblant les collectivités territoriales et tout particulièrement les établissements publics de coopération intercommunale des territoires industriels, ce qui correspond au profil de GrandAngoulême.

Si l'objectif des mesures proposées est de réduire la dette nationale, le résultat des mesures proposées, au moins à court terme, risque d'aboutir à l'effet inverse.

En effet, la disparition de la majorité des leviers fiscaux des collectivités et l'accroissement, inégalé, en un temps court, de la dépendance des collectivités aux compensations et transferts à la main de l'Etat, vient considérablement réduire la libre administration de ces dernières.

Toute politique structurelle des collectivités ne peut se faire qu'en grande partie sur du moyen voire du long terme : la gestion du personnel d'une collectivité, son système d'organisation, les services publics ou/et les structures publiques créées, les engagements pluriannuels conclus, les partenariats engagés et ne peut donc s'adapter au jour le jour. Les collectivités ont besoin de disposer d'une vision à moyen et long terme des moyens à leur disposition pour pouvoir adapter leurs politiques publiques.

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

Les mesures annoncées impacteront le niveau d'épargne, et le financement des investissements déjà lancés nécessitera un recours à l'emprunt plus important qu'initiallement envisagé ainsi que le recours au fonds de roulement disponible. Paradoxalement, ces effets viendront accroître la dette nationale et réduire à long terme les investissements publics portés en majorité par les collectivités.

Les investissements devront ainsi être vertueux en matière de transition écologique et d'impact sur les charges de fonctionnement pour préserver l'épargne de la collectivité et œuvrer durablement au développement du territoire.

Les orientations budgétaires proposées, et présentées dans la suite de ce rapport, tentent de maintenir et prolonger l'effort de redressement indispensable, initié depuis plusieurs années, dans l'objectif de préserver des possibilités en matière d'investissement pour mieux accompagner la mise en œuvre des politiques territoriales.

Ainsi, l'objectif d'une épargne nette maintenue au BP 2026 à 2 millions d'€uro, permettrait de poursuivre la trajectoire réaffirmée depuis 2019 où elle n'était que de 126 000 € au stade du budget primitif.

L'attention portée aux efforts de gestion et au niveau de l'épargne dégagée, trouve tout son sens au regard des objectifs du projet de territoire qui affirme le rôle moteur de l'agglomération dans le soutien et l'accompagnement de l'ensemble des communes et des acteurs du territoire vers une transformation vers plus de résilience et plus de transition écologique.

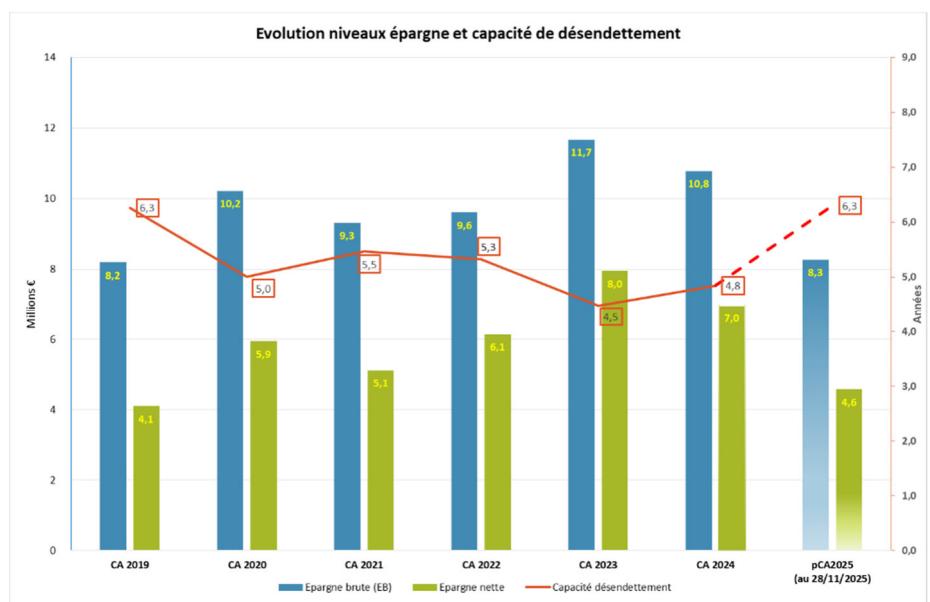
Le maintien d'investissements importants en 2026, soutenus par la recherche de partenariats financiers, demeure ainsi un marqueur fort de la rigueur de gestion, et surtout de l'ambition de GrandAngoulême.

B. Les premiers enseignements du projet de compte administratif 2025

A la fin de l'année 2025, et bien qu'à l'heure de la rédaction de ce rapport la clôture comptable ne soit pas définitivement actée, l'évaluation de la situation financière du budget principal serait la suivante :

- ❖ **L'épargne brute diminuerait de près de 2,5 M€ à fin 2025 par rapport à 2024, aux alentours de 8,3 M€, très légèrement supérieure à celle de 2019.** Subissant un effet ciseau entre une diminution des recettes et une progression des dépenses, elle serait en diminution de près de 23 %, et représenterait seulement 9,5% des recettes réelles de fonctionnement. Les recettes seraient en retrait de 1,8 %, avec l'atonie complète de la compensation de TVA et une première ponction de la DCRT, en plus d'une diminution accentuée de la DGF. Les recettes de fiscalité seraient également atones. Les dépenses de fonctionnement progresseraient de 1,2 %, en lien avec l'inflation et l'augmentation des charges de personnel sous l'effet de multiples facteurs, dont la revalorisation du taux de cotisation CNRACL.
- ❖ **L'épargne nette diminuerait de près de 2,4 M€ et de 34 %, sous le seul effet de la diminution de l'épargne brute,** le remboursement du capital reculant légèrement. Elle s'établirait aux alentours de 4,6 M€, représentant 5,3 % des recettes réelles de fonctionnement. Pour mémoire, elle était de près de 8 M€ en 2023 et de 7 M€ en 2024, représentant alors 8 % des recettes de fonctionnement.
- ❖ **Les dépenses d'investissement (hors dette) pourraient s'élever à près de 17 M€,** soit un niveau élevé et supérieur à la consommation moyenne des dernières années, sous l'effet de la réalisation des projets inscrits à la PPI et arrivant à pleine maturité. Les cofinancements à nos communes et partenaires sont également importants et les crédits consacrés au programme local de l'habitat restent particulièrement soutenus.

- ❖ **Les recettes d'investissement seraient de l'ordre de 3 M€**, avec des cofinancements en retrait (baisse des enveloppes de l'Etat, arrêt des financements du conseil départemental...) tandis que le FCTVA serait de l'ordre de 1,2 M€, légèrement supérieur aux années passées. A ces recettes s'ajouteraient des produits de cessions d'actifs de 1,7 M€.
- ❖ Le recours à l'emprunt a été de 3,6 M€, permettant un **strict maintien de l'encours de dette** à 52,2 M€. La capacité de désendettement de la collectivité augmenterait aux alentours de 6,3 années, sous l'effet de la seule dégradation de l'épargne brute, facteur particulièrement sensible pour la mesure de ce ratio.
- ❖ Le financement des investissements passerait par une consommation du fonds de roulement de près de 4 M€, diminuant d'autant la reprise de résultat pour la construction du budget 2026.



Ainsi, le résultat à reprendre en 2026 serait de l'ordre de 2,2 M€, mais en partie gagé par des reports de fonctionnement (soldes de subventions, études, engagements 2025,...). Le résultat à reprendre pour le BP 2026 serait ainsi inférieur à 2 M€.

Il ne s'agit naturellement à ce stade que d'estimations et les dernières semaines de réalisation budgétaire peuvent venir infléchir ces éléments. La tendance générale sera toutefois celle d'une dégradation des ratios financiers de la collectivité, sous l'effet des premières mesures appliquées en 2025 aux collectivités pour accompagner le redressement des comptes publics.

Les mesures contenues dans le PLF 2026 viendront ainsi se rajouter à une situation financière déjà passablement complexe pour GrandAngoulême, nécessitant un pilotage resserré et des mesures d'économies.

2.2 Le pilotage de l'encours de dette

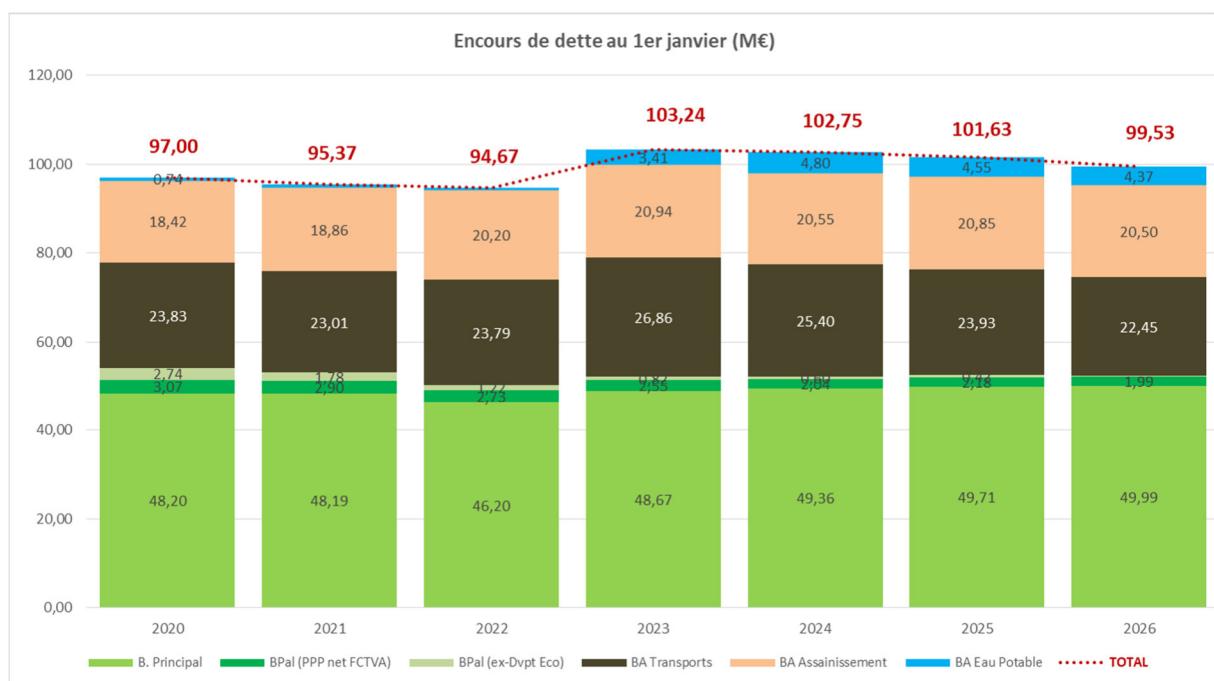
En préambule, il est précisé que, contrairement aux années précédentes, les présentations suivantes prennent en compte l'encours du PPP Stade d'Athlétisme. Par ailleurs, l'encours porté par le BA Gestion immobilière / Aménagement de zones jusqu'en 2022 a été retraité et est intégré à celui du budget principal

A. Un encours de dette impacté par les budgets annexes

Depuis le début de la mandature 2020-2026, l'encours de dette global a progressé de 2,92 M€ et de 3 %. On distingue 2 phases au cours de cette période : de 2020 à 2022, l'encours a progressivement diminué sous l'effet d'un désendettement progressif. Au 1^{er} janvier 2023, l'encours a enregistré une progression substantielle avec l'encaissement fin 2022 de l'Aquaprêt pour l'usine du Pontil, l'encaissement du dernier prêt pour le financement des travaux du BHNS et une reconstitution de fonds de roulement avec un recours à l'emprunt supérieur au remboursement.

De 2023 à 2026, l'encours de dette est de nouveau en phase décroissante et il est repassé fin 2025 sous la barre des 100 M€.

Au 31/12/2025, l'encours global s'établira à 99,53 M€.



L'encours se concentre pour 52 % au budget principal, contre 23 % pour le BA transports et 21 % pour le BA Assainissement. Le solde est porté par le BA Eau potable pour 4 %.

Ainsi sur la période 2020-2026, l'encours de dette global de GrandAngoulême a progressé de près de 3 M€ et de 3,1 %, passant de 96,57 M€ à 99,53 M€, mais avec des variations selon les budgets :

- L'encours du Budget principal a légèrement décrue, passant de 53,59 M€ à 52,22 M€ soit une diminution de 2,6 %.
- L'encours du BA Transports a diminué de 1,4 M€ et de 6 %, passant de 23,83 M€ à 22,45 M€.

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

- L'encours du BA Assainissement a progressé de 2,08 M€ et de 11 %, passant de 18,42 M€ à 20,5 M€
- L'encours du BA Eau potable a progressé de 3,63 M€, passant de 0,74 M€ à 4,37 M€ pour le financement des travaux de l'usine du Pontil.

Encours de dette au 1er janvier (M€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Poids 2026	Evol. Période
B. Principal TOTAL	53,59	52,47	49,78	51,68	52,00	52,31	52,22	52%	-2,56%
B. Principal	48,20	48,19	46,20	48,67	49,36	49,71	49,99		
BPAL (PPP net FCTVA)	2,65	2,50	2,35	2,20	2,04	2,18	1,99		
BPAL (ex-Dvpt Eco)	2,74	1,78	1,22	0,82	0,60	0,42	0,24		
BA Transports	23,83	23,01	23,79	26,86	25,40	23,93	22,45	23%	-6%
BA Assainissement	18,42	18,86	20,20	20,94	20,55	20,85	20,50	21%	11%
BA Eau Potable	0,74	0,63	0,52	3,41	4,80	4,55	4,37	4%	489%
TOTAL	96,57	94,97	94,30	102,89	102,75	101,63	99,53	100%	3,07%
Evolution	16,58%	-1,66%	-0,71%	9,11%	-0,13%	-1,09%	-2,07%		
Ecart	13,73	-1,60	-0,68	8,59	-0,14	-1,12	-2,10		

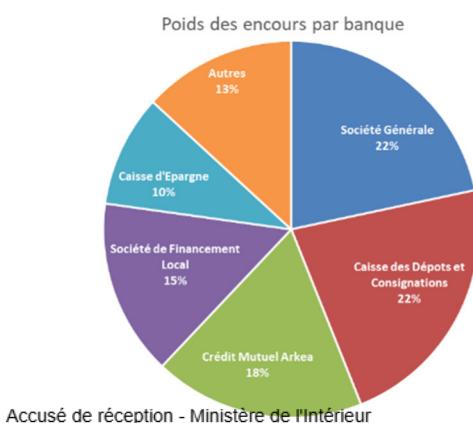
B. Les emprunts réalisés en 2025

En 2025, deux emprunts nouveaux ont été réalisés pour le financement de dépenses d'investissement :

- Au budget principal, un emprunt de 3 M€ a été réalisé auprès de la Banque Postale sur une durée de 20 ans à taux variable EUR3M + 0,95 % avec un floor à 0,95 %. Cet emprunt est venu compléter un emprunt reporté de 2024 de 0,6 M€ souscrit auprès du Crédit Coopératif sur une durée de 20 ans à taux variable EUR3M + 0,86 % avec un floor à 0,86 %. Le montant total emprunté de 3,6 M€ a été très légèrement inférieur à celui remboursé en cours d'année, soit 3,7 M€, permettant de stabiliser l'encours de dette.
- Au budget annexe Assainissement, un emprunt de 1,5 M€ a été réalisé auprès de la Banque des Territoires sur une durée de 40 ans sur Livret A + 0,4 % pour le financement de travaux de canalisations. Ce montant étant inférieur au montant du capital remboursé sur ce budget permet une amorce de désendettement sur ce budget.

C. Un encours diversifié permettant d'optimiser la gestion active de la dette

L'encours de dette de Grand Angoulême est composé de 91 contrats de prêts réalisés auprès de 13 prêteurs. La Société Générale, ARKEA et la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) sont les premières banques de financement de l'agglomération en détenant chacune plus de 18 % de l'encours. L'essentiel de la dette est détenu par 5 banques.



Banques	Encours	Nbre Produits	Poids
Société Générale	21 575 833	10	22%
Caisse des Dépôts et Consignations	22 190 733	10	22%
Crédit Mutuel Arkea	18 040 657	7	18%
Société de Financement Local	15 074 334	9	15%
Caisse d'Epargne	9 587 795	8	10%
Crédit Coopératif	3 664 615	2	4%
La Banque Postale	3 000 000	2	3%
Athlé Stadium Partenariat (ASP)	2 052 063	1	2%
CA Corporate & Investment Bank	1 349 580	4	1%
Agence de l'Eau Adour Garonne	1 409 687	28	1%
Crédit Agricole Charente Périgord	1 121 801	6	1%
Etat Français	400 000	1	0%
Crédit Mutuel Sud Ouest	125 998	3	0%
TOTAL	99 593 097	91	100%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

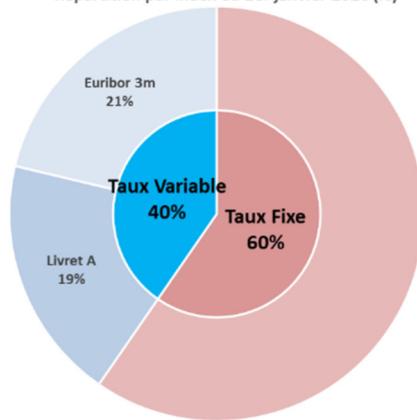
Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

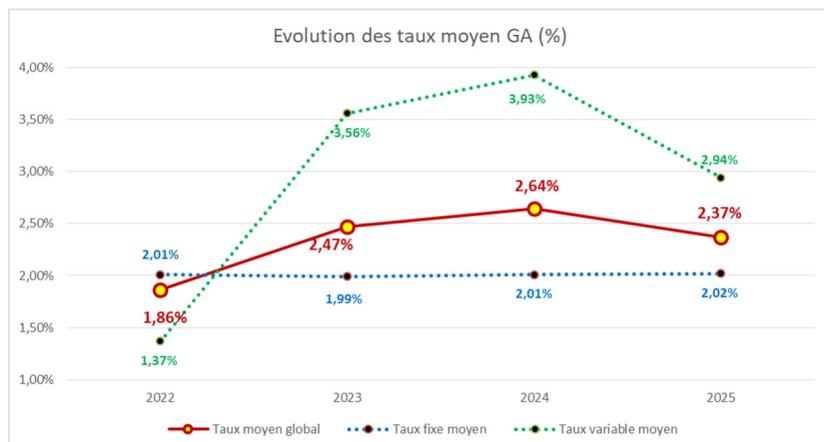
(NB : PPP pour son montant brut)

Les contrats à taux fixe représentent 60 % de l'encours contre 40 % pour les contrats à taux variable, équitablement répartis entre les index Livret A et Euribor 3M. La totalité de la dette est classifiée A1 selon la charte Gissler (taux fixe ou variable simple, catégorie la moins risquée).

Répartition par index au 1er janvier 2026 (%)



Au 31 décembre 2025, le taux moyen des emprunts de l'agglomération est de 2,37 %. Le taux fixe moyen est de 2,02 % et le taux variable moyen est de 2,94 %. Si le taux fixe moyen reste stable, le taux variable moyen a connu des variations importantes au cours de la période 2020-2026, en lien avec la variation de la courbe des taux et de l'index Livret A qui intègre pour partie l'inflation.



Ces évolutions sont à mettre en perspective avec la brutale remontée des taux d'intérêt depuis 2022 en lien avec les politiques de taux monétaire menées par la Banque centrale européenne pour contrer l'inflation apparue depuis le début de la guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques et leurs répercussions sur le coût de l'énergie.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

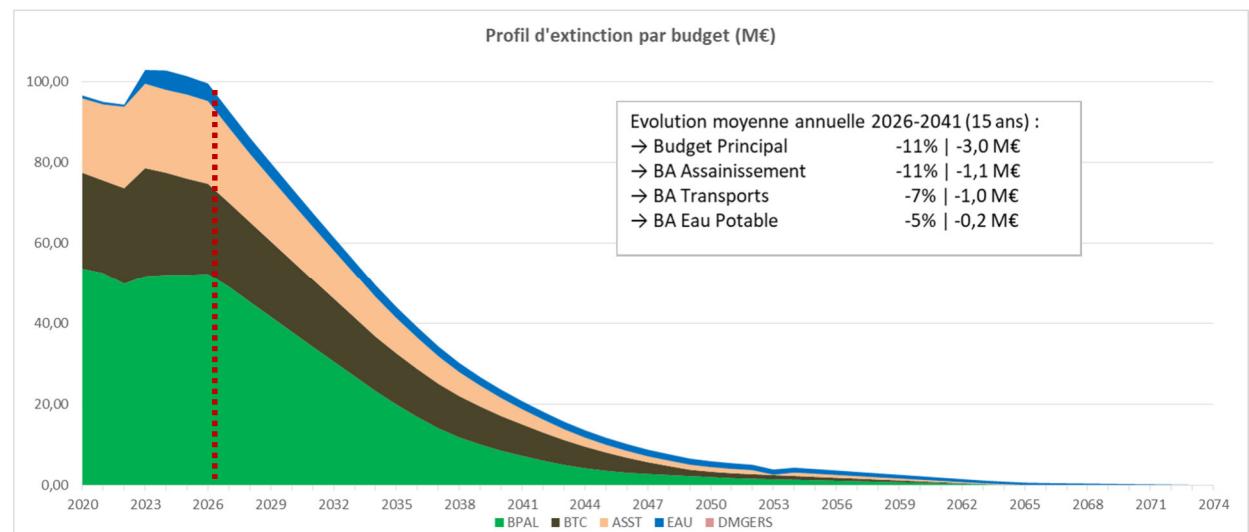
La courbe des taux ci-dessus permet de prendre la mesure de la brutale remontée des taux d'intérêt en 2023 et le pic atteint 2024 où les taux ont atteint près de 4 % hors marge.

A la lecture de cette courbe, on constate que les marchés financiers anticipent une relative stabilité désormais sur un taux hors marge oscillant autour de 2,5 %, intégrant à la fois la décélération de l'inflation et le resserrement quantitatif, ainsi que la relative dégradation de la note souveraine de l'état français.

Les nouveaux financements se feront donc sur des taux supérieurs à ceux du passé et pousseront donc le taux moyen de l'encours de GrandAngoulême à la hausse, renchérisant le coût de la dette.

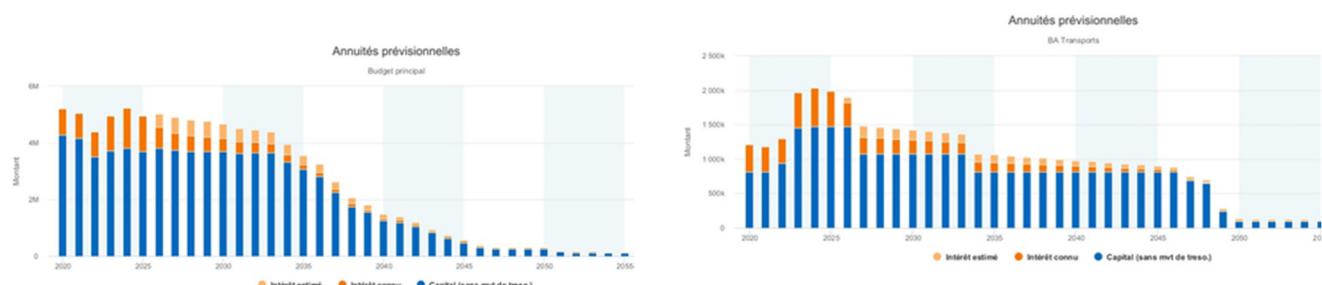
Un profil d'extinction de dette qui fait apparaître des paliers

Globalement, l'encours de dette de 99,5 M€ fin 2025 décroît de façon linéaire. Il se réduit de 25 % sur 4 ans et de 60 % sur 10 ans.

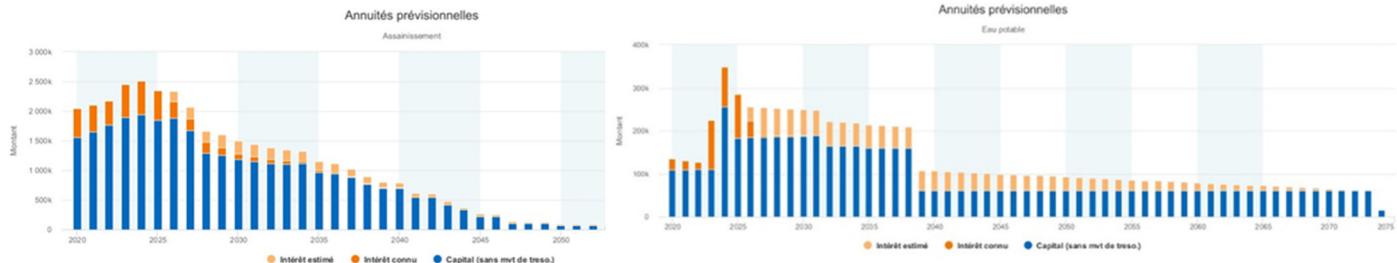


NB : Ce graphique n'intègre pas les emprunts nécessaires au financement des investissements futurs, notamment ceux de 2026.

On observe en revanche des paliers selon les différents budgets :



- L'annuité du budget principal décroît ainsi en 2031 puis à compter de 2034,
- le BA transports selon 2 paliers, en 2027 et en 2034



- le BA Assainissement à compter de 2028
- le BA Eau Potable à compter de 2039.

D. Impact budgétaire de la dette en 2026

Avec une certaine stabilité des volumes empruntés ces deux dernières années, l'amortissement régulier de l'encours de dette et la diminution des taux pour la part de l'encours à taux variable, l'annuité de la dette pour 2026 (hors emprunt nouveaux) est estimée à 10 M€ (7,53 M€ de remboursement du capital et 2,47 M€ d'intérêts), en diminution de 1,4 % par rapport au BP 2025. La part de capital remboursé est quasiment stable par rapport à 2025 (-0,1 %) et ce sont essentiellement les intérêts qui sont en diminution, notamment sur les budgets annexes.

(hors ICNE)	BP 2025			OB 2026			Ecart BP 2025 → BP 2026			
	Intérêts	Capital	Annuité	Intérêts	Capital	Annuité	Intérêts	Capital	Annuité	%
B. Principal	1 389 500	3 866 000	5 255 500	1 390 000	3 971 200	5 361 200	500	105 200	105 700	2,0%
BA Transports	570 000	1 600 000	2 170 000	475 000	1 480 000	1 955 000	-95 000	-120 000	-215 000	-9,9%
BA Assainissement	533 000	1 870 000	2 403 000	515 000	1 890 000	2 405 000	-18 000	20 000	2 000	0,1%
BA Eau Potable	120 000	195 000	315 000	93 000	185 000	278 000	-27 000	-10 000	-37 000	-11,7%
TOTAL	2 612 500	7 531 000	10 143 500	2 473 000	7 526 200	9 999 200	-139 500	-4 800	-144 300	-1,4%
Evolution				-5,3%	-0,1%	-1,4%				
Ecart				-139 500	-4 800	-144 300				

A ces montants viendront s'ajouter sur chaque budget une enveloppe prévisionnelle relative aux intérêts courus non échus (ICNE) ainsi qu'une provision pour tenir compte de potentielles évolutions des taux d'intérêt sur les marchés financiers.

E. Evolution de la dette en 2026

L'estimation du besoin d'emprunt de 2026 par budget dépendra naturellement du niveau de réalisation des dépenses d'investissement.

► Au vu de l'ensemble de ces éléments, l'agglomération devra s'endetter en 2026 pour le financement de son programme d'investissement qui reste soutenu.

► Son évolution ultérieure dépendra entre autres de la capacité de la collectivité à dégager une épargne brute suffisante, dont les paramètres de la formation sont multiples (dotations, fiscalité et recettes des services d'une part, dépenses globales de fonctionnement d'autre part) et soumis aux dispositions du projet de loi de finances pour 2026 dont le contenu reste incertain.

En 2026, le recours à l'emprunt devra veiller à maintenir le ratio taux fixe / taux variable dans la limite des propositions actuelles et un niveau de sécurité élevé des nouveaux emprunts au regard de la charte Gissler.

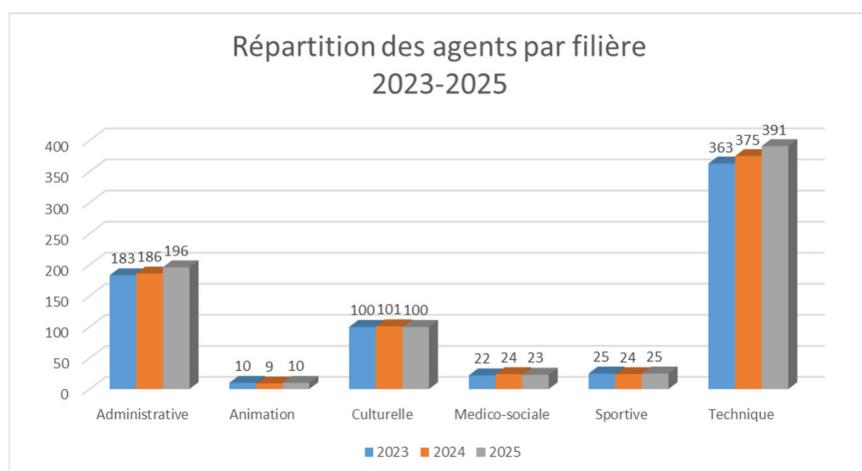
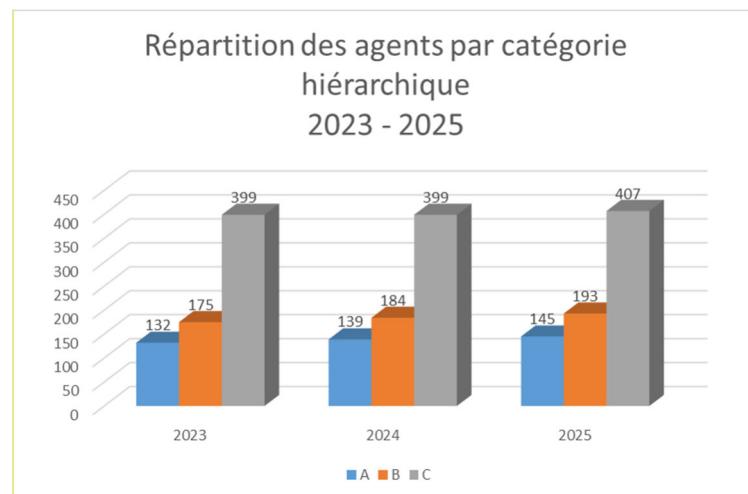
2.3 Le pilotage de la masse salariale

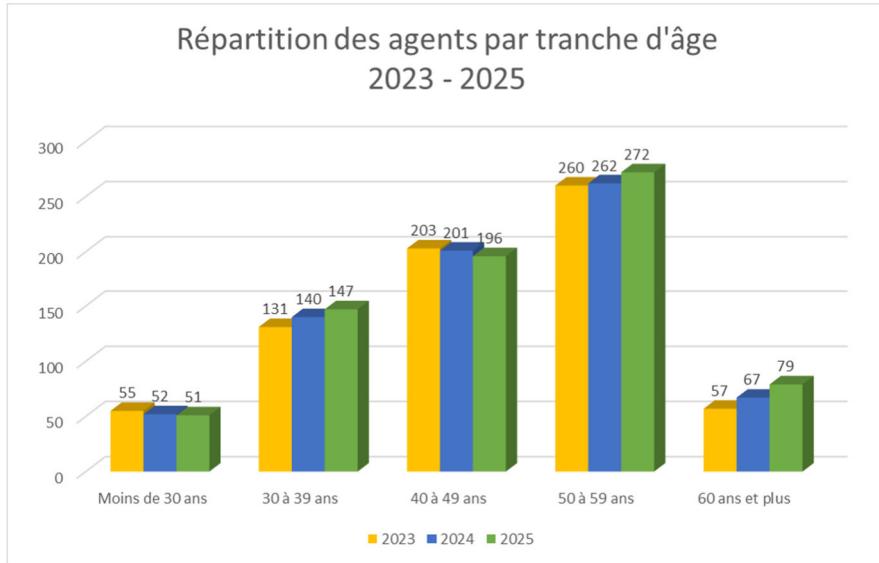
A – Structure des effectifs

Les effectifs permanents rémunérés au 31 octobre 2025 étaient de 745. Ils apparaissent en progression en 2025, une partie des postes créés en 2024-2025 et des postes vacants suite à des départs ayant été pourvus.

Les créations de poste sur l'année 2025, correspondant à 9,9 ETP, ont été réalisées soit au titre de l'augmentation du temps de travail (4 agents des crèches pour une quotité de temps de travail de 28h à 35h et un agent administratif de l'école d'art de 0,5 à 0,6 ETP) soit par la création de poste au tableau des effectifs afin de répondre aux besoins de services publics : 2 agents de collecte biodéchets, 2 agents d'enquête assainissement, un maître composteur, un chef d'atelier, un chargé de coopération internationale Mexique – FICOL (intégralement financé), un chef de projet informatique, un directeur de l'énergie.

STATUT / CATEGORIE	2023				2024				2025			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Fonctionnaires	91	136	394	621	99	138	388	625	106	142	394	642
Contractuels sur emplois permanents	41	39	5	85	40	46	11	97	39	51	13	103
TOTAL	132	175	399	706	139	184	399	722	145	193	407	745





La part des agents de 60 ans et + est encore en nette augmentation, à 10,6 % des effectifs (contre 9,3 % en 2024 et 8,1 % en 2023), quand celle des moins de 30 ans régresse à 6,8 % (contre 7,2 % en 2024 et 7,8 % en 2023).

Le poids des tranches d'âge des trentenaires et quarantenaires repart à la baisse (à 46,0 % contre 47,2 % en 2024 et 47,3 % en 2023), tandis que celui des cinquantenaires est en légère progression, passant de 36,3 % en 2024 à 36,5 % des effectifs en 2025 (et 36,8 % en 2023). En 6 ans (2020-2025), le poids des 50 ans et plus dans les effectifs est passé de 37,1 % à 47,1 %.

Au cours de l'année 2025, 11 agents auront fait valoir leur droit à la retraite, soit autant qu'en 2024 et 8 en 2023. L'âge moyen de départ baisse légèrement, à 62 ans et 7 mois (contre 63 ans et 3 mois en 2024), essentiellement du fait de situations personnelles (carrières longues, femmes avec enfants, etc.).

En 2026, 102 agents vont atteindre ou dépasser l'âge de 60 ans, soit 14 % des effectifs, et 21 de ces agents auront 64 ans ou plus. Pour l'instant, 8 d'entre eux nous ont fait part de leur souhait de partir en retraite en 2026.

B – Dépenses de personnel 2023-2025 détaillées et évolution prévisionnelle 2026

Année	2023	2024	BP 2025	CFU 2025	Prévisions 2026	Var BP/BP 2025/2026	Var CFU/BP 2025/2026
En K€							
Total chapitre 012 tous budgets confondus ⁽¹⁾	37 649	38 533	41 511	41 233	42 760	3,0%	3,7%
Dont :							
Traitements indiciaires brut	19 831	20 695	22 183	21 910	22 436	1,1%	2,4%
Régime indemnitaire et indemnités diverses	4 841	4 820	5 319	5 588	5 977	12,4%	7,0%
Nouvelle Bonification Indiciaire	145	140	142	142	140	-1,4%	-1,4%
Astreintes et heures supplémentaires / complémentaires	641	694	667	660	687	3,0%	4,1%
Total TI/RI/NBI/HS	25 458	26 349	28 311	28 300	29 240	3,3%	3,3%

⁽¹⁾ Budget principal et budgets annexes, réalisé (sauf 2025, budgets primitif et réalisé prévisionnel, et 2026, prévisions)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

- ❖ Pour 2026, la prévision de charge liée à la rémunération s'élèverait à 42 760 K€ pour l'ensemble des budgets, en progression de +3 % de BP à BP et de +3,7 % par rapport au CFU prévisionnel 2025.

Après une augmentation modérée entre 2023 et 2024, les dépenses de personnel sont en hausse marquée entre 2024 et 2025, principalement du fait de facteurs exogènes (hausse de la cotisation CNRACL, + 3 points) et endogènes (recrutements sur postes vacants, mise en place du nouveau RIFSEEP, créations de postes).

Cette hausse se poursuivrait de façon plus mesurée en 2026, sous l'effet d'une nouvelle hausse de 3 points de cotisation CNRACL, des effets années pleines des recrutements et des créations de postes, ainsi que de la révision du RIFSEEP intervenue en cours d'année 2025.

Les dépenses de personnel augmenteraient de + 3,0 % en 2026 en raison notamment :

- **de la prise en compte des effets endogènes : +3,0 % /au BP 2025 :**
 - L'évolution naturelle du fait de la progression des carrières (GVT) : +116 K€, soit +0,3 %
 - Les effets « année pleine » des créations de postes de 2025 : +530 K€, soit +1,3 %
 - Les effets « année pleine » de la révision du RIFSEEP : +375 K€, soit +0,9 % :
 - Dont 262 K€ revalorisation suite grève
 - Dont 113 K€ mise en place des bonus et reclassification RIFSEEP
 - La poursuite de la mise en place de la part « expérience professionnelle » du RIFSEEP : +122 K€, soit +0,3 %
- **de la prise en compte des effets exogènes : +1,5 % /au BP 2025 :**
 - La nouvelle hausse de 3 points de la cotisation CNRACL: +589 K€, soit +1,4 %
 - La hausse probable du SMIC de 1% au 1^{er} janvier 2026, plaçant les 4 premiers échelons de la catégorie C sous le salaire minimum : +30 K€, soit +0,1 %

Cependant, des efforts de gestion permettent de limiter la progression de la masse salariale à +3 %, soit un montant global 42,7 M€ contre 41,2 M€ en 2025.

- ❖ **La part du traitement** dans l'ensemble des crédits du chapitre 012, qui avait progressé régulièrement ces dernières années au gré des revalorisations successives du SMIC ou de la valeur du point d'indice, refluerait assez nettement suite à la révision du RIFSEEP et la hausse des cotisations employeurs (dont la part a augmenté dans l'ensemble des crédits du chapitre 012).
- ❖ La part versée au titre du **régime indemnitaire, des primes de fonction et autres indemnités** diverses, représente :
 - en 2024 : 12,5 % des crédits inscrits au chapitre 012
 - en 2025 : 12,9 % (CA prévisionnel)
 - en 2026 : 14,2 % (prévisions)

La part du régime indemnitaire dans l'ensemble des crédits du chapitre 012 augmente nettement cette année suite à l'application étendue de la révision du RIFSEEP et à l'intégration dans ce dernier d'éléments qui relevaient auparavant de la part versée au titre des heures supplémentaires et astreintes (comme les mobilisations d'agents en-dehors du cycle de travail).

La part versée au titre de la **NBI (nouvelle bonification indiciaire)** est de :

- en 2024 : 0,4 % des crédits inscrits au chapitre 012
- en 2025 : 0,3 % (CA prévisionnel)
- en 2026 : 0,3 % (prévisions)

Elle est restée longtemps stable, les conditions d'octroi et le nombre de bénéficiaires n'ayant pas beaucoup évolué ces dernières années. Elle baisse légèrement depuis 2025, du fait de la hausse des autres composantes des dépenses de personnel.

La part versée au titre des **heures supplémentaires, complémentaires et astreintes** représente :

- en 2024 : 1,8 % des crédits inscrits au chapitre 012
- en 2025 : 1,6 % (CA prévisionnel)
- en 2026 : 1,4 % (prévisions)

Elle continuerait à baisser légèrement, suite d'une part à la réaffectation de certaines dépenses vers le régime indemnitaire, d'autre part à la hausse des autres composantes des dépenses de personnel.

En annexe figurent différents éléments relatifs aux avantages en nature consentis, à la durée du temps de travail et la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

2.4 Les engagements pluriannuels

La plus grande partie des investissements est désormais gérée en Autorisations de programme / Crédits de paiement (AP/CP), avec une programmation s'étalant jusqu'en 2030.

Cette programmation pluriannuelle votée, tous budgets confondus, nécessite l'inscription de crédits de paiement de 79,4 M€ sur la période 2026-2030, dont 64,3 % relèvent du budget principal, 11 % du budget transports, 13,2 % du budget déchets, 7,8 % du budget assainissement et 2,1 % du budget eau potable.

GESTION EN APCP	Début 2025	DM 1	DM 2	DM 3	Avant DM4 2025	Projet CFU 2025	Reste à réaliser au 1er janvier 2026
BA ASSAINISSEMENT	13 365,22				13 365,22	7 140,04	6 225,17
BA DECHETS MENAGERS	17 465,00				17 465,00	5 740,79	11 724,21
BA EAU POTABLE	32 354,00				32 354,00	30 661,62	1 692,38
BA TRANSPORTS	106 072,95				106 072,95	97 348,39	8 724,56
BUDGET PRINCIPAL	160 293,36	1 000,00	1 842,00	501,83	163 637,19	112 643,13	50 994,06
Total général	329 550,52	1 000,00	1 842,00	501,83	332 894,35	253 533,98	79 360,37

A fin 2025 hors DM4, le stock d'Autorisations de programme s'élève à 332,8 M€, dont 253,5 M€ ont été réalisés, soit 76,2 %.

Les restes à réaliser représentent environ 79,4 M€ avant les OB 2026.

15 AP seraient à clôturer en DM4 et lors du BP 2026 pour un montant de 78,84 M€

GESTION EN APCP	Montant des AP début 2025	DM 1	DM 2	DM 3	DM 4	clôtures d'AP	AP 2026 nouveaux montants	Montant des AP début 2026	Réalisé au 31/12/2025 des AP non clôturées	Reste à réaliser au 1er janvier 2026
BA ASSAINISSEMENT	13 365,22				570	-1 611,00	1 500,00	13 824,22	5 529,04	8 295,17
BA DECHETS MENAGERS	17 465,00							17 465,00	5 740,79	11 724,21
BA EAU POTABLE	32 354,00				844	-28 523,61	0,00	4 674,00	2 138,01	2 535,99
BA TRANSPORTS	106 072,95				3 000	-1 597,38	0,00	107 475,57	95 751,01	11 724,56
BUDGET PRINCIPAL	160 293,36	1 000,00	1 842,00	501,83	1 340	-47 109,32	3 177,33	121 045,16	65 534,28	55 510,88
Total général	329 550,52	1 000,00	1 842,00	501,83	5 753,58	-78 841,31	4 677,33	264 483,95	174 693,14	89 790,81

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

Les demandes de modifications d'AP existantes seraient de + 402,2 K€.

De nouvelles AP seraient proposées pour 4,3 M€, dont 2,8 M€ au Budget principal, et 1,5 M€ pour le budget Assainissement.

GESTION EN APCP	Montant des AP 2025	Clôtures à faire	Réalisé au 31/12/2025 hors clôturés	Reste à réaliser des AP votées non clôturées	Modifications sur AP existantes	Nouvelles AP	Total des modifications d'AP	Nouveau montant des AP
PPI - Budget principal	164 977,15 K€	- 47 109,32 K€	65 534,28 K€	55 510,88 K€	402,20 K€	2 775,13 K€	3 177,33 K€	121 045,16 K€
PPI - Budget Annexe Transports	109 072,95 K€	- 1 597,38 K€	95 751,01 K€	11 724,56 K€			0,00 K€	107 475,57 K€
PPI - Budget Annexe Déchets Ménagers	17 465,00 K€		5 740,79 K€	11 724,21 K€			0,00 K€	17 465,00 K€
PPI - Budget Annexe Assainissement	13 935,22 K€	- 1 611,00 K€	5 529,04 K€	8 295,17 K€		1 500,00 K€	1 500,00 K€	13 824,22 K€
PPI - Budget Annexe Eau Potable	33 197,61 K€	- 28 523,61 K€	2 138,01 K€	2 535,99 K€			0,00 K€	4 674,00 K€
	338 647,93 K€	- 78 841,31 K€	174 693,14 K€	89 790,81 K€	402,20 K€	4 275,13 K€	4 677,33 K€	264 483,95 K€

Si les modifications et créations d'AP demandées étaient validées en l'état, 89,8 K€ resteraient à réaliser :

GESTION EN APCP	Nouveau montant des AP	Réalisé au 31/12/2025 hors clôturés	Reste à réaliser des AP votées non clôturées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
PPI - Budget principal	121 045,16 K€	65 534,28 K€	55 510,88 K€	23 676,75 K€	15 255,21 K€	16 418,93 K€	160,00 K€	
PPI - Budget Annexe Transports	107 475,57 K€	95 751,01 K€	11 724,56 K€	8 942,44 K€	1 845,38 K€	636,73 K€	150,00 K€	150,00 K€
PPI - Budget Annexe Déchets Ménagers	17 465,00 K€	5 740,79 K€	11 724,21 K€	5 964,53 K€	4 407,19 K€	1 352,48 K€		
PPI - Budget Annexe Assainissement	13 824,22 K€	5 529,04 K€	8 295,17 K€	2 641,30 K€	4 713,87 K€	590,00 K€	350,00 K€	
PPI - Budget Annexe Eau Potable	4 674,00 K€	2 138,01 K€	2 535,99 K€	1 885,99 K€	650,00 K€			
	264 483,95 K€	174 693,14 K€	89 790,81 K€	43 111,02 K€	26 871,66 K€	18 998,14 K€	660,00 K€	150,00 K€

Ce montant de 89,8 K€ de restes à réaliser représente, au regard du montant total des inscriptions restantes fin 2025, et en supposant une réalisation de 100%, une durée de réalisation de moins de 2 ans pour les budgets Transports et Eau Potable, de 3 ans pour l'Assainissement, de 4 ans pour le budget Principal et de 9 ans pour les Déchets.

Afin de ne pas alourdir le stock d'autorisations de programme (AP), il conviendra de veiller à ne pas ouvrir ou majorer plus d'AP en montant que la réalisation annuelle de crédits de paiement (CP).

Les propositions actuelles vont en ce sens, avec des ouvertures à hauteur de 7,8 M€ tous budgets confondus (3,5 M€ en DM4 et 4,3 M€ au BP 2026) pour une réalisation estimée en 2025 au regard des CP 2025 inscrits à l'issus de la DM4 (ce qui ne sera bien évidemment pas le cas) de 30,4 K€.

Toutefois, un autre paramètre est à prendre en compte : ce niveau de consommation supposé n'est pas forcément financièrement supportable à terme et nécessitera une reventilation des Crédits de Paiement pour être compatible avec nos capacités d'équilibre.

3. Orientations budgétaires pour 2026 : une stratégie budgétaire au service du projet de territoire

Pilier 1 - Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de ses communes

En matière de cohésion sociale et territoriale, l'ambition de la collectivité est d'initier des actions spécifiquement destinées à certains types de publics, les plus vulnérables, pour construire une politique publique plus inclusive.

101 - Le numérique pour tous comme ressource

Aménager le territoire pour que tous les habitants aient accès à la fibre

L'agglomération participe chaque année aux charges (coûts d'exploitation et déficit des amortissements) du réseau montée en débit et ZA des 3 ex-Cdc construit par le SDEG et transféré à Charente Numérique. A ce titre, une somme de 38 K€ sera à prévoir au budget 2026.

De même, chaque année, l'agglomération verse, via le SDEG, sa contribution au plan de rattrapage sur les 3 ex communautés de communes porté par Charente Numérique qui avait donné lieu à la contractualisation d'un emprunt dont l'échéance annuelle est de 101 K€.

En 2018, le coût total de l'"avant-projet du déploiement de la fibre optique en milieu rural en Charente était estimé à 175 millions d'euros. A fin 2024, les dépenses représentaient un coût de 195 millions d'euros. Le surcoût de 20 millions d'euros était justifié par des prises supplémentaires, des surcoûts liés à l'inflation, les frais collatéraux de la période Covid et le coût élevé des prises isolées. Les collectivités ont été invitées à plusieurs reprises pour évoquer la situation, dans le cadre du vote du BP 2025 du syndicat Charente Numérique. Le budget primitif 2025 a finalement pu être voté grâce à une lettre de confort de l'ANCT, qui a permis au syndicat de souscrire un prêt relais de 5 millions d'euros sur deux ans. Au cours des échanges de ces derniers mois, les EPCI, membres du SDEG 16, et le Département se sont engagés pour la phase finale du projet d'aménagement numérique à la condition que la Région Nouvelle-Aquitaine participe également au surcoût des 20 millions d'euros sur les investissements. **Une participation complémentaire pourrait donc être demandée aux EPCI au prorata du nombre de prises déployées sur leur territoire (9771 prises sur GA sur un total de 115 692 prises soit 8,5%).**

Faciliter l'accès aux services de la collectivité grâce au numérique

En 2026, GrandAngoulême poursuivra sa politique d'achat et de renouvellement de son matériel et de ses infrastructures numériques pour doter ses services et équipements communautaires d'outils facilitant l'accès aux services pour les usagers. En 2026, serait notamment à prévoir le remplacement des matériels d'automatisme de l'Alpha (robot de prêt retour, portiques d'accès, matériels en caisse de prêt retour).

Accompagner les publics à l'usage des services numériques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

L'agglomération poursuivra ses partenariats avec des associations locales s'engageant en faveur de l'inclusion numérique.

102- Pour les familles et les enfants, un égal accès aux services de proximité

En 2026, de nombreuses actions inscrites au BP 2025 seront reconduites :

- Poursuite de la mise en œuvre de la Convention territoriale globale (CTG) entre GrandAngoulême et la CAF, renouvelée en 2025 en partenariat autour d'un périmètre d'actions élargi comprenant 30 fiches action,
- Poursuite des partenariats en matière de jeunesse à travers :
 - o La convention triennale avec le CIJ, qui travaille étroitement avec de plus en plus de services de GrandAngoulême pour les dispositifs et actions proposés sur le territoire (culture, insertion-emploi, alimentation, coopération territoriale, enseignement supérieur, mobilité...). Un soutien supplémentaire de 4 250 € pourrait être proposé au CIJ, dans le cadre d'un effort concerté des tous les partenaires, pour leur permettre d'assumer l'augmentation de leurs charges locatives.
 - o L'avenant n°1 à la convention 2023-2025 avec Effervescent, prolongeant la convention pour 1 an. Une nouvelle convention triennale sera négociée en 2026 pour 2027-2029) ;
 - o La FCOL, pour l'Eté Actif

PETITE ENFANCE

Travail sur la tension de l'offre d'accueil pour améliorer l'attractivité du territoire :

- En lien avec le SDSF -Schéma Départemental des Services aux Familles- (groupes de travail spécifiques / place des entreprises) et à l'écoute des sollicitations des entreprises du territoire/ besoins de places ;
- En lien avec la ville d'Angoulême / coordination pour commissions d'attributions de places.

Couverture territoriale inégale des RPE (Relais Petite Enfance) : réflexion sur une éventuelle prise de compétence par GA :

- Suite aux réflexions suscitées par le SPPE -Service Public de la Petite Enfance- et en lien avec le travail du Groupe de travail Enfance Jeunesse, réflexions à entamer avec la nouvelle gouvernance sur les résultats de l'étude de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage réalisée fin 2025 sur la prise de compétence RPE afin que le territoire soit mieux couvert par ces structures.

Petite Enfance et Développement Durable :

- Poursuite de la démarche en transition écologique et sociale avec les formations LABEL VIE, débutée fin 2025 ;
- Poursuite de l'aménagement et mise en place d'un calendrier d'animations autour de l'environnement au Jardin des Enfants (site communautaire du Berguille, Roullet).

Valorisation du métier d'Assistantes Maternelles et Petite Enfance :

- Poursuite partenariat Pôle Emploi + Salon Direction Emploi pour la promotion des métiers de la Petite Enfance ;
- Poursuite intervention dans les lycées pour la promotion des métiers Petite Enfance ;

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

33

Réception par le préfet : 24/12/2025
Publication : 24/12/2025

- Lien avec bailleurs sociaux pour faciliter l'accès au logement des Assistantes Maternelles ;
- Reconduction de la 6ème journée des Assistantes Maternelles en Novembre 2026.

Elaborer et décliner une offre de service innovante et adaptée

Concernant l'amélioration de l'offre de services et l'évolution des équipements communautaires, le BP 2026 prévoira :

- la poursuite d'achat de jeux extérieurs,
- de la sécurisation des accès et du remplacement du matériel incendie
- l'acquisition de mobilier dans le cadre du projet prévention et ergonomie,
- la création d'un espace éducatif « hygiène des mains »,

Dans un souci de qualité de service des crèches de l'agglomération et du confort des agents, les études d'opportunité et de programmation pour le redéploiement des crèches de GrandAngoulême ont été lancées en 2025.

ENFANCE-JEUNESSE

ALSH :

Faire vivre l'ALSH et le projet « mon centre de loisirs est une école d'art », en lien avec l'école d'art sur Dirac et d'autres partenaires du territoire, autour d'un projet de design social.

EFFERVESCENTRE :

Travail partenarial en lien avec les communes sur la qualité de l'accueil et l'état des lieux des participations communales dans le cadre de la préparation en 2026 de la future convention triennale 2027-2029.

Accompagnement au métier d'animateur :

Lancement d'actions coordonnées pour la présentation du métier d'animateur dans les lycées et auprès des jeunes ;

Promotion du métier/levier du financement BAFA, notamment pour les jeunes accueillis au sein des équipements GA et nécessitant une formation.

Acteurs Jeunesse :

4ème édition du Forum des Partenaires Jeunesse en octobre-novembre 2026 ;

Animation de la coordination GA en interne et de façon transversale pour les actions à destination des jeunes ;

Maintien du soutien aux acteurs de la politique Jeunesse (FCOL, CIJ).

COORDINATION

Service Accompagnement Santé Partagé (ASP) :

Renouvellement d'une grande partie des conventions ASP avec les communes ;

Possibilité d'interventions ponctuelles du service ASP, à compter de 2026, notamment pour l'animation d'ateliers Nesting (formation des agents fin 2025).

Accompagnement aux projets des communes :

A l'écoute des projets communaux (Petite Enfance / Enfance-Jeunesse), en partenariat avec la CAF pour un travail de facilitation ;

Suivi du Fonds de Concours structures Petite Enfance, mis en place en 2024, pour le maintien et l'amélioration de l'offre d'accueil 0-3 ans :

1 projet financé en 2024 - crèche de Ruelle - pour 288 150 € ;

2 projets proposés pour 2025 – La Couronne pour le nid maternel du SIVU – micro-crèche de Vouzan - pour un montant total de 13 739 € ;

1 projet pressenti pour 2026 – travaux mise aux normes crèche Soyaux – pour un montant estimé à 11 250 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

103 - Un habitat accessible, adapté et économe en énergie

Soutenir les publics les plus fragiles

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'habitat indigne et le déploiement du Permis de Louer sur les communes volontaires du territoire, GrandAngoulême poursuivra son soutien au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Charente Solidarités.

En 2026, le budget prévoira également, dans la continuité des années précédentes :

- ❖ la participation annuelle au fonctionnement de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
- ❖ les crédits inscrits au titre du marché passé avec Soliha :
 - au titre de l'AMO PIG et de l'OPAH RU multi sites pour 360 K€ (recette à hauteur de 80% attendue).
 - De l'animation de l'OPAH RU multi sites pour 90 K€ (50% de recettes)

Soutenir la production et la réhabilitation de logements locatifs publics

En investissement, seront inscrits les crédits de paiement nécessaires à la réalisation des différentes autorisations de programme du PLH 2017-2020, de la période transitoire 2019-2020 et du PLH 2020-2025 au titre de :

- la production nouvelle de logements sociaux
- la réhabilitation du parc public
- des travaux des particuliers (rénovation énergétique, adaptation, insalubrité) dans le cadre du PIG communautaire, de l'OPAH RU multi-sites et de l'OPAH RU d'Angoulême
- des pass investissement et accession
- de la réhabilitation Bel Air Grand Font hors maquette ANRU

Au total, les crédits de paiement inscrits au titre de la programmation pluriannuelle de l'habitat s'élèveraient à plus de 2 M€.

GrandAngoulême aux côté des bailleurs et de ses communes poursuit donc sa politique de soutien au logement et d'accompagnement des besoins des populations dans un contexte de crise et de tension.

Opération de Renouvellement Urbain

L'Opération de Renouvellement Urbain de Bel Air - Grand Font poursuit sa forte activité en 2026 alors que le projet de l'Etang des Moines touche à sa fin (dernière opération : démolition 14 logements Bât. A3 par Logélia).

En matière d'Habitat, l'année 2026 sera marquée par :

- la livraison de 165 logements réhabilités à BAGF-Logélia,
- le lancement des travaux de réhabilitation de 117 logements à BAGF-OPH,
- le lancement des travaux de démolition des 70 logements d'Eglantines à BAGF et fin de la démolition des 14 logements du Bât. A3 à EDM-Logélia,
- le démarrage des travaux de 3 opérations de reconstitution et versement de soldes de 3 opérations livrées fin 2025.

Concernant les équipements et les aménagements d'ensemble, la livraison des nouvelles écoles à BAGF est prévue au printemps 2026 avec une mise en service à la rentrée de septembre (versement solde subvention en 2026).

104 - La politique culturelle, un facteur essentiel à la cohésion

L'année 2025 a vu la plupart des principales réalisations prévues dans le cadre du projet de développement culturel de GrandAngoulême mises en œuvre dans l'ensemble de ses dimensions :

La lecture comme facteur d'inclusion et d'équité des chances pour la jeunesse et la toute petite enfance, avec le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le **développement du réseau de lecture publique** sur l'ensemble du territoire et la **célébration des 10 ans de l'Alpha** ;

La nature comme territoire d'expression artistique et d'engagements écoresponsables, avec l'**inauguration du Sentier métropolitain** et la mise en œuvre de l'**accompagnement à la transition écologique des acteurs culturels** ;

La solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles, avec un succès populaire grandissant pour la nouvelle formule des **Soirs bleus** et son programme de résidences artistiques dans les communes, rassemblant **25% de spectateurs en plus cette année**,

L'enseignement et l'éducation artistique : facteur d'émancipation de la personne et du citoyen, avec des **Parcours d'éducation artistique et culturelle** renforcés à travers des actions de formation des enseignants et plus de 2100 jeunes bénéficiaires,

La politique de l'image, un enjeu de démocratisation, avec la finalisation du projet des « **Fantômes de GrandAngoulême** » dans les 38 communes et la **nouvelle application numérique de Pays d'art et d'histoire dédiée aux 42 églises romanes** du territoire

En outre, en termes d'infrastructures les maîtrises d'ouvrages ont été retenues pour la réhabilitation des deux sites du conservatoire Gabriel Fauré, et les travaux de rénovation de la Nef ont été lancés.

BUDGET DIRECTION CULTURE

L'année 2025 a été fortement marquée par l'inauguration du Sentier métropolitain, la nouvelle formule des Soirs bleus fait florès en termes de public avec une nouvelle hausse de 25% de spectateurs cette année et constitue un marqueur fort de l'identité de l'agglomération.

Dans ce cadre porteur, 4 résidences d'artistes ont été déployées sur le territoire et viennent renforcer les Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), qui ont bénéficié à 2 150 jeunes de la toute petite enfance à 25 ans et de premières actions de sensibilisation et de formation des acteurs du territoire aux PEAC ont été menés avec le Rectorat à l'initiative de GrandAngoulême, afin de diversifier les bénéficiaires de ce programme.

A noter toutefois le recul des subventions de l'Etat sur le programme de démocratisation culturelle, qui vient menacer notamment les PEAC avec une réduction de 15% de la subvention attribuée dans le contrat de territoire dédié, soit une baisse de 7 000 €. Cette baisse devrait toutefois selon les projections être compensée par la mobilisation du dispositif « Pass culture ».

Le projet pluriannuel des « Fantômes de GrandAngoulême » a été finalisé, dotant les 38 communes de leurs emblèmes illustrés et portés en réalité augmentée.

La direction de la culture met également en œuvre cette année le programme d'accompagnement des acteurs culturels du territoire à la transition écologique, en vue de la rédaction d'une charte commune.

Enfin, 2025 a été l'année de lancement des travaux de la Nef 3, et de l'attribution des marchés de la réhabilitation du conservatoire Gabriel Fauré sur les 2 sites.

Orientations 2026 :

La prudence imposée par le cadre budgétaire actuel des collectivités se doit d'être redoublée du fait de la tendance marquée de baisse importante des financements de l'Etat sur les programmes liés à la démocratisation culturelle, cela malgré l'exemplarité au niveau régional des programmes d'action de GrandAngoulême, régulièrement soulignée par les représentants de l'Etat.

A ce stade, devraient être poursuivis les programmes **Sentier métropolitain, Soirs bleus, PEAC** et **GIP Café culture** pour des enveloppes identiques ou légèrement ajustées à la baisse pour tenir compte du cadrage budgétaire contraint.

Fonds de concours exceptionnel Ville d'Angoulême pour la scène nationale.

Depuis 2024, la Ville d'Angoulême qui pilote le projet a étudié les conditions de faisabilité de travaux de remédiation à des problématiques de sécurité affectant le Théâtre-Scène nationale.

Le montant prévisionnel de l'opération s'établit à 1,5 M€ avec des participations attendues de la DRAC (20%), du FEDER (5,24%), de la DSIL (3,67%), de la Région (20%) et du CD16 (10%). **Sur avis favorable des élus du groupe de travail Culture réunis le 17/9/25, il sera proposé dans le cadre d'un fonds de concours exceptionnel, de créer une Autorisation de Programme dédiée, d'un montant de 305 130 €.**

Développer la lecture chez les plus jeunes

L'ALPHA :

2025 aura été une année forte à bien des égards avec la **célébration des 10 ans de l'Alpha** lors de l'Alphabulleuse fin septembre, l'occasion d'une célébration festive mais aussi d'une valorisation de son Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social, qui se décline sur une offre de service et un programme culturel riche et diversifié.

Les usagers auront pu ainsi bénéficier de plus de 150 événements gratuits proposés ainsi que l'accueil du FIBD, outre des collaborations et des partenariats avec de nombreuses structures et associations locales, des projets favorisant le soutien à la création, des accueils de groupes de crèches, centres de loisirs, MJC, centres sociaux, groupes scolaires de la maternelle à l'université. Les visites de classe permettent chaque année d'accueillir plus de 2000 enfants et de leur faire découvrir la richesse de la littérature jeunesse.

L'année 2025 aura permis de relancer pleinement la dynamique de structuration du réseau de lecture publique par la relance opérationnelle de l'élargissement du réseau (4 établissements intégrés avant la fin 2025, et 3 autres au premier trimestre 2026), ainsi porté de 18 à 25 bibliothèques, assurant ainsi une meilleure couverture de l'agglomération tout en permettant de renforcer la cohérence des politiques culturelles sur le territoire, en lien avec le **Contrat Territoire Lecture** lancé cette année avec la DRAC Nouvelle Aquitaine, qui aura notamment permis de produire à travers une assistance à maîtrise d'ouvrage un diagnostic territorial et la concertation d'élus, de professionnels et d'usagers, qui permet d'esquisser la future structuration du réseau.

Le projet de l'établissement 2025-2028 dessine les ambitions suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

- Renforcer **l'accessibilité** et faire de l'accueil de tous les publics une priorité. S'adapter aux nouveaux usages culturels, y compris par des aménagements intérieurs et extérieurs, ainsi que par le développement d'un plan d'action coordonné de soutien à la parentalité ;
- Renforcer **l'offre culturelle et éducative** : lisibilité renforcée des programmes proposés, développement de programmes en réponse aux enjeux de l'éducation aux médias et à l'information, à ceux de l'éducation à l'image ou de la relation au numérique ;
- Affirmer plus que jamais **la vocation sociale** autour de l'idée d'inclusion et de réduction des inégalités d'accès à la culture, à la formation, à l'information et à la lecture ;
- Consolider **l'offre documentaire** par des collections régulièrement renouvelées dans le respect du pluralisme culturel, une diversification des supports tels que le jeu, les prêts d'objets et d'instrument de musique, des traitements documentaires thématisés pour accompagner les évolutions sociales ou sociétales ;
- **Développer et coordonner le réseau de lecture publique** à l'échelle de l'agglomération par le développement d'une organisation territorialisée, d'actions culturelles communes, de formations mutualisées pour l'ensemble des agents et bénévoles du réseau, d'une communication affirmant l'identité et une nouvelle visibilité pour le réseau.

Côté investissement, la priorité sera donnée au réaménagement de la salle de réunion, à la réhabilitation totale des sanitaires, au remplacement des menuiseries extérieures, à la sécurité incendie et au renouvellement des équipements de la cuisine.

Suite à l'étude pour l'ombrage du parvis de la médiathèque de l'ALPHA, réalisée par SPLA GAMA, la réfection de la terrasse est à envisager.

Par ailleurs, le hall d'accueil de l'ALPHA présente deux inconvénients : une température élevée en période estivale (hall très vitré) et le flux du public. Afin de mener une réflexion, une étude a été lancée en 2025, pour envisager un confort en été et une réorganisation du flux du public. Après retour de cette étude, un programme de travaux pourrait être établi et proposé sous réserve des possibilités financières.

Assurer une solidarité territoriale fondée sur la décentralisation et la coopération

RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE :

La relance des intégrations de bibliothèques au réseau après la période de cyberattaque aura permis d'aboutir à l'intégration de 4 bibliothèques en octobre 2025 : Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, et de lancer les opérations techniques pour une intégration prochaine de 3 nouvelles bibliothèques début 2026 : Bouëx, Dignac, Puymoyen. L'aboutissement de ces projets d'intégrations permet de franchir un cap considérable dans l'extension du réseau de lecture publique, passant de 18 à 25 bibliothèques dans le premier trimestre 2026.

L'année 2025 aura également permis d'engager la phase opérationnelle du Contrat Territoire Lecture signé avec la DRAC Nouvelle Aquitaine et de lancer une assistance à maîtrise d'ouvrage permettant de réaliser un diagnostic territorial et de définir des préconisations dans la perspective de la formalisation du schéma de développement de lecture publique du réseau GrandAngoulême pour les années à venir.

Le budget 2025 aura enfin permis de consolider les actions de structuration du réseau du point de vue de l'action culturelle, de la communication ou de la formation des professionnels et bénévoles notamment.

POLITIQUE EVENEMENTIELLE :

Le service Culture mène une politique de diffusion culturelle de proximité sur le territoire afin d'apporter une offre culturelle de qualité et de fédérer les habitants, au cœur de chacune des 38 communes.

En 2024 le dispositif de diffusion artistique des **Soirs bleus** a ainsi été remanié pour réaliser ces objectifs en toute équité sur l'ensemble du territoire, avec une nouvelle formule renforcée en moyens attribués aux communes et prolongées par de premières résidences sur le territoire. La fréquentation qui s'élevait en 2024 à 24 700 spectateurs affiche une hausse de 25% supplémentaire en 2025. Le dispositif est reconduit à moyens légèrement réduits en 2026, en affirmant toujours une articulation avec l'éducation artistique et culturelle dans les communes à travers un budget de 10 000 € qui a été préservé.

Enfin, le projet pluriannuel des « **Fantômes** » de GrandAngoulême a été inauguré début 2025.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le 18 mai 2025, la convention Pays d'art et d'histoire a été renouvelée pour 10 ans et le label national étendu aux 38 communes de GrandAngoulême.

La nouvelle convention repose sur 5 axes :

- Axe 1 : favoriser l'appropriation des patrimoines et de l'architecture par les publics fragilisés et éloignés de l'offre du PAH
- Axe 2 : contribuer à la préservation des patrimoines et du cadre de vie
- Axe 3 : encourager la création d'un urbanisme et d'une architecture de qualité
- Axe 4 : enrichir la connaissance patrimoniale et architecturale du territoire à travers la recherche scientifique
- Axe 5 : travailler à la création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

En 2025, le fonds de concours « restauration du patrimoine vernaculaire » a permis de soutenir 6 communes. L'enveloppe budgétaire 2026 sera ajustée aux nombre de dossiers présentés.

La nouvelle application numérique destinée à valoriser les 42 églises romanes de Grand Angoulême a été mise en ligne en juillet 2025. En 2 mois, 711 téléchargements ont été enregistrés.

Deux « Focus », le premier consacré au logement social de l'Angoumois, le second dédié à la mémoire des tuiliers de la Vallée de l'Echelle, sont édités à l'automne 2025.

En 2026, **ajustement à la baisse de certaines actions** est à prévoir en lien avec la réduction des subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Département de la Charente et au regard des effectifs RH temporairement réduit (départ à la retraite d'un des agents, guides vacataires moins nombreux). L'Université en Angoumois sera réalisée sur un nouveau format plus condensé, avec moins de conférences.

Le service PAH prévoit de valoriser l'application numérique « Églises romanes de GrandAngoulême » par l'édition d'un Focus de 104 pages, une exposition photographique et des médiations.

L'enseignement et l'éducation artistique : facteur d'émancipation de la personne et du citoyen

ECOLE D'ART :

Depuis 2024, l'école d'art met l'accent sur des projets artistiques en lien avec le territoire, sous forme de restitutions, d'expositions et de rencontres dans l'espace public, avec l'intention de fédérer les habitants et de croiser les publics. Les actions menées par l'école d'art articulent des enjeux de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

transmission et de travail collectif avec des démarches d'expérimentation et de rencontre avec des œuvres d'art contemporaines.

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'école d'art a proposé au public, sur les trois sites, 41 ateliers pour 519 inscrits en pratiques amateurs, 25 workshops, 1 cursus post-bac agréé Ministère de la Culture (21 étudiants), 5 expositions, ainsi que 14 interventions artistiques en milieu scolaire et de la petite enfance.

En 2025, avec l'appui d'une designer, un projet de création participative et collective a été lancé en collaboration avec ALVEOLE, autour de l'axe de l'éducation artistique et trans-générationnelle en milieu rural.

Un nouvel atelier en milieu rural, *L'argile dans tous ses états*, a offert au grand public une découverte du territoire à travers l'histoire des anciennes tuileries encore présentes, en les mettant en regard avec une démarche artistique.

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME

Le conservatoire Gabriel Fauré de GrandAngoulême a accueilli en 2025 1031 élèves en musique, danse et théâtre. Outre la formation et la certification des élèves dans ces trois spécialités, établies selon les orientations du schéma national d'orientation pédagogique établi par le ministère de la Culture, la mise en œuvre de cet enseignement s'est traduite par une action culturelle rayonnant sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, touchant pour l'année 2025 près de 10 000 spectateurs.

Le partenariat étroit avec l'Éducation Nationale a également permis d'accompagner près de 200 élèves chaque semaine au sein de 5 orchestres et théâtre à l'école, de sensibiliser 2500 enfants de maternelle et primaire avec le dispositif Viens voir la musique, la danse et le théâtre, et de former près de 200 élèves inscrits en dispositif CHAM primaire et secondaire

Le budget de fonctionnement propre 2026 du conservatoire s'inscrit dans un budget de reconduction.

Du côté de l'investissement, la priorité sera donnée au remplacement du matériel incendie et à l'éclairage LED à l'étage du bâtiment.

La réhabilitation technique du bâtiment est intégrée dans une opération dédiée. Depuis 2024, une étude patrimoniale a eu lieu ainsi que la consultation de la maîtrise d'œuvre qui s'est poursuivie en 2025. En 2026, les études vont se poursuivre.

SERVICE CULTURE :

Parcours d'Education Artistique et Culturel – Label 100% EAC

A travers le développement du label « 100% EAC » sur le territoire, GrandAngoulême fédère l'ensemble des acteurs culturels, sociaux, éducatifs de l'agglomération pour renforcer l'équité de l'accès à la culture du jeune public, en lui permettant de découvrir et fréquenter des lieux culturels, rencontrer des œuvres et des artistes, et bénéficier d'enseignements artistiques de qualité. Cette priorité essentielle du projet culturel d'agglomération a permis en 2024-25 d'impliquer **60 structures partenaires, pour 2 150 jeunes bénéficiaires, sur 27 communes de GrandAngoulême**. Pour mémoire, ce budget dédié aux PEAC a été renforcé en 2024 par le fléchage de 10 K€ provenant de la refonte du dispositif de diffusion artistique des Soirs bleus, afin de mener des ateliers avec les artistes se produisant dans ce cadre.

Rendre plus visible et intégrer à la stratégie culturelle de l'agglomération le soutien aux industries culturelles et créatives

La direction de la culture et de la politique de l'image s'inscrit dans une démarche de valorisation, de lisibilité et de démocratisation de la filière. A travers la conduite de nombreux échanges avec les grands acteurs culturels menés avec les autres financeurs publics, notamment autour des nouvelles conventions pluriannuelles du Festival International de Bande Dessinée et de la Cité internationale de la Bande Dessinée et de l'Image, GrandAngoulême œuvre depuis 2024 à renforcer les objectifs de développement des publics par ces structures pour impliquer dans leurs actions les habitants de l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, plusieurs PEAC sont fléchés spécifiquement sur l'éducation à l'Image.

L'enveloppe dédiée aux opérateurs culturels accompagnés au long cours dans ce secteur est maintenue constante depuis plusieurs années.

Festival International de la bande dessinée

L'annonce le 8 novembre 2025 par l'Association du Festival International de la Bande Dessinée du résultat de l'appel à projets qu'elle a mené pour choisir le futur organisateur de la manifestation a déclenché au niveau national une action de boycott massif des autrices et auteurs de bande dessinée, suivis par les éditeurs les plus importants du secteur, allant jusqu'à rendre impossible de fait la tenue de l'édition 2026 du festival. Cette situation a été entérinée le 1er décembre par la déclaration à la presse des avocats de la société 9ème Art +, actuelle délégataire en charge de l'organisation de cette édition, précisant que celle-ci ne pourrait « matériellement pas avoir lieu dans des conditions appropriées »

Dans ce contexte, les financeurs publics du festival (la ville d'Angoulême, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, le département de la Charente, la région Nouvelle-Aquitaine, le ministère de la culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Centre National du Livre), réunis avec les représentants des professionnels du secteur de la Bande dessinée (maisons d'éditions, autrices et auteurs) dans le cadre de l'ADBDA - Association pour le Développement de la Bande Dessinée à Angoulême - souhaitent initier un dialogue renouvelé avec l'ensemble des professionnels, sur une base la plus large possible, visant à permettre à l'événement de prendre en compte l'ensemble de leurs préoccupations pour la préfiguration des futures éditions du festival.

Par ailleurs, les collectivités locales ont été sollicitées par les acteurs culturels locaux du domaine de la bande dessinée (librairies indépendantes, collectifs d'autrices et d'auteurs...) pour soutenir des initiatives visant à mettre en œuvre des événements artistiques et culturels pour faire vivre la Bande dessinée en janvier-février 2026 sur le territoire.

Enfin, la mise à l'arrêt du Festival entraînera un impact économique important pour de nombreux acteurs du territoire : commerces, hôtellerie-restauration, entreprises de services, prestataires événementiels, secteur culturel, logistique, communication, éditeurs et acteurs touristiques. Un soutien à ces entreprises affectées est actuellement en réflexion, ceci afin de prévenir les conséquences négatives sur l'emploi, l'attractivité et la vitalité économique du territoire.

Le budget 2026 de GrandAngoulême traduira donc les conséquences de la mise à l'arrêt du FIBD par le biais d'un redéploiement de la subvention accordée annuellement à cette manifestation (551 K€) vers des crédits d'accompagnement des événements artistiques ou culturels qui pourraient être organisés en janvier-février sur le territoire et des crédits de soutien économique aux acteurs du territoire.

105 - La politique sportive, facteur de cohésion et d'intégration sociale

Afin de s'adapter aux évolutions de la pratique sportive et accompagner ses acteurs locaux, en correspondance avec la feuille de route votée en 2022, la politique sportive s'articule autour de 4 grands axes :

Favoriser l'accès au sport pour tous

Nautilus :

La fréquentation du centre s'établit à 267 665 entrées au 30 septembre 2025 et devrait avoisiner, d'ici le 31 décembre, 370 000 entrées pour l'année 2025, elle était de 365 885 en 2024.

Malgré cette hausse de fréquentation en 2025, les fréquentations d'avant COVID (389 000 entrées) ne sont pas encore atteintes.

Depuis 2024 l'équipement a retrouvé un fonctionnement normal suite aux différentes crises.

Néanmoins, à effectif de permanents constant (vacation de remplacement à la marge), les ETAPS de Nautilus assurent, depuis la rentrée de septembre 2024, 10 créneaux (12 en 2024) Mouv'agents et le projet sport santé a abouti pour une mise en place fin novembre 2024.

Comme lors de la saison estivale 2024, il y a eu, pour la saison estivale 2025, des renforts d'agents de sécurité sur les 2 mois d'été, avec une présence aléatoire, qui a soulagé les agents de Nautilus (centre aquatique et baignades) face aux incivilités. Le dispositif sera maintenu en 2026.

Le travail engagé en 2024 dans le cadre du schéma directeur des équipements sportifs, dont l'analyse met en évidence des axes de travail à conduire en 2025 sur différents sujets (RH, tableaux de suivi, créneaux etc.) se poursuivra en 2026.

Le budget de fonctionnement 2026 du centre nautique devrait toutefois enregistrer une hausse de l'ordre de + 4,75% en raison du changement de marché de nettoyage et de l'augmentation du marché de sécurité alors que les prévisions de recettes sont en stabilité.

Depuis 2025, différentes autorisations de programme sont ouvertes et des phases de travaux sont donc prévues en 2026 dans la continuité de 2025 :

- AP 104 (patrimoine) : projection remplacement pentagliss, pataugeoire + éclairage scénique patinoire
- AP 37 (contentieux) : début des travaux de réfection de la toiture
- AP 89 (chaufferie) : 1^{ère} phase nouvelle chaufferie Nautilus

Nautilus étant de loin le plus gros consommateur de chaleur du patrimoine, la mise en place d'une chaufferie biomasse permettrait de réduire de 35 % les émissions de CO2 liées à la consommation d'énergie de tout le patrimoine de GrandAngoulême. En 2025, la maîtrise d'œuvre a été lancée et en 2026, un travail d'ajustement technique va être réalisé afin de définir la meilleure filière.

Baignades de Marsac et Vindelle :

Pour 2025, les baignades retrouvent une fréquentation avoisinant les 9 000 baigneurs grâce notamment à l'ouverture sur 2 mois complet de la baignade de Vindelle, ce qui n'avait pas été le cas en 2024 (6 500 personnes en 2024 liée à une ouverture tardive, au 29 juillet, de la baignade de Vindelle suite au retard des travaux de reprise des berges).

Il n'y a pas eu d'évolution sur le fonctionnement avec le maintien des renforts d'agents de sécurité sur les 2 mois d'été avec une présence aléatoire qui a soulagé les sauveteurs face aux incivilités.

Le budget 2026 sera donc en reconduction par rapport à 2025.

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

Stade d'athlétisme :

Aucune évolution n'est à noter sur le fonctionnement du site. Le projet de réceptif pour le club résident GrandAngoulême Athlétisme a été finalisé début 2025.

Fréquentation : en 2025, la fréquentation scolaires et clubs est stable par rapport à 2024 avec 35 500 séances scolaires et 33 000 séances clubs annuelles.

Gymnase de Dirac :

Le gymnase est occupé en semaine entre 17h00 / 17h30 et 22h00 / 22h30 par les 2 clubs de basket valechel:16,5 heures (+ 2 h) et tennis valechel:8 heures (-1.5 h), ainsi que l'association de tennis ballon (3 heures). Les samedis et dimanches matins sont réservés à l'organisation des compétitions. L'association Drone Racing Arena 16 utilise l'installation le dimanche après-midi.

Le centre de loisirs l'utilise chaque mercredi et pendant les vacances scolaires.

Les 3 écoles de Dirac, Garat et Bouëx organisent un cycle d'activités sportives par an.

Aucune évolution n'est à noter sur le fonctionnement du site.

Centre équestre GrandAngoulême:

L'UCPA entre dans la quatrième année d'exploitation et comme indiqué dans le compte prévisionnel d'exploitation, le montant accordé dans le cadre de la DSP continue de diminuer malgré le coefficient d'indexation (Taux d'évolution entre 2025 et 2026 -10.8 %)

Les dépenses liées à cet équipement sont essentiellement contractuelles et, à la mise en place du PEAPS équitation.

En investissement, une AP dont le montant reste encore à définir pourrait être proposée à la fois pour des travaux relatifs au traitement des eaux pluviales et plusieurs opérations d'amélioration et de modernisation des équipements.

Salle omnisports

Dans un souci de cohésion et d'intégration sociale, une réflexion est menée pour construire une salle omnisport à l'échelle de l'agglomération. Dans un premier temps, un cahier des charges a été réalisé pour lancer une étude d'opportunité. 2026 s'inscrit dans la poursuite de l'étude.

Forum sport santé environnement :

17ème édition – Véritable vitrine pour les associations sportives du territoire, les visiteurs représentent environ 10% de la population de celui-ci. L'organisation associe plus de 1 700 bénévoles, plus de 140 exposants (associations partenaires...) et une quinzaine de partenaires publics et privés.

Dispositif Parcours d'Education des Activités Physiques et Sportives :

Selon les orientations de la feuille de route sport, le dispositif a été mis en œuvre en octobre 2022 avec la mise en place de l'équitation scolaire, suivi en 2023 par le « savoir rouler à vélo », avec une continuité des actions sur 2024 et 2025.

Sur l'année 2025 cela représente vingt-quatre classes ayant bénéficié chacune d'un cycle de 6 séances d'équitation, soit 144 séances au total. Pour le savoir rouler à vélo, 43 classes ont bénéficié du cycle complet, avec obtention du diplôme à la fin du bloc 3, en 2024.

En 2026, il est prévu la poursuite du développement du dispositif selon la feuille de route sport, tout du moins jusqu'en juin 2026, en correspondance avec l'année scolaire 2025/2026 et les programmations déjà engagées avec l'Education Nationale (budget 2026 de 89 K€). On reste toutefois dans l'incertitude de la continuité de l'aide de l'Etat et du Département pour le dispositif «

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

savoir rouler à vélo » : jusqu'à présent cela représentait 75% des dépenses (50% Etat et 25% Département).

Fonds de concours

Un projet de budget 2026 de 280 000 € identique à celui de 2025 permettrait d'accompagner 1 (voir 2 si sur 2 exercices budgétaires) projet de niveau 2 (jusqu'à 25% du montant HT des travaux plafonné à 150 k€ et plusieurs projets municipaux de niveau 1 (jusqu'à 50% du montant HT des travaux plafonné à 20 k€).

De plus, les élus du groupe de travail sport se sont prononcés de manière favorable à l'accompagnement de certains projets, à condition que cela n'impacte pas l'enveloppe habituelle des fonds de concours (280 k€). Un montant de 220 k€ a été inscrit en 2025 dont une partie doit être reportée en 2026, mais à hauteur de 70 k€, en ce qui concerne les équipements de sport de raquette liés à la vente du centre sportif.

Fonds de concours exceptionnel Projet de réhabilitation de la salle Roger GEMARD

Lors de la DM 4 de 2025, le conseil communautaire a délibéré pour l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la ville d'Angoulême à son projet de réhabilitation de la salle Roger Gémard (voir rapport particulier). Le BP 2026 intégrera les crédits de paiement conformément aux modalités de versement prévues dans la convention de financement.

Stade Camille LEBON

En 2026, le conseil communautaire pourrait être amené à examiner un soutien à la ville d'Angoulême et/ou à l'ACFC pour des travaux de rénovation et modernisation du stade Lebon notamment sur les vestiaires de la tribune Sud, la création d'une nouvelle tribune Nord et la réalisation d'un terrain synthétique. Toutefois, le club est en attente de transmission par la Fédération du cahier des charges pour la ligue 3 (= nationale) et il viendra présenter son projet actualisé à la ville et à l'agglomération avec un chiffrage complet de l'opération.

Soutenir le sport de haut niveau

Soutien au sport amateur, aux équipes semi-professionnelles et professionnelles, sportifs inscrits sur liste ministérielle.

Pour 2026, l'objectif est de maintenir à minima l'accompagnement de l'agglomération en direction des associations déjà soutenue depuis la création de la compétence facultative sport en 2018. Cela concerne :

- 8 clubs de 1er ou 2ème niveau amateur
- 2 clubs semi-professionnels
- 1 club professionnel
- 10 clubs uniques sur le territoire
- 16 sportifs sur liste ministérielle.

S'agissant des manifestations sportives, le budget devrait être en évolution de + 5 K€ conformément au suivi de la feuille de route sport en cohérence avec le budget finalement réalisé en 2025. Une quinzaine de manifestations sportives sont prévues sur 2026 dont un évènement sportif majeur à CARAT et deux au centre équestre et un championnat national.

106 - Un territoire mis en valeur, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales

A travers le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » plusieurs priorités ont été données à la politique touristique :

- Construire une stratégie touristique au-delà des festivals
- Prendre en compte les loisirs, le sport de nature et le patrimoine comme vecteur de cohésion sociale et territoriale
- Préserver et valoriser la nature notamment autour du fleuve Charente et ses affluents (pilier 2)

Les grandes orientations budgétaires pour 2026 se traduiront par les opérations suivantes :

- ❖ **La subvention de fonctionnement accordée à l'OTPA** pour un montant de 620 000 €, soit une somme identique à 2025.

L'année 2026 sera marquée par la livraison de la totalité des travaux de réaménagement de la maison du tourisme (16/9e), située au 71b rue Hergé, qui accueillera dès le mois de mars l'ensemble du personnel du l'OTPA. Le rez-de chaussée, dont la livraison est prévue début décembre 2025, est conçu comme un espace hybride accueillant à la fois le front office de l'OTPA (actuellement à l'hôtel de ville) et diverses événements et manifestations, notamment ceux portés par la ville d'Angoulême au titre de sa dimension Ville Créative UNESCO. Les locaux administratifs (actuellement rue du chat) déménageront au R+1 de la maison du tourisme courant février / mars 2026.

Dans la continuité de 2024 et 2025, l'année 2026 verra la déclinaison de l'axe 3 de la politique touristique de l'OTPA se mettre en œuvre sur le tourisme d'affaires :

- Suite au recrutement d'un agent dédié à cette mission : mise en œuvre d'actions plus offensives pour renforcer l'accueil des clientèles (groupes, autocarisme, séminaires, FIBD ...)
- Développement de l'offre tourisme d'affaire visant à accroître la visibilité du territoire

En investissement, une participation financière de 20 K€ sera prévue pour l'acquisition de mobiliers et autres équipements de la maison du tourisme au 71b rue Hergé

- ❖ **La gestion de Port l'Houmeau** confiée depuis la saison 2025 et pour une durée de 4 ans, à la société LE BOAT à travers la conclusion d'un marché de prestations de services. Les missions principales qui seront confiées sont la gestion de la régie du port pour le compte de la collectivité et le développement d'une activité annexe de location de bateau. Une augmentation du budget pour 2026 est encadrée par le marché de services en cours et correspondant à l'extension des missions demandées au prestataire : nouveaux services capitainerie pour la saison 2026.

Les recettes, à hauteur de 8 000 €, sont exclusivement liées aux redevances d'amarrage des bateaux au port, activité confiée à un prestataire extérieur.

▪ AP 113. Port l'Houmeau :

A la suite du schéma directeur de l'aménagement, porté par la Ville d'Angoulême, le Département et GrandAngoulême réalisé en 2023, il a été convenu entre les 3 parties la réalisation de plusieurs infrastructures permettant un développement harmonieux du port ainsi qu'une sectorisation de ses usages.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-200071627-20201210-2026-12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

- L'aménagement d'une cale de mise à l'eau, côté Bourgine, permettant aux usagers de mettre à l'eau leur bateau facilement et de sécuriser les stationnements internes au port en cas d'avarie d'un bateau.
- L'aménagement, en lien avec la ville d'Angoulême, d'une aire de carénage et d'un parking sécurisé, dédié au Port l'Houmeau et destiné à ses usagers qui partiront un ou quelques jours naviguer sur la Charente, côté esplanade de Bourgine
- Le changement des bornes d'eau et d'électricité et la création de nouvelles
- L'installation sur un ponton flottant de la borne de récupération des EU des bateaux existante.

Concernant spécifiquement la maîtrise d'ouvrage Département de la Charente, le coût opération d'un montant de **500 000 €**.

Pour GrandAngoulême :

- L'aménagement d'un bâtiment existant (2 rue Jean Mermoz) destiné à accueillir une capitainerie disposant des services nécessaires (sanitaires, douches...), ainsi que du local attenant destiné à accueillir un local de stockage et de petites réparations pour le futur exploitant de Port l'Houmeau
- L'aménagement, en lien avec la ville d'Angoulême, d'un stationnement minute dédié au Port l'Houmeau, côté Boulevard Besson Bey

Concernant spécifiquement la maîtrise d'ouvrage GrandAngoulême portant sur la création d'une capitainerie, le coût opération d'un montant de **570 000 €**.

Il est à noter que chaque membre du groupement prendra en charge financièrement 50% du reste à charge de l'opération.

Subventions acquises : DSIL sur la partie Capitainerie Port l'Houmeau 208 750 € / Subvention en cours d'arbitrage : Fonds européens 80 000 €

A noter, un travail est actuellement mené avec les services du département pour aboutir à une convention financière qui permettra de cadrer les flux financiers et le mécanisme de remboursement entre les deux MOA. La répartition des subventions obtenues pourra également être questionnée.

❖ AP 114. Bâtiment de Fleurac

Le long de la Flow vélo existe une maison en ruine, propriété de GrandAngouleme qui pourrait être remise en état (consolidation des murs, reprise de toiture), afin de créer un abri pour les piétons et cyclotouristes.

Subvention obtenue : DSIL à hauteur de 120 000 €. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours et les travaux seront réalisés en 2026.

❖ Mission Randonnée :

GrandAngoulême poursuit la mise en œuvre de son **schéma directeur de la randonnée** par la création de circuits de randonnée en lien avec les communes et le Département de la Charente, en effectuant des prestations de balisages et en implantant de la signalétique participant à la mise en tourisme des itinéraires. .

L'agglomération poursuivra également avec le groupe de travail, le projet d'amélioration de la signalétique (sentier nature, patrimoine, etc.) **de la coulée verte**.

❖ Les coopérations de GrandAngoulême :

Il est proposé de maintenir les participations de GrandAngoulême aux dispositifs Explor Cognac et Flow Vélo et adhésion à l'association Savoir Faire du Cognac dans les mêmes enveloppes financières qu'en 2025.

❖ **Projet de création d'une baignade urbaine proche de Bourgine**

GrandAngoulême a lancé en 2024 une étude de faisabilité pour la création d'une baignade urbaine à Bourgine qui poursuit des enjeux d'attractivité et de mise en sécurité de la baignade sur un site naturel déjà fréquenté pour son offre de loisirs de plein air (flow vélo / coulée verte, équipements de loisirs destinés aux familles, guinguette saisonnière).

Cette étude a été livrée en juillet 2025. Elle a obtenu 100% de financement au titre des fonds FEDER.

Il est proposé d'inscrire au BP 2026 un budget permettant de démarrer les études techniques et environnementales préalables à la réalisation de ce projet.

❖ **Projet de cheminement Champ Bréchaud :**

Le projet d'aménagement d'un cheminement piéton en bois au niveau de l'Isle du Champ Bréchaud a été relancé en 2024. Ce projet prévoit un cheminement d'environ 200m de long entre le sud du stade Léonide Lacroix et le parvis des chais Magelis en permettant un déplacement fluide et sécurisé des publics en bord de Fleuve.

Un montant prévisionnel de 450 K€ pourrait être inscrit en 2026 en investissement afin de couvrir les frais d'études et de travaux. Le service coopération internationale et coopération de GA a été sollicité afin d'étudier la mise en place d'un programme de demande de subvention.

❖ **Aménagement de la Flow Vélo / coulée verte :**

Chaque année, les crues successives du Fleuve Charente génèrent des dégradations plus ou moins importantes sur l'itinéraire de la coulée verte. Afin d'assurer la remise en état du cheminement, Un montant prévisionnel de 410 K€ pourrait être inscrit en 2026.

❖ **Maison du tourisme / 71 b rue Hergé**

GrandAngoulême a saisi l'opportunité de réaliser une future maison du tourisme au sein du 71b rue Hergé suite à l'acquisition de ce foncier par la Ville d'Angoulême. Ce projet d'aménagement consiste à créer un lieu dédié à l'attractivité touristique, à la valorisation des richesses culturelles, des producteurs, produits et savoir-faire locaux. Une demande de collaboration sur un lieu commun dans le cadre de la valorisation Bande Dessinée-Unesco a été exprimée par les élus de GrandAngoulême et de la Ville d'Angoulême dans le but de parvenir à un projet pluriel de promotion du territoire, de valorisation d'expositions et de grands évènements à rayonnement national et international (FIBD, FFA, Circuit des remparts, Gastronomades, par exemple).

Le projet prévoit une occupation du R+1 par les services administratif de l'OTPA, actuellement situés au 7b rue du Chat. Le RDC serait quant à lui destiné à accueillir le front office de l'OTPA (accueil, boutique, promotion du territoire...) ainsi que des expositions et grands évènements du territoire (FIBD, FFA, Circuit des remparts....).

Le coût du projet est estimé à 1 283 000 € HT. Un programme de demande de subvention(s) est en cours sollicitant l'UE (80 K), l'Etat (600K), la Région (100K) et le Département (200K). Le calendrier de réalisation du prévoit une première livraison des travaux fin 2025.

❖ **Recettes de Taxe de séjour**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

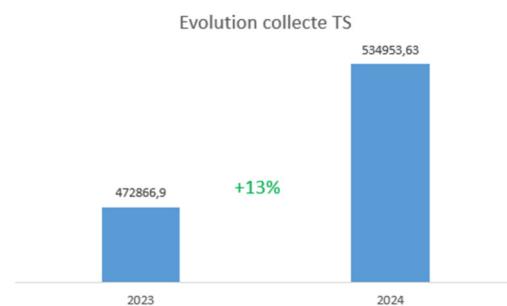
016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

Comme convenu par convention avec le département, GrandAngoulême doit assurer le remboursement de la TAD (10%) perçue pour le compte du département en 2025. Le premier versement sera donc réalisé en avril 2026 pour la collecte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Une recette de l'ordre de 550 K€ est envisagée.



2025 (janvier à août) : 517 378.49 € reversés (44% par les plateformes)

107 - Un territoire qui veille à la santé et au bien-être de tous ses habitants

Le budget de la mission Santé n'intègre pas de nouveau projet sur 2026. Le budget global de 81,05 k€ restera donc à niveau constant par rapport à 2025.

Evolution projet « Panier jeunes pousses »

Le Conseil communautaire a délibéré pour une évolution des paramètres d'inscription « Panier jeunes Pousses » le 30/09/25, avec notamment l'entièvre gratuité du participatif. Ces nouvelles modalités vont redynamiser le dispositif, qui devrait donc atteindre son plein régime sur 2026.

Le budget global lié à la santé sur ce projet sera donc maintenu à hauteur de 53,3 k€, pour un coût global de 153K€, avec une clé de répartition de 1/3 sur le budget santé et de 2/3 sur le budget agriculture.

Qualité de l'air : Adhésion ATMO Nouvelle Aquitaine [Action 62 du PCAET]

Grand Angoulême exerce la compétence de protection et de mise en valeur du cadre de vie comportant l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire. La stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial fixe des objectifs de réduction des polluants réglementés.

GrandAngoulême adhère à ATMO Nouvelle Aquitaine depuis de nombreuses années pour assurer le suivi réglementaire des polluants atmosphériques. Le réseau de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de Grand Angoulême est composé de plusieurs stations fixes de mesure. Elles viennent en complément de l'ensemble des travaux notamment de modélisation de la qualité de l'air.

Pour l'année 2026, plusieurs actions partenariales sont envisagées dans le cadre de l'adhésion dont :

- Sensibilisation des services de Grand Angoulême à la qualité de l'air
- Sensibilisation Grand public : publication des indices ATMO et Pollens sur le site web, articles avec des thèmes saisonniers (bonnes pratiques pour le chauffage au bois en automne, Pollens au printemps), alertes en cas d'épisodes...

A noter la suspension de la mesure des pesticides par ATMO Nouvelle Aquitaine en 2026 suite à la demande de la commune de Saint Saturnin de retirer le préleveur qui était installé depuis 10 ans sur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

2016-200071627-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

l'espace public. Pour reprendre les mesures de pesticides en 2027, un nouveau site d'implantation devra être trouvé d'ici fin octobre 2026. Ce changement de site engendrera un coût d'environ 25000 € (contre 12500€ si la station était maintenue à Saint-Saturnin).

L'adhésion est calculée sur la base du nombre d'habitants (0,118 € en 2025) ce qui représente un montant de 17 K€ pour GrandAngoulême.

108 - La cohésion sociale mesurée par le sentiment d'être citoyen

Le Projet d'Agglomération « GrandAngoulême vers 2030» a identifié dans son pilier 1 la nécessité d'être un territoire répondant aux besoins de tous ses habitants et de construire une politique publique plus inclusive. Cet impératif d'égalité vaut une même considération aux femmes comme aux hommes.

Ce projet d'Agglomération a été décliné dans l'organisation administrative de la collectivité avec la création d'une direction cohésion sociale regroupant des services existants et créant une mission transversale autour de la thématique égalitaire.

COHESION SOCIALE – MISSION EGALITE FEMME-HOMME

En 2026, seront poursuivis les financements de subventions socles récurrentes liées à la cohésion sociale et à l'égalité : CIDFF, France Victimes, Intervenant social au commissariat, CHRS du CCAS d'Angoulême pour la mission d'accueil des victimes de violences conjugales, Adhéos, et le Centre Social les Alliers.

POLITIQUE VILLE ET MEDIATION SOCIALE

Médiation sociale

La compétence de GA a toujours été largement soutenue financièrement par l'Etat avec des conditions particulièrement exceptionnelles (des conventions d'aides aux postes de médiateurs reconduites sur 9, 12 et même 18 ans). GA préserve le bénéfice des nombreuses conventions acquises. Néanmoins, 8 conventions de poste arriveront à leur terme entre octobre 2025 et mai 2028 - fin de la convention de partenariat GA/OMEGA - pour un coût total de 160 K€ pour OMEGA. En 2026, ce sont 4 conventions qui se termineront pour un coût de 75 K€.

Le contrat de ville 2024-2030

Une nouvelle modalité d'émergence de projets sur les enjeux d'alimentation et de santé des habitants : l'Appel à Manifestation d'intérêt « Alimentation, Santé, Environnement » : sélection de 3 projets. Subvention maximale de GA prévue au règlement par projet : 15 K€.

Mobilisation d'une subvention perçue en 2022 de la Préfecture (inscrite en 011 les années précédentes et en attente de la signature du contrat de ville) : 10 K€

AMI : 55 K€

Les actions du contrat de ville qui se poursuivent : 45,5 K€

La Cité de l'Emploi : 20 K€ pour des actions à valider collégialement avec la Préfecture (50 K€ perçus en 2023 et 2024 mais utilisation pas envisageable en totalité sur l'année 2026).

Mission de lutte contre l'illettrisme (8 K€), le festival « En Cages » (15 K€), le bonus de l'AMI « Territoires de culture et de cohésion » (2,5 K€).

Les nouveaux projets issus de l'appel à projets annuel en partenariat avec la Préfecture, les communes et les signataires du contrat de ville : 31,5 K€

L'accès aux droits en QPV

La dépense de 4 500 € pour la ville de Soyaux, est une aide à l'hébergement du point d'accès aux droits, au Champ de Manœuvre, qui renforce l'action de la Maison de Justice et du Droit située à la Grande Garenne.

Pilier 2 – Une agglomération moteur de la transition écologique

En mai 2023, GrandAngouleme a adopté sa feuille de route relative à la transition écologique, déclinaison du projet de territoire «GrandAngoulême vers 2030», et plus particulièrement du pilier « Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques ». Elle s'attache également à décrire l'intégration des enjeux écologiques dans l'ensemble des politiques publiques et compétences de GrandAngoulême.

GrandAngoulême a fixé 4 grandes ambitions pour réaliser la transition écologique du territoire et entend intervenir pour cela au travers de ses 3 principales fonctions :

- l'exercice des compétences de la collectivité (urbanisme, transport, assainissement...)
- la gestion de la collectivité elle-même (patrimoine immobilier, flotte de véhicules...)
- l'accompagnement des acteurs du territoire (sensibilisation, animation, subventions...)

201 – La nature préservée et valorisée notamment autour de la Charente de ses affluents

Mieux connaître la biodiversité du territoire pour aider à la préserver

Le territoire intercommunal est désormais doté d'un Atlas de la biodiversité intercommunale. Ainsi sont portés à la connaissance de tous les éléments naturels qui composent la diversité du vivant. Connaître aide à protéger et évite de détruire. Ainsi, l'agglomération participe à la sensibilisation de tous à la protection et au respect de la biodiversité au travers de diverses actions et l'activation de différents leviers :

Animations Biodiversité grand public

GrandAngoulême coordonne un programme de sensibilisation à la biodiversité que les communes peuvent solliciter sur la base d'un catalogue d'animations proposées par GrandAngoulême et les partenaires du territoire. Il est proposé de maintenir une enveloppe de **10 K€**.

Club Nature

GrandAngoulême poursuivra son accompagnement à l'animation d'un club nature sur le temps extrascolaire pour un montant de **4K€**.

Balades nature & patrimoine [Stratégie Biodiversité]

GrandAngoulême propose et anime chaque année des balades sur des sites naturels ou d'intérêt du territoire pour le grand public, en collaboration avec des services (Culture, pays d'Art et d'Histoire...) et des partenaires associatifs. Sept sorties sont prévues en 2026 : 3 sur les sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels, 1 balade vélo, 1 sortie sur le Sentier Métropolitain et 2 autres sorties à définir. L'enveloppe de cette action s'élève à **2K€**.

Planification Urbaine

Il faudra poursuivre les procédures engagées dans le cadre de Cartéclima et lesachever.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

Ainsi l'élaboration du PLUI-M à 38 communes trouvera un terme le 5 février 2026 et il restera à terminer le marché et à indemniser les commissaires enquêteurs.

Sur le marché qui inclue l'étude de qualification des sols de GrandAngoulême, il serait nécessaire d'inscrire **238K€** en 2026.

Une enveloppe de **14K€** serait par ailleurs nécessaire pour :

- des études complémentaires non programmées qui peuvent s'avérer nécessaires tels que des prestations CETEF sur les espaces forestiers ;
- les annonces et insertions légales avec la nécessité de redéfinir le champ d'application du droit de préemption urbain après l'entrée en vigueur du nouveau PLUIM notamment ;
- Les cotisations aux réseaux intercommunaux, tels que la fédération des SCOT
- Autres actions diverses, telles que la production d'éléments pédagogiques.

Préserver et mettre en valeur les espaces de biodiversité

Règlement d'intervention Biodiversité

GrandAngoulême a lancé en 2024 la première édition du règlement d'intervention relatif à la biodiversité. Cet outil d'aide financière vise à favoriser l'émergence de nouvelles actions, des projets pour la reconquête des continuités écologiques, la préservation et création d'espaces de nature dans un but de renaturation, la gestion sur le long terme, et les actions de sensibilisation de tous les publics

Le règlement d'intervention biodiversité pourrait être reconduit en 2026 sur les mêmes montants qu'en 2025 soit :

- Pour la catégorie Fonds de concours, d'un montant total d'aides octroyables de **105 K€ (investissement)** à destination des communes. Le montant du financement est limité à 50 % des dépenses éligibles, avec un plafond fixé à 25 000 € par projet.
- Pour la catégorie Aide au fonctionnement, d'un montant total d'aides octroyables de **20K€ (fonctionnement)**, à destination des partenaires locaux agissant sur le territoire de GrandAngoulême. Le montant du financement pourra aller, à titre exceptionnel, jusqu'à 100 % des dépenses éligibles.

Inventaires écologiques et évaluations environnementales

Il pourrait être proposé de provisionner une somme pour la réalisation d'inventaires ou d'évaluations environnementales dans le cadre d'opérations portées par GrandAngoulême. L'enveloppe serait répartie entre deux budgets différents :

- **15 K€ sur le budget Transition écologique (investissement) : diagnostics dans le cadre d'acquisition ou de démolition (étude de faune et de flore Tuilerie de Niollet par exemple).**
- 15 000€ sur le budget annexe ZAE : inventaire lots 7, 6 et 3 du parc d'activités de Bel Air

Etude de compensation

Il pourrait être proposé de provisionner une somme pour réaliser les études de compensation dans le cadre de l'aménagement des parcelles 3 et 6 du Parc d'activités de Bel Air (10K€).

Subvention à l'Eschalou pour la valorisation du site de la Tuilerie de Niollet

En accompagnement de la réflexion sur le devenir de la tuilerie (déconstruction), l'objectif est de maintenir l'activité et la professionnalisation de l'association l'Eschalou qui porte un projet agricole sur le site. Il pourrait être proposé le maintien de la subvention de **13K€**.

Centre de sauvegarde de la faune sauvage

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

En 2024, GrandAngoulême a accompagné pour la première fois le financement de ce centre géré par Charente Nature pour un montant de 10 000 €. Il pourrait être proposé de poursuivre le soutien sur 2026.

Convention Conservatoire des Espaces Naturels

Une convention cadre quinquennale (2022-2027) lie GrandAngoulême au CEN pour un accompagnement au financement de travaux d'entretien de sites du CEN sur GrandAngoulême.

Entretien des sentiers d'interprétation

GrandAngoulême administre la signalétique des sentiers des Brandes de Soyaux, les Eaux Claires à Puymoyen, les sources de la Touvre.

Garantir le bon état écologique du fleuve Charente, de ses affluents et de leurs berges

Dans le cadre du projet de la **nouvelle définition de la compétence obligatoire de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)**, Charente Eaux va accompagner la collectivité. Les objectifs porteront sur une réflexion sur la définition de la compétence GEPU et sur la gestion du quotidien par les communes. Budget prévisionnel principal : 10k€

En Charente, le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** est un outil de contractualisation entre l'Etat et l'EPTB Charente. Son objectif est de réduire les conséquences dommageables des inondations sur le Territoire à Risque Important (TRI) Saintes Cognac Angoulême, zone qui concentre un nombre important d'enjeux exposés à ce risque (population et emplois). L'EPTB Charente dispose des compétences techniques et statutaires pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations sur le territoire de GrandAngoulême pour les propriétaires de bâtiments exposés au risque d'inondation du fleuve Charente. Budget prévisionnel principal : 10 k€

Après la réalisation des diagnostics, le propriétaire peut demander les devis de travaux souhaités pour être en mesure de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'EPTB. En 2025, quelques diagnostics ont été réalisés. Cela peut se traduire par une demande de subvention des propriétaires. Budget prévisionnel Principal - 204 : 15 k€

Un cofinancement des fonds d'aide spécial sera reversé annuellement à hauteur de 50 %. Budget prévisionnel Principal : 7.5 K€

L'Agence de l'eau Adour-Garonne a conditionné le versement de son aide complémentaire « plan de relance », à hauteur de 3 millions d'euros, relative à la restructuration de l'usine d'eau potable du Pontil d'un montant de 27 millions d'euros, à la **réalisation d'une étude de délimitation de zones où des actions de préservation de la qualité du captage des sources de la Touvre**, et notamment sur les pollutions diffuses, doivent être engagées. Pour répondre à cette demande, GrandAngoulême a conventionné avec l'EPTB Charente pour un programme de préservation de la qualité de l'eau à large échelle qui dépasse son périmètre de compétence et relève d'un caractère stratégique à l'échelle du bassin versant du fleuve Charente. Un premier partenariat entre l'EPTB Charente et GrandAngoulême, sur une durée de 2 ans, correspondait à la réalisation de l'étude. Une 2^e convention entre les 2 parties porte sur l'animation de cette stratégie d'actions, de 2024 à 2028. En 2026, il est prévu une animation avec communication sur le programme des actions. Budget prévisionnel Eau Potable (fonctionnement) : 14 k€

Dans ce cadre, des actions sont portées par GrandAngoulême (suivi de la qualité et des débits des cours d'eau concernés), sur une durée de 5 ans. En 2026, le budget prévisionnel Eau Potable correspondant est de 11 k€ (fonctionnement).

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, notifié en décembre 2023, devra permettre d'adopter une stratégie globale, chiffrée et cohérente de la gestion de l'eau dans le respect des exigences réglementaires à l'échelle des 38 communes. Les priorités portent sur la mise à niveau des équipements en intégrant la qualité des ressources et les ressources complémentaires dans le cadre du plan de secours. Le délai de l'étude du schéma directeur de l'eau potable porte sur 24 mois. En 2024, une aide financière de l'Agence de l'Eau a été octroyée à hauteur de 50 % maximum du montant du schéma directeur de l'eau potable. Budget prévisionnel Eau Potable – AP 5 – CP 2026 : 170,99 k€

Pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau de boisson, toutes les étapes de sa production doivent être vérifiées depuis la ressource en eau, le captage, le traitement et la distribution jusqu'au robinet du consommateur. **Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)** répond à cet enjeu en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques. La mise en place du PGSSE du secteur sud (ex SIAEP de la Boëme), à savoir les phases 2 et 3, sont réalisées en interne avec une assistance de Charente Eaux, alors que le PGSSE du reste du territoire sera réalisée par Charente Eaux via un marché (en cours de passation). Budget prévisionnel eau Potable (fonctionnement) : 29,5 k€

Une subvention va être demandée à l'Agence de l'Eau, (avec une possibilité de 70 % du montant du dossier global), soit 21 k€ sera à ajouter au BP ou en DM en 2026.

Les travaux de mise en place du Périmètre de protection Immédiate du captage de la Touvre, dans le cadre de l'arrêté préfectoral de 2021 sont prévus. Budget prévisionnel eau Potable (investissement). Estimation de 60 k€. Une subvention va être demandée à l'Agence de l'Eau, avec une possibilité de 50 % du montant du dossier global), soit 30 k€ sera à ajouter au BP ou en DM en 2026.

Dans le cadre réglementaire, un **diagnostic décennal doit être réalisé sur les puits de la Grange à l'Abbé (Saint Yrieix sur Charente)** Budget prévisionnel eau Potable (fonctionnement) : 55 k€ (marché en cours de consultation)

202 – Un territoire pilote en matière de résilience alimentaire

Appui à la population agricole : installation, transmission, foncier

En matière d'appui à la population agricole, les actions porteraient sur :

- Soutien à la SCIC Champs du partage pour l'animation de l'Espace Test Agricole situé à Camille Claudel et du nouvel espace test entrant en fonctionnement à Saint Yrieix, sur une parcelle acquise par GrandAngoulême
- Subvention à Terre de Liens pour la sensibilisation des élus locaux, la promotion du dispositif Terre de Liens et le développement de nouvelles fermes. En 2025, le soutien a été axé sur la transmission d'une ferme caprine sur le territoire.
- Subvention à l'Eschalou, pour soutenir le développement d'un projet agroécologique sur le site des Tuilleries de Niollet, venant en complément d'une subvention accordée par la direction transition écologique (cf. plus haut).
- Participation au reste à charge des audits de transmissibilité qui seront réalisés par la chambre d'agriculture auprès des exploitants approchant de l'âge légal de la retraite.

En investissement, une somme pourrait être inscrite pour l'aménagement d'une parcelle acquise à Saint Yrieix, qui pourra accueillir une activité maraîchère bio test en archipel (installation de serres et d'une pompe pour l'irrigation, raccordement électriques...).

Accompagnement des changements de pratiques vers l'agroécologie

Les actions développées autour de cette ambition portent sur :

- Prestation technique et financement d'un intervenant pour la conférence agroécologie
- Cotisations à la Maison de l'Agriculture Biologique et à la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique pour l'animation du réseau des territoires biopilotes
- Passage à la phase opérationnelle de mise en œuvre de zones d'accélération en agroécologie avec Prom'haies (20 K€)
- Animation d'une formation pour les agents des communes sur les haies ou autres sujets
- Prestation d'animation du collectif agroforesterie
- Subvention aux Compagnons du végétal pour le développement de l'agroécologie sur le territoire [*engagement pluriannuel 2023-2026 inclus*]. (25 K€)
- Subvention à la Maison de l'Agriculture Biologique pour financer des diagnostics de conversion à l'Agriculture Biologique et des études de sols, et animer la structuration de filières locales (16K€)

Implication des citoyens et des élus locaux

Les actions développées autour de cette ambition portent sur :

- Subventions à différentes associations dans le cadre des programmes pédagogiques, pour des visites de fermes et animations autour de l'alimentation durable, avec une montée en puissance prévue sur l'année scolaire
- Cotisations aux associations Les Greniers d'Abondance et Un + Bio

Education et soutien à une transition pour une alimentation locale et de qualité :

Les crédits consacrés à cette ambition seront déclinés autour des actions suivantes :

Bien Manger à l'Ecole :

- Deux formations pour les cuisiniers du réseau BME - **dont une formation cofinancée via projet INterleg à hauteur de 80 %.** En 2025 : deux formations ont eu lieu dont une était aussi cofinancée par l'organisateur des rencontres nationales du réseau Un+Bio qui se sont tenues en Charente en mai 2025.
- Prédiagnostic des cantines scolaires avec Ecocert

Pédagogie grand public sur le fait maison et le bien manger :

- Ateliers culinaires étudiants
- Organisation d'un Ciné-débat grand public sur l'alimentation/l'agriculture organisé juste avant l'ouverture des Gastronomades
- Soutien aux Gastronomades (édition annuelle + édition d'été) (37,5 K€)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

- **Implication de publics spécifiques :**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

- Subvention pour le projet AFAME porté par l'Atelier du Placard, qui vise à sensibiliser les étudiants professeurs des écoles à la pédagogie autour de l'alimentation => montée en puissance en 2026 avec la mise en place de séquences pédagogiques pour les enseignants.
- Subvention pour compléter l'AMI alimentation/santé lancé dans le contrat de ville, pour un projet hors Quartiers Prioritaires de la Ville (8K€).

Soutien aux filières agricoles locales

Le soutien aux filières agricoles locales intégrerait en 2025 :

- le dispositif Paniers Jeunes Pousses, dispositif cofinancé avec le service santé (2/3 agriculture et 1/3 santé) qui comprend d'une part l'achat des paniers et d'autre part l'animation d'ateliers (103 K€)
- le soutien à la filière chanvre, via une formation auprès de la restauration collective portant sur l'utilisation du chanvre alimentaire.

203 – Un territoire qui évolue vers des énergies décarbonées tout en assurant une priorité sur la réduction des consommations d'énergie

Intégrer les diverses initiatives de développement d'énergie renouvelables (EnR) dans une stratégie globale

Déclinaison opérationnelle du PCAET : Réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables

Il sera proposé de réaliser un **schéma directeur des énergies renouvelables** afin de décliner les objectifs par filière énergétique approuvés dans le SCOT-AEC en juillet 2025.

Le Schéma vise à :

- Développer le caractère opérationnel de la stratégie énergétique de GrandAngoulême, suivre sa mise en œuvre, et le cas échéant, réinterroger les scénarios retenus
- Anticiper l'impact des grands projets d'aménagement sur les réseaux avec les concessionnaires, les échéances des contrats et les investissements dans les équipements structurants du territoire
- Se doter d'un outil de dialogue sous forme cartographique avec les communes, les professionnels et le grand public
- Cadrer les projets portés par les développeurs (gouvernance, qualité des projets...)

Le cahier des charges porterait notamment sur :

- La caractérisation du niveau de dépendance du territoire aux autres territoires, par type d'énergie (avec la réalisation d'un diagramme de Sankey)
- La territorialisation des objectifs du PCAET
- La réalisation d'un outil de modélisation géographique, ainsi que de gestion et d'évolution du schéma directeur des énergies
- Un focus sur la filière bois-énergie

Ce projet a été validé par le COPIL Territoire engagé Transition écologique le 30/09/2025. L'enveloppe prévisionnelle pour ce schéma serait de **63 K€**.

Dans le cadre du Projet d'Aménagement Stratégique du futur Schéma de Cohérence Territorial de GrandAngoulême, l'agglomération a positionné comme objectif de couvrir en 2030 les

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

2025-12-24 10:18:10

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

consommations d'énergie par des énergies renouvelables. De fait, une opération est dédiée à la mise en place de la pose de panneaux photovoltaïques sur plusieurs sites : annexe du conservatoire Nadia Boulanger, le Centre Equestre, le Parking Nidec. Un AMI est en cours de rédaction pour Nidec et le centre équestre. L'opération « gymnase de Dirac » ne se poursuit pas car le bâtiment ne peut pas accueillir de panneaux photovoltaïques.

Adhésion CIRENA

CIRENA a pour mission de favoriser l'émergence et le développement de projets citoyens d'énergie renouvelable et propose à ce titre un accompagnement opérationnel aux porteurs de projets pour leur permettre de développer des solutions adaptées à leur territoire. L'adhésion s'élève à **1K€**.

Promouvoir la rénovation énergétique de bâtiments

Conservatoire (réhabilitation technique) : Le conservatoire Gabriel Faure, construit en 1982, présente plusieurs défauts qui engendrent des conséquences importantes sur le fonctionnement de l'établissement.

Depuis plusieurs années, des travaux mineurs ont été entrepris, qui, s'ils ont pu améliorer un peu le fonctionnement, n'ont pas permis d'atteindre un niveau de performance et d'efficacité suffisant. Une réhabilitation fonctionnelle et énergétique est engagée. En 2025, il n'y a eu qu'un impact financier lié à la maîtrise d'œuvre, les phases diagnostics et l'audit énergétique. En 2026, études vont se poursuivre.

Annexe du conservatoire Nadia Boulanger : En 2026, la maîtrise d'œuvre va se poursuivre et de l'avant-projet.

Autres actions

Gaz à effet de serre de GrandAngoulême

Le dernier BEGES de GrandAngoulême a été réalisé en 2022/2023 sur l'année de référence 2021. La règlementation impose un renouvellement de ce BEGES tous les 3 ans pour vérifier si la trajectoire de réduction des émissions de GES de l'EPCI est compatible avec l'objectif fixé (-35% en 2030) et si des ajustements sont à réaliser dans le Plan de transition. L'enveloppe de ce renouvellement est fixée à **30K€**.

Dans le cadre de son Plan de Transition Energétique, GrandAngoulême s'est fixé l'objectif de **réduire 50 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030** et doit pour cela, non seulement engager la **reconversion de sa flotte poids lourds et bus avec l'acquisition de véhicules à faibles émissions** mais également, compte tenu du rythme annuel de renouvellement des poids lourds, alimenter ces derniers avec au moins 50 % de biocarburant. En octobre 2024, un accord-cadre a été notifié pour fournir du biocarburant en remplacement du gasoil à la station de carburant privative du site de l'Ecopôle soit du gasoil HVO (huiles végétales hydrotraitées). **Cf annexe sur le compte rendu de l'obligation de verdissement de la flotte**

La réflexion sur la décarbonation des mobilités a amené la collectivité à une perspective d'évolution de sa flotte automobile avec l'acquisition de véhicules légers ou utilitaires électriques. Les critères de renouvellement du parc automobile sont basés sur le fort kilométrage (limite 200 000 km) et l'âge du véhicule (20 ans). Pour 2026, il est prévu l'acquisition de 5 véhicules électriques.

Dans le cadre du verdissement de la flotte des déchets ménagers, 3 porteurs électriques ont été commandés en 2025 pour une livraison en 2026. **Budget prévisionnel déchets ménagers : 1 180 k€**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

Du côté des bus, pour 2026, il conviendra d'inscrire un montant de 2,840 M€ HT pour le paiement du solde de la commande des 9 bus électriques commandés et livrés fin 2025 (8 standards et 1 articulé). Les travaux d'adaptation du dépôt et d'installation des bornes électriques pour ces 9 bus devraient être finalisés début 2026 (Budget Direction Patrimoine).

Reconducttion de l'adhésion à l'AREC

L'AREC accompagne la mise en place de politiques de transition énergétique et économie circulaire en Nouvelle-Aquitaine, par une activité d'observation et de suivi. GrandAngoulême s'appuie sur les données produites par l'AREC pour suivre les chiffres de production et consommations énergétiques, dont les énergies renouvelables, les émissions énergétiques et non énergétiques de gaz à effet de serre ; les ressources de biomasse disponibles, mobilisables et mobilisées à des fins énergétiques en région ; les déchets et l'économie circulaire (prévention, production, tri, recyclage, valorisation et élimination des déchets de la région). L'adhésion s'élève à **1,9K€**.

Programmes pédagogiques pour l'éducation au développement durable [Action 57 du PCAET]

GrandAngoulême coordonne depuis 1997 des programmes pédagogiques en éducation au développement durable sur les thèmes biodiversité, énergie et climat, déchets, agriculture et alimentation... Les interventions dans les classes sont délivrées par les partenaires associatifs du territoire dans le cadre d'une convention quinquennale 2024-2028. En 2026, le budget global de GrandAngoulême pour les programmes pédagogiques s'élèverait à 170K€, en baisse de 12.5% par rapport à 2025, et réparti entre plusieurs budgets (Agriculture, Déchets Ménagers, Cycle de l'Eau et Transition écologique).

Poursuite du programme EVEILS, pour la sensibilisation des agents publics [Action 59 du PCAET]

En 2025, 22 agents ont participé au programme EVEILS, un parcours de 5 sessions de formation à la transition écologique (changement climatique, perte de biodiversité, biais cognitifs, adaptation). Pour capitaliser sur cette formation, la Direction de la transition écologique propose à ces mêmes agents de prendre part à un groupe de travail et de se former à l'animation de la fresque du climat.

Suite opérationnelle PCAET : Ombrage des parcs de stationnement publics [Règlementaire + Actions 29 et 42 du PCAET]

La réglementation du stationnement évolue fortement depuis les lois Climat-Résilience (2021), Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (2023) et DDADUE. Il en ressort l'obligation d'installer des dispositifs d'ombrage et de gestion des eaux pluviales sur les parcs de stationnement publics, mais dont la mise en œuvre est freinée par la complexité qui découle de ces lois.

Afin d'aider les communes et EPCI dans la mise en conformité de leurs stationnements, le Cerema propose une méthodologie permettant d'objectiver le choix entre végétalisation, solarisation et désimperméabilisation, et ainsi de faciliter la prise de décision des élus, et d'anticiper les budgets d'investissements.

La méthodologie du CEREMA permet de :

- Distinguer les sites conformes aux objectifs et ceux nécessitant une intervention de la commune ou de l'EPCI
- D'appliquer une analyse multicritères pour les parkings nécessitant une intervention (critères examinés : exposition du quartier aux îlots de chaleur, risque inondation, risque

Accusé de réception Ministère de l'Environnement

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

- ruissellement, continuités écologiques, environnement paysager, surface utile potentielle pour la solarisation, etc.)
- De formuler des recommandations opérationnelles, permettant une projection des capacités de production énergétique mais aussi des investissements financiers.
 - Pour GrandAngoulême, l'intervention du CEREMA pourrait porter sur 142 parkings publics de plus de 1500m² identifiés via analyse aérienne (à affiner), avec réalisation d'une fiche opérationnelle pour chaque parc. A l'issue de l'étude, il pourrait être envisagé de :
 - Sur le volet plantation, réaliser des achats groupés de plants et/ou de travaux
 - Sur le volet ombrières photovoltaïques, lancer un AMI pour la réalisation d'une grappe solaire qui garantirait l'équilibre économique des projets mutualisés.

Ce projet a été validé par le COPIL Territoire engagé Transition écologique le 30/09/2025. L'enveloppe financière pour cette action serait de **112 K€**.

204 – Une mobilité auprès des besoins du territoire en cohérence avec les enjeux de cohésion territoriale et sociétale, de transition écologique et numérique

Pour l'année 2026, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre du schéma des mobilités au travers des propositions détaillées ci-après.

Rendre les transports plus attractifs

TRANSPORT URBAIN

L'année 2026 marquera l'**entrée en vigueur d'un nouveau Contrat entre GrandAngoulême et la SPL STGA**. Le montant estimé pour le forfait de charges de l'année 2026 est défini en cohérence avec les Prospectives Financières et prend en compte l'évolution du périmètre du contrat (**25,5 M€ HT**).

Le périmètre des services délégués reste identique à celui actuel (BHNS, bus, Transports à la Demande, services vélos, P+R) exceptés sur les points suivants :

- La ligne 10 du réseau möbius est transférée dans le périmètre de la STGA,
- Les transports scolaires urbains (lignes 50 à 82) sont transférés en gestion à GrandAngoulême, à compter de septembre 2026,
- Des ajustements contractuels sont effectués concernant la gestion de certains équipements : gestion des feux de signalisation BHNS et consommation électriques des compteurs BHNS
- Les services spéciaux évènementiels (par exemple, dans le cadre du FIBD, du Circuit des Remparts, etc.) sont désormais pris en compte par le biais de bons de commande : ce montant est ainsi sorti du forfait de charges et inscrit budgétairement de manière dissociée

De manière concomitante avec la mise en œuvre du nouveau Contrat entre GrandAngoulême et la SPL, le travail engagé sur le contrôle analogue se poursuit avec l'appui de l'AMO ayant réalisé en 2024 l'audit de fin de contrat avec la SPL (20K€). Par ailleurs, la reconduction de diverses charges de fonctionnement relatives aux services de transports de GA est également proposée notamment la participation à la ville d'Angoulême pour le fonctionnement du tunnel de la Gâtine emprunté par la ligne express möbius (75 K€), des frais de redevance d'utilisation de la radio pour les bus ou de commissions pour la plateforme de vente aux enchères des bus/vélos... Enfin, dans le prolongement de l'opération Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), des crédits sont reconduits pour la mise en œuvre d'un référent préventif, des indemnisations pour les préjudices économiques liés à l'opération et à diverses actions de communication en lien avec les chantiers (112 K€).

OFFRE MOBIUS

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

Pour la mise en œuvre de l'offre möbius, GrandAngouleme s'est engagé contractuellement à renouveler le parc de véhicules mis à disposition de la SPL STGA. Aussi, et au-delà des réflexions sur le verdissement du parc, il sera proposé d'ouvrir une AP/CP annuelle de 2 M€ pour renouveler 7 bus vieillissants par 7 bus thermiques convertibles HVO (6 standards et 1 minibus) ; des crédits de paiement à hauteur d'1,9 M€ seraient proposés sur 2026. 30 000 € HT pour divers matériels, dont équipements billettique, nécessaires à l'exploitation du réseau.

Concernant l'**opération BHNS**, une somme de 2 600 K€ sera proposée pour financer à la fois les études, la maîtrise d'œuvre et le démarrage des travaux de l'**opération Franquin**, mais également pour couvrir la facturation d'autres sites liés à cette opération structurante (**soldé des opérations Champ de mars, Hôtel de ville et Saint-Michel**). Enfin, dans le cadre de la mise en accessibilité du réseau de bus (opération ADAP), 230 K€ seront proposés pour, notamment, une campagne de mise en accessibilité sur la commune de La Couronne.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour la gestion des services de transports scolaires vers les collèges/lycées, une enveloppe de 1 470 K€ serait nécessaire pour la rémunération des transporteurs. Ce montant se décompose comme suit :

- **marches de transports scolaires non urbains :**

En 2025, la procédure de renouvellement de marchés a abouti à une augmentation de près de 30% des couts annuels, et ce, malgré 3 publications. Cette hausse s'explique notamment par l'évolution du coût des véhicules et des autres frais fixes des transporteurs.

- **Affrètement sur lignes régionales:**

La convention d'affrètement avec la Région Nouvelle Aquitaine pour la prise en charge des élèves résidant dans l'agglomération sur des services de transports de la Région a été renouvelée à l'été 2025. Il conviendrait donc de reconduire un montant de 250 K€ HT pour le transport d'environ 250 élèves pour leurs déplacements vers des établissements scolaires situés sur GA.

- **marches de transports scolaires urbains STGA transférés à GA en septembre**

Comme précisé précédemment, le périmètre du contrat STGA va évoluer à la rentrée de septembre (nouveau périmètre approuvé par délibération du 4 juillet 2025) : les services scolaires actuellement gérées par la SPL STGA seront transférés en gestion à GrandAngoulême. La rémunération des transporteurs sera donc réalisée par l'agglomération de septembre à décembre pour un montant estimé à 360K HT.

MOBILITE SOLIDAIRE

La convention signée entre GrandAngouleme et Mouvibus se termine en aout 2026. Au regard de période électorale, un avenant devrait être proposé au conseil de décembre pour prolonger de 4 mois cette convention. Il sera donc proposé d'inscrire 370 K€ (montant annuel 2025 actualisé à +1.5%) pour le financement du service de mobilité solidaire organisé par cette association. En complément, il sera nécessaire d'inscrire une enveloppe de 10 K€ pour la participation au CCAS d'Angoulême pour l'instruction de demandes de titres solidarité pour les non-résidents de GrandAngoulême.

INTERMODALITE

En tant qu'Autorités Organisatrices de la Mobilité, GrandAngouleme est membre du Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilité et mène des actions de coopération avec la Région Nouvelle Aquitaine. Des crédits seraient donc proposés à hauteur de 75 000 € HT à cet effet : 55 000 € pour la cotisation annuelle versée au syndicat et 20 000 € HT pour des expérimentations (hors projet « sites pilotes ») :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

Par ailleurs, une somme de 20 K€ sera proposée afin de solder l'opération de modernisation de la ligne ferroviaire Angoulême – Saintes du précédent Contrat de Plan État-Région (CPER).

Repenser et adapter l'usage de la voiture

Il n'y a à ce jour pas de projets finalisés d'aires de covoiturage par GA ni de sollicitation officielle du Département. Des actions sont toutefois proposées en 2026 dans le cadre d'expérimentations (ligne de covoiturage).

Partager la voirie et les espaces publics

POLES DE MOBILITES

PEM GARE d'ANGOULEME : dans la continuité de la démarche engagée en 2025, le Pôle d'Échange Multimodal d'Angoulême pourrait faire l'objet d'une intervention sur le parking à partir de mi-2026. Il est proposé d'inscrire un montant à hauteur de 50 K€HT (dotations) qui pourrait être ajusté en DM en fonction des orientations du COPIL de décembre 2025 et du bureau communautaire.

PEM SUD ANGOUMOIS de LA COURONNE : 170 K€ HT seront proposés correspondant au solde de l'AP pour le règlement des dernières factures liées à l'aménagement du parvis. Ce projet touche à sa fin, cette inscription devrait permettre de clôturer financièrement l'opération fin 2026.

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

Un nouveau dispositif de fonds de concours « partage de l'espace public » ainsi qu'une opération dédiée ont été approuvé lors du Conseil Communautaire du 30 septembre 2025 (dispositif expérimental de 2 ans visant à accélérer le report modal). Pour l'année 2026, première année de mise en œuvre de ce dispositif, le montant des crédits proposés pourrait être de l'ordre de 100 K€.

Rendre le territoire plus cyclable

SERVICES DE LOCATION DE VELOS

- **Service de location « stations vélomodalis »** : l'année 2025 a été marquée par le déploiement du service Vélomodalis sur les 38 communes de GrandAngoulême. Composé de 56 stations et de 435 vélos, ce service a été progressivement mis en service à partir de l'été 2025. L'année 2026 sera la première année pleine de fonctionnement de ce service. Avec une indexation prévisionnelle de 1,8 %, le coût en fonctionnement estimé est de 458 K€ HT. Une recette de l'ordre de 50 K€ sera à inscrire au titre des produits de location courte et moyenne durée. GrandAngouleme a par ailleurs obtenu en 2025 un accord de principe de l'Etat, au titre de la DSIL, pour le financement des stations vélomodalis mais le montant de la participation financière n'a pas été communiqué, à ce stade, à l'agglomération.
- **Service de location « vélomöbius »** proposé à l'Agence Mobilité : les coûts de fonctionnement de ce service (900 vélos) sont intégrés au forfait de charges versé à la STGA. Pour l'année 2026, conformément aux prospectives financières, il sera proposé d'inscrire 150 K€ pour le renouvellement d'une centaine de vélos du parc actuel.

DISPOSITIF PRIMES VELOS

Le dispositif d'aide à l'achat de vélos a été pérennisé en 2024. Pour 2026, il sera proposé de reconduire l'enveloppe budgétée et consommée en 2025 de 75 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

Un nouveau dispositif de fonds de concours « Aménagements cyclables» ainsi qu'une opération dédiée ont été approuvé lors du Conseil Communautaire du 30 septembre 2025 (dispositif expérimental de 2 ans visant à accélérer le report modal). Pour l'année 2026, première année de mise en œuvre de ce dispositif, le montant des crédits proposés serait de 100 K€. Par ailleurs, des crédits à hauteur de 200 K€ seront également proposés pour assurer le paiement des projets pour lesquels l'agglomération a déjà accordé un Fonds de concours « vélos ».

Accompagner les changements de comportements

DISPOSITIF PRO ACTIFS MOBILITES

L'agglomération compte près de 65 000 emplois sur son territoire. Il est donc primordial de travailler avec les employeurs sur les trajets domicile-travail de leurs salariés. Pour cela, un nouveau dispositif d'accompagnement des employeurs a été validé en Juin 2024. Pour 2026, il sera proposé d'inscrire une enveloppe de 25,6K € pour poursuivre la mise en œuvre de cette action du schéma des mobilités. Cette inscription serait complétée par une enveloppe d'environ 29 K€ pour continuer à proposer aux employeurs l'application 1km conformément à la charte signée avec ces derniers.

PLAN DE MOBILITE GA

S'agissant spécifiquement du Plan de Mobilité Employeur de GrandAngoulême, il sera proposé de réinscrire des crédits à hauteur de 8,3 K€ pour la mise en place d'actions tout au long de l'année (animations, communications ciblées, actions dans le cadre de la labellisation Employeurs PRO Vélo).

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES

L'enveloppe dédiée à ce challenge a été revue en 2025 suite au désengagement de l'ADEME. Pour 2026, dans la continuité du budget 2025, une enveloppe de 2 840 € sera proposée pour le financement de supports de communication.

ECOMOBILITE SCOLAIRE

Pour la rentrée scolaire 2026, le catalogue Education au Développement Durable proposé aux écoles au titre de la politique de transition écologique sera enrichi d'un parcours Mobilité. Par ailleurs, dans la continuité de 2025, le challenge inter-écoles sera reconduit au printemps 2026.

PROMOTION COVOITURAGE

En lien avec l'expérimentation d'une ligne de covoiturage, et pour adapter l'usage de la voiture, il sera proposé de poursuivre les actions engagées en 2025 (ateliers de sensibilisation, campagnes de communication opérationnelles).

SENSIBILISATION MOBILITES DURABLES

En 2026, dans la continuité de 2025, pour la mise en place d'actions dans le cadre des 2 évènements majeurs organisés au niveau national ou européen (« Mai à Vélo » ; « Semaine Européenne de la Mobilité »), le fonctionnement du service Conseil en mobilité (dont Ambassadeurs de la mobilité le cas échéant), il sera proposé de reconduire des crédits à hauteur de 8,5 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Enclocher un ensemble de mesures sur des secteurs pilotes

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

Dans le cadre d'expérimentations sur 4 secteurs « sites pilotes », le BP 2026 intégrera les sommes nécessaires au fonctionnement des services de transport lancées en 2025 (möbius Express Est ; möbius Périph Nord) *BP prév : 150 K€*. Par ailleurs, des crédits à hauteur de 10 K€ HT sont proposés pour réaliser dans ces secteurs « sites pilotes », des animations et des actions de sensibilisation à la mobilité active (événements, campagnes de communication, ateliers...).

Par ailleurs, en investissement, une enveloppe de 90 K€ HT pourrait être proposée pour l'installation de mobilier ou d'équipements ainsi que des travaux de marquages au sol visant à améliorer la lisibilité et la fonctionnalité des services proposés.

Connaitre les pratiques et évaluer le schéma des mobilités

Dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années pour mieux connaître les pratiques de mobilité, suivre et évaluer les actions conduites, il sera proposé d'inscrire 65 K€ HT pour poursuivre les études et prestations dans le cadre de l'observatoire des mobilités (enquêtes, comptages, publications...en lien avec l'enquête EMC², les services vélo, covoiturage, ...).

Par ailleurs, la convention de financement du BHNS implique la réalisation d'un bilan socio-économique 3 à 5 ans après la mise en service du projet. Il sera proposé d'inscrire 70 K€ HT afin de répondre à cette obligation.

205 - Un territoire qui œuvre au principe de zéro artificialisation nette

S'engager dans une démarche de sobriété foncière

La démarche de définition de la stratégie de reconquête des friches a été achevée en 2025. Il appartiendra aux élus de la mandature suivante de définir leurs orientations dans ce domaine.

Sur la SNPE, il faudra définir une stratégie d'aménagement et de gouvernance politique et technique de son aménagement.

Autres actions

En fonction des disponibilités budgétaires, des réserves foncières ou des acquisitions d'immeubles pourront être inscrites pour des acquisitions liées à des projets.

Secteur Gare : Au périmètre initial du permis d'aménager, se sont greffés des travaux d'aménagement du versant ouest en 2025. La 1^{ère} phase des travaux de la route de Paris au croisement des rues Denis PAPIN et Renaudin s'est terminée fin août 2025. La 2^{ème} phase sera réalisée au second semestre 2026. Budget prévisionnel : 1 282 k€ (AP 136), rue Renaudin + rue Coulomb

206 – Gestion responsable des déchets

Favoriser la réduction des déchets à la source grâce à l'émergence de nouveaux comportements d'achat

Depuis plusieurs années, GrandAngoulême, associé à Calitom ainsi que plusieurs partenaires associatifs (Recyclerie AVRIL, Cyclofficine d'Angoulême, Laplla.Net et ENVIE Charente) imagine le projet d'une recyclerie globale multiflux sur le territoire de GrandAngoulême, à même d'héberger leur activité. En 2021 Calitom et GrandAngoulême ont fait l'acquisition d'un site idéalement situé, au cœur de l'agglomération, à Gond-Pontouvre. Cette opération s'inscrit non seulement dans le projet d'agglomération, mais également dans l'objectif stratégique 2.4 du SRADDET adopté en décembre 2019 : « Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation ».

Ce lieu partagé est destiné à devenir un site vitrine, grand public, dédiée à la **prévention des déchets** (par la réparation, la réutilisation des objets, etc.) et donc au **consommer autrement**. Tous les acteurs du site, GrandAngoulême et Calitom compris, organiseront également des ateliers et des formations destinées à l'appropriation de connaissances utiles à l'acte d'achat responsable, à de nouvelles pratiques (« je réalise au lieu d'acheter ») et de nouvelles façons de consommer.

L'année 2024 a été consacrée aux travaux structurants du bâtiment : gros œuvre, toiture en panneaux photovoltaïques, menuiseries extérieures et intérieures, cloisonnement, revêtements des sols, peinture, éclairage, alarme de sécurité. Et la remise des clés aux partenaires associatifs a eu lieu le 9 décembre 2024 pour permettre leur installation. Le lieu partagé est devenu le « PLAN B » et son ouverture a eu lieu en avril 2025.

Une convention d'indivision signée entre GrandAngoulême et Calitom a pour objet de déterminer les modalités de gestion du site à hauteur de 75 % pour Calitom et de 25 % pour GrandAngoulême tant qu'en dépenses qu'en recettes sur les travaux et l'inverse sur la partie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

exploitation. *Budget prévisionnel déchets ménagers - investissement dépenses : 220 k€ - investissement recettes : 33 k€ - fonctionnement dépenses : 65 k€ - fonctionnement – recettes : 19.5 k€ (loyers)*

Des ateliers animés par des partenaires vont avoir lieu tout au long de l'année 2026. *Budget prévisionnel déchets ménagers : 21 k€ (fonctionnement)*

Dans le cadre du Fonds Vert friches, l'ADEME a octroyé des subventions à Calitom pour la dépollution du site et les façades.

Encourager les initiatives pour une consommation durable

L'opération « foyers témoins » auprès de foyers volontaires est renouvelée en 2026. L'objectif de ces opérations n'est plus de parler mais bien de faire, et de se rendre compte par soi-même, au sein du foyer, que les déchets ne sont pas une fatalité, mais peuvent être réduits voire parfois supprimés, rien qu'en modifiant nos achats ou en passant un peu de temps pour réaliser soi-même des opérations que l'on confie souvent à des industriels lointains.

Budget prévisionnel : 2 k€ (fonctionnement)

Réédition d'une exposition zéro déchet en 2026. *Budget prévisionnel: 7.1 k€ (fonctionnement)*

Pour encourager les initiatives sur des thématiques spécifiques comme la consommation durable, le tri des déchets, le compostage, il est proposé de réaliser des vidéos courtes pour alimenter les réseaux sociaux. *Budget prévisionnel: 10.5 k€ (fonctionnement)*

Autres actions

En 2025 a débuté **l'expérimentation des sacs transparents en collecte OMR** (ordures ménagères résiduelles) sur 19 communes ayant exprimé leur acceptation. Afin de faciliter l'expérimentation, des sacs transparents ont été mis à disposition dans les mairies concernées avec des consignes de dotation. Pour 2026, il est prévu un réassort de sacs transparents *Budget prévisionnel: 15 k€*

Périmètre : Bouëx, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Garat, Jauldes, Marsac, Mornac, Mouthiers sur Boëme, Nersac, Sers, Sireuil, Torsac, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Voeuil et Giget et Vouzan.

Sur le mois d'octobre, 90 tonnes de sacs jaunes ont été collectés en plus.

301 - Une économie solide, innovante, attractive et qui se développe durablement

Conformément à la feuille de route votée en 2022 et dans la continuité des actions menées en 2025, l'année 2026 verra la mise en œuvre et le prolongement des actions concourant à la réalisation des différents enjeux identifiés.

En 2026, au regard des actualités et du contexte global, 3 thématiques transversales seront renforcées au travers du programme d'actions :

- L'anticipation de la nécessité de renouveler l'offre foncière économique
- Le soutien à l'entrepreneuriat (vie étudiante, projet étudiants, innovation et développement économique local...)
- Le soutien à la prise en compte des transitions dans les projets des entreprises.

Mettre en place une politique sur le foncier/immobilier économique disponible pour faciliter le développement et l'implantation d'entreprises

Sur le volet foncier :

Le schéma Directeur des Zones d'Activités a été adopté en fin d'année 2023. Ce dernier permet à l'agglomération de disposer d'un document de référence permettant de guider la politique foncière/immobilière à vocation économique.

La mise en œuvre des actions du schéma Directeur des Zones d'Activités implique de se doter d'une stratégie de compensation, d'acquisition foncière, de réhabilitation. A ce titre, des crédits seront inscrits au BP 2026.

La finalisation du SCOT a permis d'identifier le foncier économique qui sera ouvert à l'urbanisation dans le futur PLUI.

Sur 2026, afin de conserver un stock de foncier économique, des opérations d'aménagement ciblées sur des friches seront engagées :

- Site Azura sur La Braonne avec une maîtrise d'ouvrage de GrandAngoulême (AP études + Travaux) : 135 K€ seraient prévus pour la déconstruction du bâtiment. Des demandes préventives de diagnostic archéologique ont été initiées sur 2025 pour une phase opérationnelle prévue en 2026.
- Carrière LAFARGE : Reconversion de cette ancienne carrière par des opérateurs privés qui valoriseront le foncier de cette friche avec l'installation d'une centrale photovoltaïque sur 50 hectares, la création d'une unité de production/distribution d'hydrogène et l'aménagement d'une zone d'activités de 10 hectares.

En complément, afin de préserver la qualité des zones d'activités existantes, il pourrait être proposé:

- le renouvellement des voiries communautaires (AP de 1 500 K€),
- une AP pour la requalification des Zones (AP d'amorce de 40 K€),
- une AP pour la réfection de la voirie zone de Rabion (AP d'amorce 80 K€) engagée en 2025 et qui se poursuivra sur 2026.
- Sur le technoparc Krysalide, une expérimentation a été menée afin d'évaluer les approches environnementales dans la gestion d'un parc d'activités. Cette démarche se poursuivra sur 2026.

Sur le volet immobilier :

Selon les opportunités, l'objectif de cessions d'une partie du patrimoine économique non stratégique reste d'actualité.

Suite à la vente du bâtiment ex SANIFIRST au groupe SOFLUX le 01/04/2025, un second versement (1 M€) devra être réglé au plus tard le 31/03/2026.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec des entreprises pour la vente d'autres bâtiments mais sont à ce stade confidentielles.

Poursuite du dispositif d'Aides à l'immobilier d'entreprises qui a pour but de favoriser la réhabilitation des bâtiments à vocation industrielle ou la redensification des zones Industrielles en 2026 avec la poursuite de l'AP.

Dans le cadre de l'**opération d'aménagement de l'îlot RENAUDIN (Angoulême)**, le programme immobilier tertiaire dit RENAUDIN (immeuble A) propriété de la SAS Immobilière Charente se développera sur 4 niveaux, dont le RDC et le R+1 pour location à GrandAngoulême.

La livraison de l'ensemble immobilier étant projetée en mars 2026, le versement des loyers à la SAS Immobilière Charente correspondant aux superficies développées en RDC et R+1 (environ 1 300 m²) sont à prévoir, soit 185,5 K€.

Accompagner le développement économique autour de filières, savoir-faire et centres d'enseignement/recherche correspondant aux spécificités du territoire et répondant aux nouveaux enjeux économiques et technologiques

Renouvellement de la convention stratégique de partenariat entre GrandAngoulême, l'Université de Poitiers et la Fondation Poitiers Université à hauteur de 140 000 € pour l'année 2026 :

- **Appui à la réussite et l'insertion des étudiants sur le territoire** : attractivité de l'offre de formation, appui à la dynamisation de la vie étudiante, soutien aux initiatives portées par des étudiants.
- **Développement de l'offre de recherche et d'innovation** : soutien aux chaires partenariales en lien avec les orientations du territoire, co-financement de demi-bourses doctorales, cofinancement de manifestations scientifiques sur le territoire,
- **Soutien à la recherche collaborative et au transfert de technologie** : appui à la mise en place de plateformes technologiques (dont Lab Immersif Krysalide), renforcement de la présence de chercheurs de l'Université de Poitiers sur le Technoparc Krysalide...

Poursuite de la mise en œuvre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) et notamment la préfiguration d'une maison des étudiants répondant aux besoins qui se traduirait par le co-financement d'un poste **d'animation de la vie étudiante** avec le département de la Charente.

Une entrée de GrandAngoulême au Conseil d'Administration de l'association du Campus des Valois est en cours d'évaluation (modalités financières, administratives et juridiques restant encore à définir). Cette participation serait une étape vers une coordination du schéma local.

GrandAngoulême poursuivra son soutien au Centre d'Information Jeunesse et à l'association SCUCC au titre de la vie étudiante.

Dans le cadre de sa politique de l'Image pilotée par la direction de la Culture, GrandAngoulême contribue également au financement du Campus de l'Image.

Accompagner le développement des filières économiques :

En 2026, GrandAngoulême poursuivra ses actions visant à conforter les pôles de compétences historiques et à faire émerger de nouveaux projets par le croisement de filières.

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

GrandAngoulême poursuivra également son soutien au cluster SO GAMES dans l'attente de la prise en compte des orientations du pôle de compétitivité régional ENTER.

France Active Nouvelle Aquitaine est également cofinancée pour son soutien financier aux structures engagées, mais aussi pour le déploiement de l'incubateur spécialisé ESS sur le territoire.

Plus globalement, le soutien aux pôles de compétitivité, clusters régionaux ou locaux est nécessaire afin de compléter les actions de GrandAngoulême. A ce titre, le soutien à Alliance Entreprises, E.Space Aero - Aerospace Valley, Soltena,... seront reconduits.

Filières : une étude sera menée afin de permettre à GrandAngoulême de se doter d'une stratégie filières et ainsi de cibler des implantations d'entreprises sur la SNPE et plus largement sur le foncier économique. Des co-financements seront recherchés dans le cadre de site industriel clés en main et de territoire industrie.

Accompagner et intensifier l'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat innovant en particulier

Parmi les leviers primordiaux, la feuille de route identifie la nécessité d'être un acteur du développement de la culture de l'entrepreneuriat sur le territoire.

Cela se traduira notamment par les actions suivantes :

- Poursuivre l'effort de soutien aux Très Petites Entreprises du territoire via le dispositif Coup de Pouce TPE Investissement qui a vocation à soutenir les entreprises locales de moins de 10 salariés apportant un service de proximité aux usagers (89,5 K€)
- Accompagner la croissance des entreprises via le dispositif Prêt d'Honneur Croissance : fonds doté de 646,5 K€ permettant de consolider les fondamentaux financiers des entreprises dont la maturité se situe entre 2 et 7 ans
- Favoriser l'arrivée d'investisseurs au capital des entreprises du territoire aussi bien en amorçage qu'en croissance : souscription de GrandAngoulême au Fonds AVA1 à hauteur de 100 K€ dont 33 K€ pour 2026.
- Poursuivre la détection et le soutien aux projets innovants à impacts positifs via le renouvellement du Concours Impacts
- Poursuivre la mise en œuvre du soutien à l'achat public et à l'expérimentation de services innovants
- Poursuivre le déploiement du dispositif CITELAB : animation et soutien au plan d'actions : 32 K€ pour soutenir la sensibilisation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat dans les quartiers politique de la ville du territoire. Ce dispositif est soutenu par l'Etat à hauteur de 24 K€ et par la BPI pour 10 K€
- Poursuivre le soutien à l'entrepreneuriat au féminin avec le financement du programme L Crément.
- Renouveler l'organisation d'un événement de sensibilisation à l'entrepreneuriat pour les étudiants en co animation avec l'Université et le programme Pépite
- Développer la culture de l'innovation sur le territoire en soutenant le programme d'actions de la Technopole Eurekatech et rôle d'ensemblier de Territoire d'industrie.

Renforcer l'attractivité du territoire

Les actions de GrandAngoulême en faveur de l'attractivité territoriale se maintiendront sur l'exercice 2026 :

- Promotion digitale du territoire auprès des cibles professionnelles et grand public
- Valorisation des savoir-faire des entreprises locales (création de contenus, événementiels...)
- Déploiement des outils pour l'attractivité des talents (tous secteurs dont santé)
- Marketing des dispositifs de développement économique dont Moi(s) Local & pack commerces & pack entreprises

302 - Une économie sociale et solidaire pour un autre type de richesse

Stimuler les initiatives, accompagner la création d'activité et son développement

Les actions prévues en 2026 : les rendez-vous d'affaires engagés, petits déj de l'économie engagée, en partenariat avec la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) se poursuivent (convention de 8 k€).

France Active Nouvelle Aquitaine est également cofinancée pour son soutien financier aux structures engagées, mais aussi pour le déploiement de l'incubateur spécialisé ESS sur le territoire. Au vue de l'activité réalisée, le montant consacré par l'ESS (7,5 k€) est complété par le développement économique (pour atteindre 10 k€).

Connaissance, reconnaissance et valorisation de l'ESS sur le territoire

Cette mission nécessite, essentiellement du temps de coordination et de co-construction. Un soutien financier est également apporté à certaines structures ESS du territoire. Le plus souvent, le soutien ne relève pas que du pôle ESS, mais porte sur plusieurs axes de la politique du GrandAngoulême (mobilité, culture, agriculture).

Pour 2025, l'accent a porté sur l'aide au démarrage de l'association La Bascule : 30 K€ en fonctionnement et 32,5 k€ en investissement ; qui porte la première plateforme de réemploi des matériaux du bâtiment sur le territoire.

GrandAngoulême souhaite poursuivre l'appel à projet, mené par l'association jadopteunprojet, mobilisant la finance citoyenne avec un effet levier multiplicateur de l'agglomération et d'un partenaire privé (Crédit Agricole Charente Périgord en 2024 et 2025). Cet appel à projet est destiné spécifiquement aux acteurs de l'ESS pour les soutenir et leur apporter de la visibilité (14 K€).

Accompagner les transitions vers de nouveaux modèles via l'économie circulaire

Le soutien à La Bascule contribue à cette mission, de même que le Plan B, lieu partagé créé avec Calitom, site vitrine grand public, dédié à la prévention des déchets (par la réparation, la réutilisation des objets) et donc au consommer autrement. Ouvert en avril 2025, il propose grâce à la mobilisation de tous les acteurs du site, GrandAngoulême y compris, des ateliers et des formations à l'appropriation de connaissances utiles à l'acte d'achat responsable à de nouvelles pratiques et de nouvelles façons de consommer.

303 – Un emploi pour tous

Cet axe s'inscrit dans la continuité de l'année 2025 avec un ajustement des dépenses en fonction des données disponibles quant au réalisé. A noter que la majeure partie de ce budget est lié à des dispositifs pérennes

Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale

La convention avec la Mission Locale, acteur majeur pour l'insertion des jeunes, prévoit les même modalités que 2025 (229 K€ ajustés en fonction du nombre d'habitants). Il en est de même pour la contribution financière de l'école de la deuxième chance (61,2 K€), dont l'implantation sur un site pérenne sur le territoire est en cours.

30 K€ seront également inscrits pour la participation au FOFE.

Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), avec un nombre de prescriptions en augmentation a vu son protocole renouvelé pour la période 2025-2026. Des actions collectives à destination des bénéficiaires seront également prévues avec un budget en stabilité (97 K€).

La plateforme des clauses sociales voit ses missions confortées. Le soutien est maintenu pour 2026.

L'agglomération soutient également le salon Direction Emploi porté par l'association DR16 (15 K€).

304 – Le commerce, une brique essentielle de la vitalité des territoires

Développer l'identité du territoire autour d'une stratégie sur le commerce de proximité

L'identité d'un territoire dépend également de la dynamique commerciale en présence. Ainsi, cet enjeu participe à la mise en œuvre de différentes actions décidées par notre Agglomération :

- La première est de renforcer l'économie de proximité et promouvoir l'achat local**

En poursuivant le **projet 'Le Mois(s) Local'** ainsi que **« AAP Commerce local »** en faveur du commerce de proximité. En 2025, un marché a été attribué à l'Office du Tourisme pour réaliser une boutique éphémère, opération qui pourrait être reconduite à même hauteur en 2026.

- Optimiser la livraison de proximité sur le dernier kilomètre**

En 2025, GrandAngoulême a été lauréat d'un AMI financé en intégralité par les partenaires du programme, le CEREMA et LLC.

Pour 2026, il sera proposé d'inscrire **10K€** pour la mise en œuvre de la charte de la logistique urbaine (Aménager les aires de livraison, Mettre en place des solutions de voirie partagée, Encourager les livraisons en horaires décalés, Accompagner les communes de l'Agglo à mettre en place des point relais / consignes, Sensibiliser aux répercussions environnementales de la logistique...)

Accompagner l'évolution et de développement du commerce

Après l'effort porté sur la dynamique et l'identité du territoire, l'accent est mis sur l'accompagnement des porteurs de projet commerciaux.

- **Accompagner les porteurs de projet et soutenir l'installation et la reprise de commerces :**

Par l'intermédiaire des afterwork qui seront reconduits en 2026

- **Soutenir financièrement les porteurs de projets:**

Avec l'abondement des enveloppes pour les dispositifs :

- **Coup de pouce investissement** pour les commerçants et artisans de proximité disposant d'un local situé en centralité et les entreprises de moins de 10 salariés, réalisant moins de 2 millions d'€ de chiffre d'affaires annuel, et disposant d'une surface de vente inférieure à 300m²

- **Coup de pouce façades** pour les entreprises de **moins de 10 salariés** et réalisant **moins de 2 millions d'€ de chiffre d'affaires annuel**, et disposant d'un local en centralité avec une surface de vente inférieure à 300m²

GrandAngoulême poursuivra également son soutien aux TPE par le biais de **l'action collective de proximité (ACP) 15 K€**. Dispositif créé en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine et qui concerne non seulement le territoire de GrandAngoulême mais également celui de la communauté de communes Rochefoucauld Porte du Périgord, il permet d'accompagner des très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés du territoire de contractualisation dans leurs projets d'investissements afin de poursuivre la dynamisation et la consolidation des centralités du territoire de GrandAngoulême référencées dans l'Atlas Centralités du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL).

Soutenir l'attractivité des centralités et accompagner un aménagement et développement commercial équilibré

Les élus de GrandAngoulême restent attentifs au respect d'un certain équilibre au travers des leviers qui sont les leurs, à savoir :

- **Accompagner les communes dans le maintien de leur tissu commercial: fonds de concours au 'dernier commerce'**

Un fonds de concours au 'dernier commerce' (destiné donc aux communes) serait maintenu avec une inscription envisagée de **56K€**.

Est proposée la poursuite de la cotisation à Manacom, une association des managers du commerce.

- **Lutter contre la vacance commerciale et inciter à l'implantation de nouvelles enseignes**

Suite à une délibération de novembre 2024 sur la création d'un **dispositif d'aide à l'immobilier commerce**, 4 dossiers (aide au loyer) ont pu être présentés à un comité constitué de partenaire du territoire de l'écosystème de la création/reprise d'entreprise pour un total d'aides de 24 K€. En 2026, une enveloppe de **25K€** sera proposée.

En ce qui concerne **l'aide à l'acquisition**, 1 seul dossier a été présenté en commission en 2025. Il sera proposé d'inscrire à ce titre **35 K€** en 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

Les services de GrandAngoulême participeront à la tenue d'un stand au Salon de la Franchise de Paris afin d'encourager de nouvelles installations sur le territoire et 5K€ seront proposés pour renouveler l'opération Osez la franchise !

- ***Renforcer les centralités***

L'armature commerciale doit pouvoir faire l'objet d'un suivi car de cette connaissance dépendent nos actions.

Il est donc proposé de poursuivre le partenariat avec la CCI pour la mise à jour de l'observatoire du commerce (convention triennale avec la CCI).

Par ailleurs, il pourrait être proposé une nouvelle action en lien avec **les agences immobilières pour compléter l'observatoire Commerce vers un volet immobilier type plateforme (10K€)**.

- ***Conforter les centralités par des dispositifs harmonisés***

Il est proposé d'inscrire: **26,3 K€** pour répondre aux besoins des communes ORT en fonction des projets annoncés.

Veiller à l'harmonisation des pratiques participe à l'attractivité des centralités. 2026 pourrait être l'occasion de la réalisation d'un document pédagogique pour les devantures (enseignes et façades) issu des documents PLUi et RLPI, ce dernier servira ainsi de support pour l'aide à la façade mise en place (**budget prévisionnel de 10 K€**)

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR BUDGET

4.1 LE BUDGET PRINCIPAL

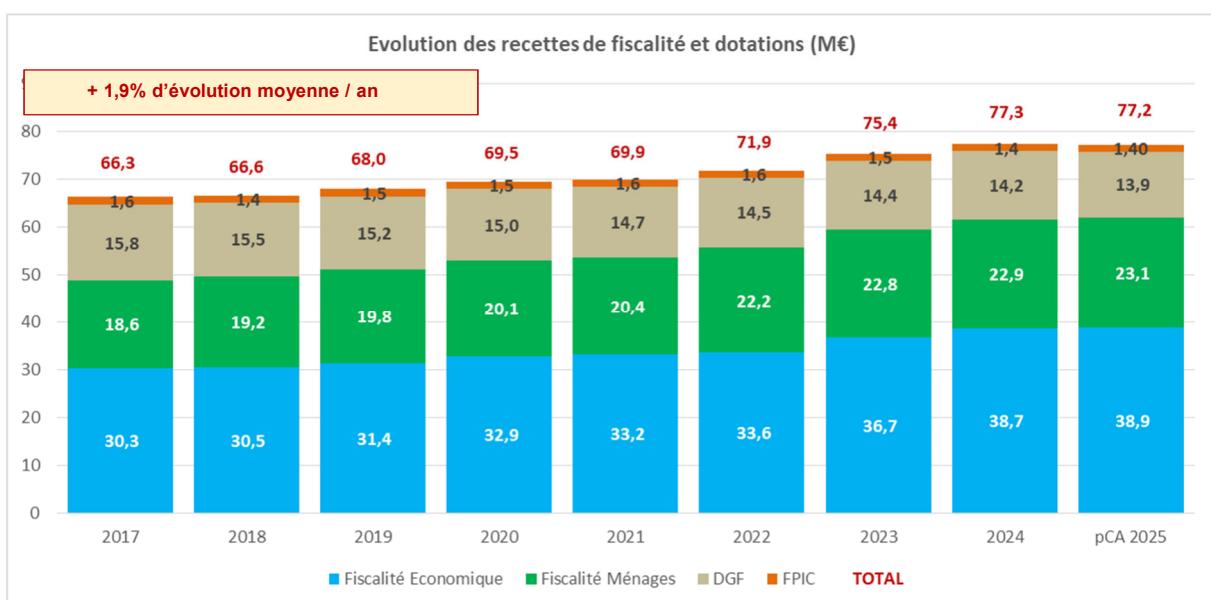
A. *Les prévisions de recettes*

Fiscalité et dotations

Avec une projection de réalisation à 77,2 M€ pour 2025, le poste « fiscalité et dotation » représente près de 90 % des recettes de la collectivité et sont constituées :

- à 80 % de fiscalité (62 M€) avec 3/5^{ème} de fiscalité économique (38,9 M€) et 2/5^{ème} de fiscalité ménages (23 M€),
- et à 20 % de compensations et dotations de l'Etat (15,2 M€)

L'évolution moyenne annuelle de ces recettes sur la période 2017-2025 a été de + 1,9 % représentant en moyenne une recette supplémentaire de + 1,4 M€ /an.



NB : Mise en œuvre en 2018, la GEMAPI est intégrée à la fiscalité ménages. Si cette taxe impacte la TH, la TFB, la TFNB et la CFE, la part de recettes assise sur le foncier bâti des ménages est prépondérante. Son produit total est passé de 259 K€ en 2018 à 514 K€ en 2025, soit une augmentation moyenne annuelle de + 10,3 %.

La dynamique de la fiscalité économique entre 2017 et 2025 a été de + 3,1 % représentant un supplément de recettes moyen de 1,1 M€ par an. La dynamique de la fiscalité ménages a été de + 2,8 % pour un gain de 0,6 M€. **En moyenne, les recettes fiscales ont ainsi progressé de 1,6 M€ par an soit + 3,0 %.**

Sur la période, on note l'impact de la crise sanitaire de 2020 sur la dynamique de fiscalité économique de 2021 et 2022, suivi d'un rebond important porté par l'actualisation des bases foncières de 7,1 % et par la croissance de la TVA nationale en 2023. Les années 2023 et 2024 ont également été marquées par l'implantation de deux contributeurs importants sur le territoire (ACC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur.
016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

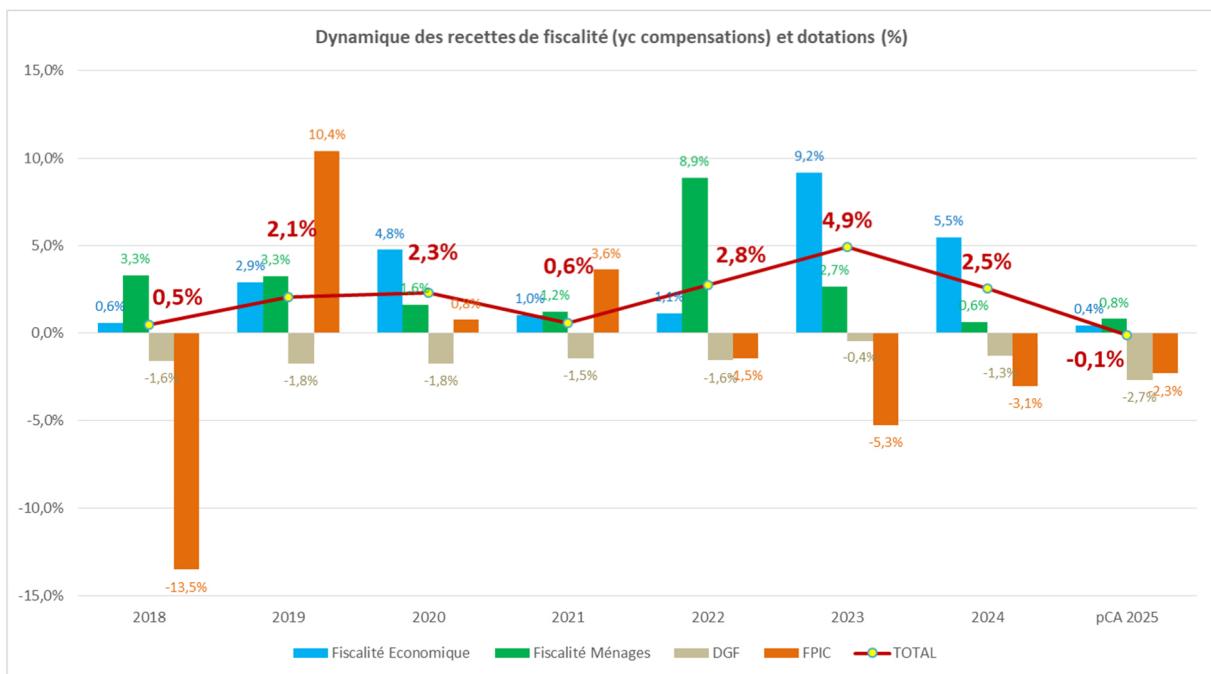
Publication : 24/12/2025

à Nersac et la base logistique Intermarché à Roullet). On constate en revanche la quasi absence de dynamique en 2025.

La fiscalité ménages a bénéficié de l'effet de l'inflation élevée en 2022 sur l'actualisation des bases foncières, ainsi que de la forte dynamique de TVA nationale qui a impacté la compensation de TH. En 2024, c'est au contraire la faible dynamique de TVA qui s'est répercutee sur la fiscalité ménages. On observe également une absence de dynamique en 2025.

Par ailleurs, on constate chaque année l'érosion de la DGF de l'intercommunalité pour venir financer l'augmentation de la péréquation vers les enveloppes de DSU et de DSR au sein de l'enveloppe globale de la DGF. **Les dotations de l'Etat ont ainsi baissé en moyenne de 240 K€ par an.**

La baisse de la dynamique fiscale depuis 2023, conjuguée à l'érosion constante des dotations et du FPIC aboutissent en 2025 à une baisse de – 0,1 % du poste « fiscalité et dotations ». Bien qu'il s'agisse à ce stade d'une projection de CFU, cette perte de - 66 K€ est la première depuis 2017 sur ce panier de recettes.



En matière de vote des taux de fiscalité, et à titre indicatif :

- Le taux de CFE est actuellement de 25,72 %. Il peut être porté à son taux plafond de 26,86 % (valeur 2025) sans modifier les autres taux. Le produit ainsi obtenu serait d'environ 600 K€.
- Le taux de foncier bâti est de 0,406 %. Il peut être augmenté sans règle de lien de taux. Avec un taux de 1 %, le produit supplémentaire serait de l'ordre d'1,1 M€.
- Les taux ménages (TFB, TFNB, THRS) peuvent augmenter de façon proportionnelle. Un gain de 500 K€ équivaut à une augmentation des taux de l'ordre de + 32%

Le projet de budget 2026 sera proposé à taux de fiscalité constants donc inchangés par rapport à 2025, poursuivant ainsi la stabilité des taux depuis 2017 (hors GEMAPI).

La majeure partie de ces recettes est constituée de la fiscalité, des compensations et dotations de l'Etat évaluées à 75,6 M€ en baisse de - 2 % soit - 1,5 M€ par rapport au projet de clôture 2025.

	2025			2026	De BP-25 à OB-26		De pCA-25 à OB-26	
	BP	BTV	pCA	OB	Ecart	Evol	Ecart	Evol
Fiscalité Economique								
CVAE → Comp TVA	38 791 027	38 847 544	38 934 347	37 823 214	-967 813	-2,5%	-1 111 133	-2,9%
CFE + Compensation	10 062 226	10 221 705	10 245 887	10 380 000	317 774	3,2%	134 113	1,3%
18 460 690	18 533 470	18 533 315	17 828 340	-632 350	-3,4%	-704 975	-3,8%	
TASCOM	2 968 656	2 742 459	2 758 131	2 759 949	-208 707	-7,0%	1 818	0,1%
IFER	1 198 428	1 250 109	1 295 830	1 316 543	118 115	9,9%	20 713	1,6%
DCRTP	2 043 145	2 041 919	2 041 919	1 500 000	-543 145	-26,6%	-541 919	-26,5%
FNGIR	3 484 382	3 484 382	3 484 382	3 484 382	0	0,0%	0	0,0%
Taxe Séjour	570 000	570 000	570 000	550 000	-20 000	-3,5%	-20 000	-3,5%
Paris hipp.	3 500	3 500	4 883	4 000	500	14,3%	-883	-18,1%
Fiscalité Ménages								
TH - RS	23 184 303	23 017 851	22 973 077	22 951 237	-233 066	-1,0%	-21 840	-0,1%
AII Comp THRS	902 754	677 276	555 212	563 538	-339 216	-37,6%	8 326	1,5%
TH - TVA Transférée	0	0	38 906	38 906	38 906	0,0%	0	0,0%
20 537 226	20 592 375	20 647 523	20 592 375	55 149	0,3%	-55 148	-0,3%	
TFB	780 845	782 159	784 037	795 712	14 867	1,9%	11 675	1,5%
TFNB	128 556	130 930	117 464	120 564	-7 992	-6,2%	3 100	2,6%
TATFNB	261 919	261 475	264 251	268 137	6 218	2,4%	3 886	1,5%
All Comp TF	58 576	59 209	51 257	52 005	-6 571	-11,2%	748	1,5%
GEMAPI (recette affectée)	514 427	514 427	514 427	520 000	5 573	1,1%	5 573	1,1%
TOTAL FISCALITE	61 975 330	61 865 395	61 907 424	60 774 451	-1 200 879	-1,9%	-1 132 973	-1,8%
Dotations								
DGF	15 135 511	15 273 943	15 260 203	14 854 307	-281 204	-1,9%	-405 896	-2,7%
FPIC	13 717 486	13 855 918	13 855 918	13 454 307	-263 179	-1,9%	-401 611	-2,9%
	1 418 025	1 418 025	1 404 285	1 400 000	-18 025	-1,3%	-4 285	-0,3%
TOTAL FISCALITE ET DOTATIONS	77 110 840	77 139 338	77 167 627	75 628 758	-1 482 082	-1,9%	-1 538 869	-2,0%

Le retard pris dans la construction du PLF, conjugué aux travaux de la commission des finances du Sénat, créent de fortes contraintes et incertitudes sur les prévisions de recettes : les dispositions envisagées pour le rétablissement des comptes publics y étant encore mal définies. Des ajustements sont donc à attendre d'ici au budget primitif.

A ce stade, les hypothèses d'indices nationaux retenues pour les OB 2026 sont les suivantes :

- PIB + 1,0% (2025 : 0,6%)
- Inflation IPC Hors Tabac + 1,1% (2025 : 1,2%)
- Actualisation forfaitaire des bases + 0,8% (2025 : 1,7%)

Les recettes de fiscalité économique sont projetées en net recul de - 2,9% soit - 1,1 M€ par rapport au projet de CFU 2025, principalement en raison :

- De l'application d'un coefficient minorateur à la compensation de CFE perçue au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels. Cette mesure représenterait une perte de recette entre - 0,8 M€ selon l'hypothèse de la Commission des Finances du Sénat (coef. = 0,8) à - 1,1 M€ selon l'hypothèse PLF retenue pour les OB2026 (coef. = 0,75).
- De la prévision de perte de DCRTP, en baisse de - 542 K€ (après une perte de - 420 K€ en 2025) confirmant l'utilisation de cette dotation comme variable d'ajustement budgétaire par l'Etat,

Sans ces deux mesures, la projection de recettes de fiscalité économique serait de + 1,3 % soit + 500 K€.

Les recettes de fiscalité ménage sont projetées en baisse de - 0,1 % soit – 22 K€. Si ces taxes bénéficient de l'actualisation forfaitaire des bases, elle sera faible en 2026 à +0,8 % seulement compte tenu de la faiblesse du PIB et de l'inflation. De plus, le poids de ces recettes reste marginal face à la compensation de TVA perçue au titre de la suppression de la THRP dont le produit a été stabilisé.

En effet, la croissance de TVA dont devaient bénéficier les collectivités au titre des dispositifs de compensation de perte de CVAE et de THRP va être écrétée selon le PLF 2026. La croissance réelle de la TVA sera ainsi minorée de l'inflation, sans que cela puisse rendre la compensation négative. La croissance de la TVA nationale étant actuellement prévue à la baisse, le versement 2026 devrait être identique à 2025 (hors régularisation).

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est prévue en baisse de – 402 K€. Elle est composée d'une part de dotation d'intercommunalité pour 3 314 K€, à peu près stable chaque année, et d'une part de dotation de compensation, évaluée pour 2026 à 10 141 K€ comprenant entre autres la compensation part salaire (CPS) de l'ancienne TP. C'est cette part qui est écrétée, année après année, pour financer les différents abondements de la DGF communale (communes + EPCI), et dont la baisse est passée d'environ – 200 K€ par an jusqu'en 2024 à – 400 K€ depuis 2025.

La taxe de séjour est reconduite à 500 K€, montant auquel vient s'ajouter 50 K€ de taxe additionnelle instaurée par le Département de la Charente à compter depuis le 1^{er} janvier 2025, sans impact direct pour GrandAngoulême mais qui vient renchérir le coût des séjours pour les touristes. A noter l'inscription en dépense du montant de taxe additionnelle à reverser au Département au titre de l'année 2025, soit 55 K€.

La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) permet notamment de financer les dépenses consacrées par GrandAngoulême à l'exercice de cette compétence et correspond aux contributions que l'agglomération verse aux syndicats de bassins auxquels elle a transféré la compétence. En fonction des informations des trois syndicats de bassin, le produit appelé en 2026 au titre des contributions s'élèverait à 436 K€, montant auquel il convient d'ajouter le coût de la rémunération des personnels GEMAPI en charge de la coordination de l'action des syndicats et de la gestion des actions de prévention des inondations, ainsi que diverses dépenses affectées. Le produit attendu s'établirait ainsi à 520 K€, en progression de plus de 4 % par rapport à celui inscrit au BP 2025. Pour mémoire, ce produit attendu est réparti par les services fiscaux entre la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires), les taxes foncières et la contribution économique territoriale.

Recettes propres des équipements

Les recettes des équipements seraient projetées en augmentation de 3,3 % par rapport au BP 2025, sous l'effet des revalorisations tarifaires adoptées pour l'année 2026 et de la fréquentation des équipements. A noter la belle dynamique du Pays d'Art et d'Histoire dont les interventions auprès du public sont très appréciées.

Les inscriptions resteraient toutefois prudentes en comparaison du projet de CFU 2025, la fréquentation pouvant fluctuer selon les conditions météorologiques ou le pouvoir d'achat des ménages.

Equipement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	pCFU 2025	OB 2026	OB/BP
ALSH DIRAC	46,7 K€	100,9 K€	120,6 K€	136,5 K€	134,0 K€	125,0 K€	134,0 K€	156,0 K€	24,8%
CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE	287,8 K€	283,1 K€	303,6 K€	300,6 K€	304,7 K€	301,2 K€	315,0 K€	321,2 K€	6,6%
CRÈCHE LES POUSSINS	147,7 K€	229,2 K€	264,4 K€	330,4 K€	347,1 K€	337,0 K€	360,0 K€	365,0 K€	8,3%
CTRE SPORTIF MONTAGNES	42,4 K€	32,6 K€	57,5 K€	32,8 K€	0,0 K€				
ECOLE D'ARTS DU GRAND ANGOULEME	78,6 K€	78,6 K€	93,2 K€	98,4 K€	88,4 K€	98,0 K€	90,0 K€	98,0 K€	0,0%
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	0,0 K€	10,2 K€	22,5 K€	28,8 K€	37,8 K€	30,0 K€	38,7 K€	30,0 K€	0,0%
NAUTILIS	874,8 K€	551,4 K€	1 377,2 K€	1 228,8 K€	1 481,6 K€	1 380,5 K€	1 500,5 K€	1 375,5 K€	-0,4%
Total Equipements	1 478,0 K€	1 286,0 K€	2 239,0 K€	2 156,3 K€	2 393,7 K€	2 271,7 K€	2 438,2 K€	2 345,7 K€	3,3%

Autres recettes

Les autres recettes seraient globalement stables :

- Hors recettes équipements, le chapitre relatif aux produits des services intègre des refacturations vers les budgets annexes ou le SMAPE, ainsi que les refacturations de services communs ou de prestations de services
- Les autres produits de gestion courante, qui concernent essentiellement les loyers des bâtiments industriels et commerciaux, sont prévus en légère diminution suite à des cessions d'actifs.

Au total, les recettes de fonctionnement seraient évaluées à ce stade à 85,4 M€, soit en diminution de 1,8 % (1,6 M€) par rapport au BP 2025, conséquences des baisses de dotations et compensations fiscales. Ce niveau de recettes devra être réévalué en fonction de l'évolution des mesures du PLF 2026 impactant les collectivités locales.

B. Les prévisions de dépenses par chapitres budgétaires

Compte tenu de la réduction des recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement devraient diminuer d'autant afin de maintenir les niveaux d'épargne. Toutefois, compte tenu des augmentations prévues sur la masse salariale évoquées plus haut et d'un taux de rigidité des charges évalué à 70%, cet objectif apparaît difficilement réaliste à court terme d'autant que l'ampleur de l'effort au redressement des finances publiques qui sera finalement demandé à l'agglomération n'est à ce stade pas encore connu. Aussi, l'objectif serait à minima de reconduire le même niveau de dépense qu'au BP 2025 tout en intégrant le DILICO compte tenu de la baisse des ressources. Compte tenu des hausses inévitables (masse salariale, inflation, augmentation des surfaces à entretenir), cela nécessitera toutefois à une révision de l'ensemble des postes de dépenses dans les différents chapitres de la section de fonctionnement (certains postes de dépenses étant par ailleurs anticipés à la baisse comme les fluides ou l'énergie).

Rappel taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal

en M€	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Dépenses Réelles de fonctionnement	72,4	73,89	77,37	80,68	80,64
% d'évolution		2,1%	4,7%	4,3%	0,0%

❖ Le chapitre 011 – charges à caractère général

❖ **Les charges à caractère général devront intégrer :**

La diminution des charges de fluides qui se poursuit et permettrait une économie de près de 200 K€ pour l'électricité et de 90 K€ pour le gaz, ramenant les inscriptions à 1,4 M€ au lieu de 1,7 M€ au BP 2025.

Une politique volontariste de maîtrise des fournitures et d'ajustement à la réalité des stricts montants nécessaires permettra également de proposer une réduction des crédits inscrits aux OB.

A noter également la fin d'un certain nombre d'études, qui va permettre également de proposer des crédits à la baisse sur ce poste de dépenses.

A l'inverse, d'autres postes de dépenses verront des augmentations, notamment celui des locations immobilières avec la livraison de l'immeuble Renaudin dont GrandAngoulême s'est engagé à louer une partie des locaux au travers d'un bail en l'état de futur achèvement (BEFA). Ces frais de location ne seront à prévoir que sur une partie de l'année en 2026 mais interviendront en année pleine en 2027. En parallèle de ces frais de location, le budget 2026 verra des inscriptions en dépenses d'investissement pour l'aménagement de ces locaux.

Les frais de restructuration de terrain dans la zone de La Braonne entraîneront également des dépenses nouvelles avec la destruction du bâtiment Azura pour dégager le terrain et permettre sa mise en vente.

Les frais de formation devront intégrer la fin de la prise en charge par le CNFPT de la majeure partie des apprentis de la collectivité et la politique d'accompagnement des parcours professionnels pour des reconversions.

Des arbitrages demeurent encore nécessaires pour se fixer un budget cible, en envisageant des axes d'économies supplémentaires si le projet de loi de finances venait à imposer des réductions de recettes au-delà des mesures déjà intégrées.

❖ Le chapitre 65 – Subventions et participations

Ce chapitre comprend au moins 5 types de dépenses qu'il convient de distinguer :

- La première est relative aux indemnités des élus et inhérente au fonctionnement de l'institution démocratique dont le volume reste relativement stable dans le temps et qui constituent moins de 5 % du montant global de ce chapitre.
- La part versée par le budget principal aux budgets autonome (La NEF) ou annexe (Espace CARAT) qui peut varier dans le temps au rythme des contraintes de fonctionnement exigées par l'agglomération (évaluées à moins de 7 % du volume budgétaire).
- Les participations statutaires concernent l'essentiel de ce chapitre, soit environ 63 %. Ce sont des dépenses obligatoires décidées au sein d'instances extérieures dans lesquelles GrandAngoulême dispose de représentants défendant les intérêts de l'agglomération. La participation au SDIS représente près des 3/4 de ces participations statutaires mais son évolution serait très limitée en 2026. Des évolutions sont toutefois attendues pour la participation à Charente Numérique (via le SDEG) pour un complément de prise en charge du déficit de l'opération de déploiement de la fibre ou encore pour la réalisation de l'aire permanente d'accueil de Champniers par le Syndicat mixte d'accueil des gens du voyage.
- Les crédits retraçant l'utilisation de l'informatique en nuage bien qu'à la marge des plus grosses enveloppes ne cesse de croître du fait de la modification stratégique des sociétés informatique privilégiant l'économie autour du droit d'accès plutôt que la cession de droits de propriété

- Moins de 1 % des dépenses concerne des aides, des indemnités ou des pertes irrécouvrables.
- Reste la part la plus modulable, celle des partenaires qui représente environ 25 % de l'enveloppe sur laquelle pourrait peser l'essentiel des contraintes à court terme imposées par l'Etat.

❖ Le chapitre 012 – Dépenses de personnel

La masse salariale est évaluée à ce stade à un maximum de 27,4 M€, en hausse de 0,8 M€ et de 3,1 % par rapport au BP 2025 mais des arbitrages restent à intervenir.

Ce montant prend en compte des effets endogènes :

- le GVT avec les avancements d'échelon prévus en 2025 et les avancements de grade et promotions internes
- les effets en année pleine des créations de postes de 2025
- Les effets en année pleine de la révision du RIFSEEP
- La poursuite de la mise en place de la 1ère part Expérience professionnelle « EP1 » du RIFSEEP.

Mais également des effets exogènes :

- La nouvelle hausse de 3 points de la cotisation CNRACL
- La hausse probable du SMIC de 1% en janvier 2026, plaçant les 4 premiers échelons de la catégorie C sous le salaire minimum.

Des efforts de gestion permettront de limiter la progression de la masse salariale et restent à arbitrer : remplacement d'agents en absences prévues, à l'occasion de départ à la retraite, renforts estivaux, petites vacances scolaires, apprentis, stagiaires, etc...

❖ Le chapitre 014 – Atténuation de produits

Les **reversements aux communes** (attributions de compensation) devraient être reconduites par rapport à l'exercice 2025 pour 21 205 K€. Ce montant prend en compte une part de réfaction de l'AC de la ville d'Angoulême pour la refacturation des services communs.

Le partage de l'évolution des recettes économiques de l'agglomération a permis la création d'une **Dotation de Solidarité Communautaire**. Toutefois l'évolution négative attendue de ces recettes pour 2026 pourrait remettre en cause, au moins temporairement, son application, ou à tout le moins la différer.

A noter la constitution d'une **provision** qui devrait être inscrite pour la potentielle participation de GrandAngoulême au **redressement des comptes de l'Etat** dans le cadre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO). En 2026, GrandAngoulême serait intégré à ce dispositif en raison de l'abaissement du seuil de l'indice synthétique² à 80 % de la moyenne des EPCI contre 110 % dans la version 2025 du DILICO.

Le montant plafond correspondant à 2% du montant des recettes 2023 pourrait s'établir à : 1 325 K€. Les travaux de la commission des finances du Sénat permettraient de moduler à la baisse ce montant, sans que GrandAngoulême puisse toutefois en être exempté.

❖ Le chapitre 66 – Charges financières

Avec un encours de dette stable par rapport à 2025, le montant des intérêts s'établirait à 1,4 M€, avec un taux moyen projeté de 2,41 % en 2026, soit un montant en diminution par rapport à 2025.

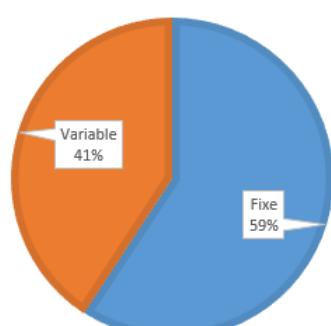
La répartition par type de taux du capital restant dû est de 59 % de à taux fixe et de 41 % de à taux variables variable (dont 10 % en Livret

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Ajet 31,2 % en Euroibor 3 mois.]

Accusé certifié exécutoire

Par mesure de prudence vis-à-vis des anticipations et de la volatilité sur les marchés financiers, l'enveloppe est légèrement supérieure à la projection de l'annuité 2026.

Au 1^{er} janvier 2026



❖ Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre de dépenses est devenu minime depuis le passage à la M57 et à ce stade des orientations aucune inscription ne serait proposée. Toutefois, au regard des risques d'impayés ou de correction d'erreurs antérieures, un montant d'inscription minimal devrait être intégré au budget.

❖ Le chapitre 68 – Provisions

En matière de provisions, à ce jour une inscription de 63 K€ serait sollicitée relative à des risques d'insolvabilité de débiteurs.

Le projet de loi de finances actuellement en cours de discussion en Parlement comporte des dispositions qui, si elles étaient adoptées en l'état, viendront encore un peu plus contraindre le budget de la collectivité.

Cette situation conduit la collectivité à devoir procéder à une revue **de l'ensemble de ses dépenses** dont la cible, dans une première projection, pourrait entraîner à une **reconduction des crédits de l'année 2025 hors DILICO**. **En fonction des dispositions retenues dans la future loi de finances, des modifications pourront être intégrées dans le cadre des différentes étapes budgétaires.**

Eléments de comparaison avec les objectifs d'évolution en valeur des dépenses de la LPFP (article 17 de la loi n°2023-1195 du 18/12/2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027)

Pour mémoire, l'article 17 de la loi précitée donne le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales. Il stipule qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

En valeur et à périmètre constant, l'objectif assigné aux collectivités par la LPFP est le suivant :

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Avec un niveau d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement nul pour le budget principal, GrandAngoulême s'inscrit donc parfaitement dans l'objectif assigné.

Toutefois, cet objectif ne prend pas en compte :

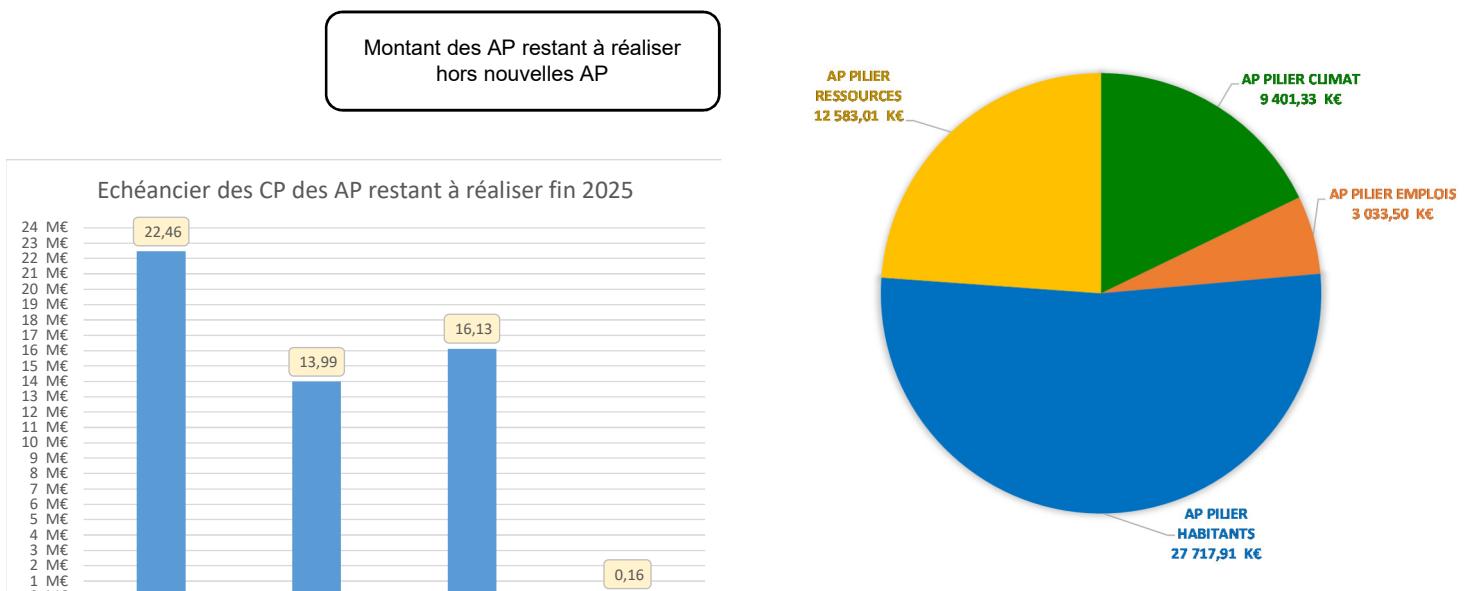
- Les contraintes nouvelles introduites par la loi de finances pour 2026 et l'évolution du dispositif de participation des collectivités au redressement des comptes publics, particulièrement important en 2026 pour les EPCI avec des bases de fiscalité majoritairement industrielles
- Le caractère déjà obsolète de la LPFP 2023-2027 qui prévoyait un retour au seuil de 3 % de déficit public en 2027 alors que celui-ci ne sera désormais pas atteint avant 2029 compte tenu du dérapage des comptes publics depuis 2024.

Les prévisions de dépenses d'investissement

❖ La programmation pluriannuelle des investissements

Après la dernière décision modificative de l'année 2025, le stock d'Autorisations de programme (AP) est de 163,6 M€, dont 112,6 M€ ont été réalisés, soit 64,4 %.

Le reste à réaliser serait au minimum de 52,3 M€. Les modifications de montants d'AP ainsi que les clôtures proposées, soit 3,2 M€, porteraient ce montant à 55,5 M€. Leur répartition et leur échéance actuel sont les suivants :



A ce jour, les CP 2026 ressortent à 22,5 M€ hors nouvelles AP. Ce montant est en lien avec la maturité des projets et le cycle électoral et devra être revu à la baisse compte tenu des capacités de financement obérées par la réduction des ressources.

La répartition des AP ouvertes par pilier du projet d'agglomération montre la prépondérance des opérations en lien avec les politiques tournées vers les besoins des habitants et des communes, représentant près de 53% du montant des AP, suivi par les programmes liés aux ressources pour 24% et à la transition écologique pour près de 18 %.

Une nouvelle AP de 376 K€ est proposée à l'ouverture lors de la dernière DM de l'année 2025 et concerne l'étude sur l'amélioration du réseau routier de la RN141 entre MALVIEILLE et HIERSAC. Cette action est contenue dans le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027.

Des AP nouvelles pourraient être ouvertes au BP 2026 :

- **FC EXCEPT. VA - THEATRE SCENE NATIONALE pour 305,13 K€**

Dans le cadre du projet de travaux au sein du théâtre – Scène Nationale d'Angoulême qui comprend les rénovations des sièges, de la moquette, la mise en accessibilité des clapets coupe-feux et le remplacement des Centrales de Traitement d'Air, GrandAngoulême souhaite accompagner la Ville au travers d'un Fonds de Concours exceptionnel évalué à 305,13 K€ soit 23,5 % de l'opération évaluée à 1,3 M€.

- **REFECTION VOIRIE ZONE DE NERSAC (AMORCE)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

L'état des voiries des zones se dégrade à un rythme plus rapide que celui ayant servi de référence lors de la création de la nouvelle agglomération. De plus, le coût du mètre linéaire ne cesse de croître. A titre de comparaison, la réalisation d'une nouvelle route simple à double sens est actuellement estimée à environ 2 M€ le kilomètre. Si l'on souhaite préserver à l'identique notre patrimoine routier sur les Zones d'Activités dont nous sommes comptables, il convient d'établir un état des lieux pour la zone de Nersac afin d'envisager un programme de réhabilitation.

- **MEDIATHEQUE ALPHA à déterminer potentielle ouverture**

Un programme d'aménagement de la médiathèque pourrait être proposé pour la réfection de la terrasse extérieure, le confort d'été et des aménagements intérieurs.

- **CENTRE EQUESTRE à déterminer potentielle ouverture**

Il s'agirait de regrouper toutes les demandes sur 3 ans en dotations pour construire un programme global visant à réhabiliter le centre équestre. Il est notamment prévu de récupérer les eaux de toitures avec l'installation d'un système de collecte et de stockage, de créer des fenêtres dans les box pour le « bien-être animal », d'installer un système d'arrosage des manèges, de mettre en place une structure modulaire type Tivoli au niveau de la Grande Carrière et d'incorporer au sol sableux d'un mélange géotextile et fibres monobrins pour économiser l'eau.

- **BAIGNADE URBAINE (amorce)**

Une étude d'amorce pour la réalisation d'une baignade urbaine pourrait être proposée en 2026, elle viserait à répondre au souhait des habitants de disposer d'un accès au fleuve plus naturel et sécurisé.

❖ Les dotations annuelles d'investissement

Les crédits de la PPI seraient complétés par les dotations annuelles pour le gros entretien et le renouvellement du patrimoine, les participations statutaires en investissement et les attributions de compensation versées aux communes.

Cette enveloppe est également celle d'un certain nombre de fonds de concours et de subventions d'équipement dont le montant pourrait être en réduction en cette année de renouvellement des conseils municipaux et des exécutifs pour l'ensemble de nos partenaires. Elle devrait également s'adapter aux capacités de financement de la collectivité.

Enfin, cette enveloppe comprend également les Attributions de Compensations aux communes en investissement qui s'élèvent à 817,4 K€.

Ce montant de dotations d'investissement constituerait, avec celui des Crédits de paiement des programmes pluriannuels, l'enveloppe au sein de laquelle des arbitrages resteraient à réaliser au regard des priorités établies dans le projet d'agglomération et de la nature des travaux à effectuer : mise aux normes réglementaires, travaux de sécurité, amélioration de la qualité du service.

Les cofinancements obtenus

Pour le financement de ces programmes, des cofinancements ont été sollicités. Le montant total des subventions auquel pourrait prétendre GrandAngoulême en inscriptions nouvelles s'élèverait à 2 186,4 K€ :

Avec des aides pour financer des programmes gérés en AP/CP :

- AP 100 – Conservatoire annexe Nadia BOULANGER phase 2 au titre :
 - de la DSIL 2023 pour 88,4 K€
 - du Département pour 475 K€
- AP 102 - Eclairage Public – amélioration énergétique :
 - 165 K€ Département solde à percevoir
 - 80,5 K€ Fonds vert 2023 solde à percevoir
- AP 91 - Ecole de la 2^{ème} Chance /
 - solde FNADT 2023 pour 210 K€
 - Région NA DATAR Contrat 2023-2025 pour 151,5 K€
- AP 90 - Val de Charente 2
 - solde Département : 54,5 K€,
 - solde DSIL 2023 : 55,2 K€,
 - solde DSIL 2025 : 147,8 K€,
- AP 114 – Halte vélo subvention de la DSIL 2024 pour 96 K€
- AP 113 - Grand Projet Port l'Houmeau DSIL 2025 Solde Capitainerie pour 104,3 K€
- AP 51 Local de stockage et aménagement de bureau ARTIGALAS :
 - DSIL 2024 pour 44,9K€
 - et du Fonds vert pour 134,8 K€
- AP 14 Secteur Gare – inscription 7,5 K€ de la DRAC pour l'aménagement des monuments historiques
- AP 60 CARTECLIMA ! :
 - subvention de 15 K€ attendue de l'INRAE Institut national de recherche pour l'agriculture pour l'IGCS (Inventaire Gestion et Conservation des Sols) permettant la cartographie pédographique du territoire
 - Subvention ADEME pour le schéma directeur des réseaux chaleurs : 10,2 k€

Avec des aides pour financer des dotations annuelles :

- ~~Fin de mission "étude de stratégie foncière pour la biodiversité - Banque des Territoires : 14 K€~~
~~016-200071827-20251218-2025_12_191-DE~~

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

- Drac – AMO Aménagement espaces d'accueil "D'Un Monde à l'Autre" : 7,8 K€
- Dans le cadre du PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) et suite à une convention avec EPTB Charente pour les diagnostics habitations et activités, le Département participe à hauteur de 7,5 K€.

Cessions d'immobilisations

Des recettes de cessions d'immobilisations pourraient être inscrites dès le budget primitif, pour un montant de 380,9 K€, provenant de la vente de :

- Bâtiment In extenso à St Michel : 185,8 K€
- Terrain Nersac à Next emballage : 169,6 K€
- Parcelle à Brie à la SARL PEREIRA JOSE : 18,36 K€
- Parcelle à Brie à la société BAZIR : 7,1 K€

Autres recettes d'investissement

A ces montants vient s'ajouter :

- A la lecture du Projet de Loi de Finances le FCTVA est gelé cette année mais il existe en théorie une possibilité de percevoir le solde de l'année 2025, si rien n'est adopté en sens contraire.
- les AC versées par les communes pour 148,8 K€
- Il convient de prévoir en recette du chapitre 27 la cession à paiement différé du bâtiment SOFLUX pour 1 M€
- ainsi que le montant prévisionnel de l'excédent antérieur, projeté en diminution en cette fin d'exercice 2025 avec le financement de dépenses d'investissement plus soutenues qu'en temps ordinaire.

Le financement des investissements

Le financement des dépenses d'investissement pourrait être réalisé :

- par les subventions et participations
- par les autres recettes d'investissement
- par les cessions d'immobilisations
- par la reprise de l'excédent antérieur dont le montant reste très provisoire avant la fin de l'exercice comptable.

Compte tenu des incertitudes autour des mesures du projet de loi de finances 2026 et de leur impact sur les capacités financières de la collectivité, **il est proposé de bâtir le projet de budget 2026 de GrandAngoulême en intégrant les mesures contenues dans le PLF 2026 telles que présentées dans la version déposée par le Gouvernement, corrigée des amendements proposés par la commission des finances du Sénat.**

L'impact potentiel des mesures est évalué au maximum à 4 M€, dont 3 M€ sur la section de fonctionnement et 1 M€ sur la section d'investissement.

Le budget 2026 sera donc proposé en intégrant des gels de crédits et en repoussant à des décisions modificatives ultérieures d'éventuelles corrections, fonction de la version définitive de la loi de finances qui sera adoptée et de l'excédent dégagé en fin d'exercice 2025.

Il est en effet impératif de préserver au maximum les épargnes de la collectivité pour ne pas obérer les capacités futures de la collectivité à mener les actions prévues dans son projet de territoire et lui permettre de mener à terme les investissements en cours de réalisation qui contribuent au soutien de l'économie locale.

(en K€)	BP 2025	Scenario Cible		
		Commission Finances Sénat	OB 2026 Impacts PLF	Δ OB26/BP 25
Recettes fct.	87,0 M€	85,4 M€	-1 575	-1,8%
Dépenses fct. (hors intérêts dette)	79,3 M€	79,1 M€	-118	-0,1%
Intérêts de la dette	1,4 M€	1,4 M€	-10	-0,7%
Total dépenses fct.	80,6 M€	80,5 M€	-127	-0,2%
Total dépenses fct. (hors DILICO)	80,1 M€	79,9 M€	-232	-0,3%
Epargne brute	6,3 M€	4,9 M€	-1 448	-22,9%
Remboursement capital	3,8 M€	3,9 M€	147	3,9%
Epargne nette	2,5 M€	0,9 M€	-1 595	-63,1%
Dépenses équipement	22,6 M€	20,0 M€	-2 586	-11,4%
Recettes invest.	4,3 M€	4,2 M€	-89	-2,1%
dont FCTVA	0,8 M€	0,3 M€	-500	-62,5%
dont subv. équip.	2,4 M€	2,5 M€	125	5,3%
dont Cessions	0,5 M€	1,4 M€	855	162,8%
dont Excédent antérieur (simulat°)	6,2 M€	2,0 M€	-4 200	-67,7%
Besoin financement	-9,6 M€	-12,9 M€	-3 298	
Emprunt	9,6 M€	10,9 M€	1 299	
Encours de dette	57,6 M€	58,6 M€	1 052	

L'atteinte de ce budget cible nécessite :

- une limitation des dépenses pour dégager le niveau d'épargne brute nécessaire à la couverture de la dotation aux amortissements et au remboursement du capital de la dette. Le montant fixé à 4.9 M€ reste à ce stade un montant minimum, des arbitrages devront intervenir pour le bonifier.
- des dépenses d'investissement qui pourraient s'établir à 20 M€ nécessitant une reprogrammation de la PPI.

Dans ces conditions, l'équilibre budgétaire nécessiterait l'inscription d'un emprunt de près de 11 M€.

Ces propositions sont établies dans un contexte d'incertitude et de contraintes fortes et pourraient donc évoluer en fonction de la conjoncture.

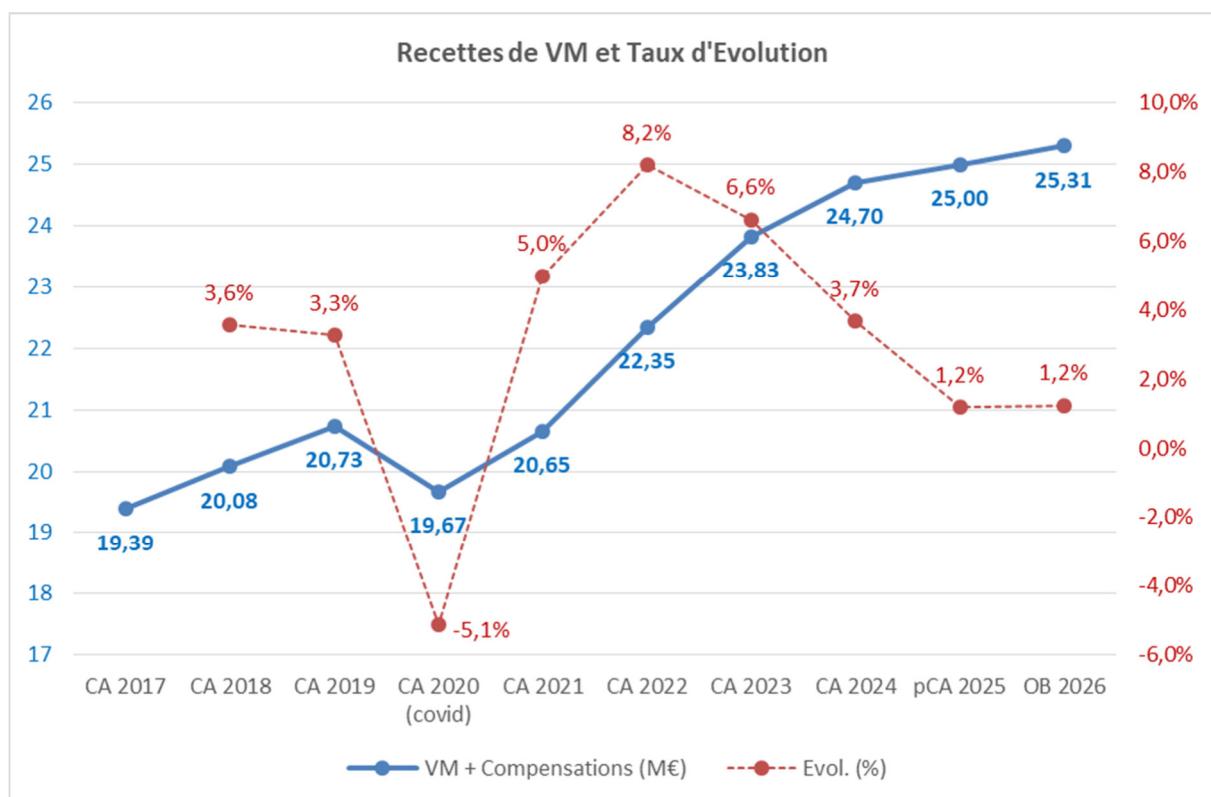
4.2 LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

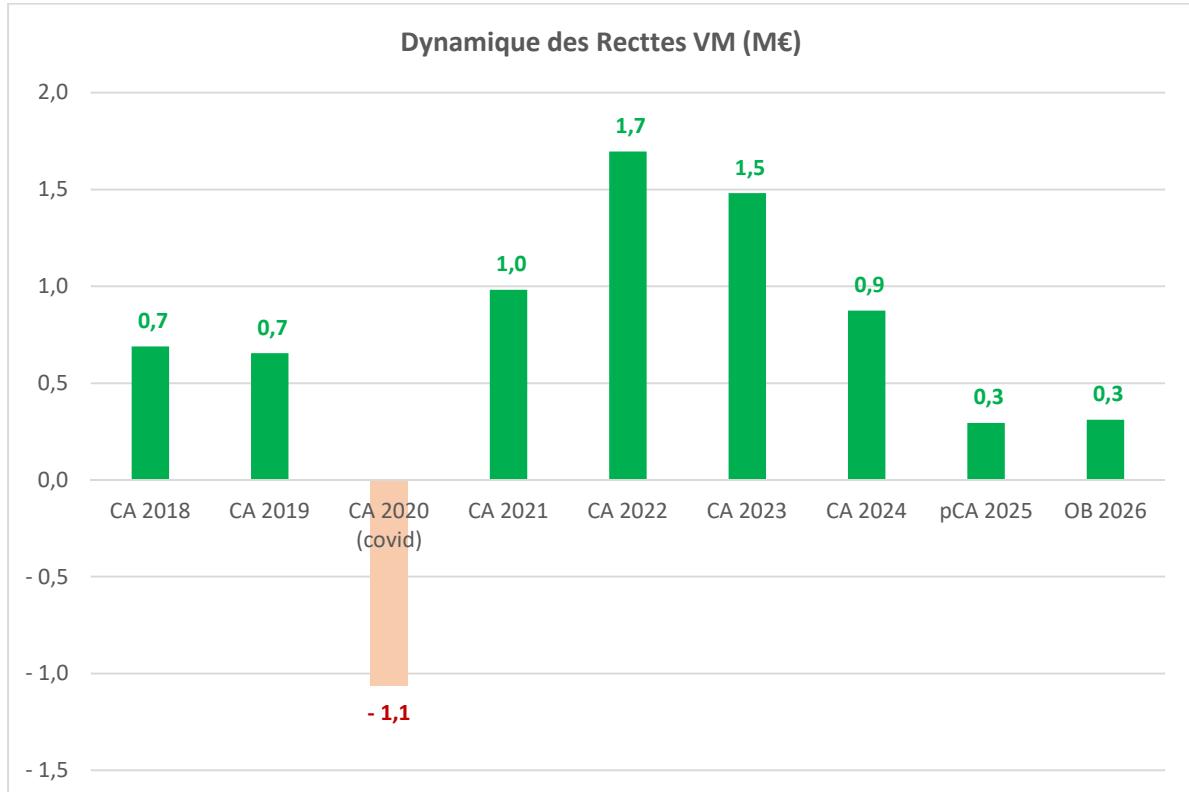
Ce budget annexe est géré depuis le 1^{er} janvier 2018 en TVA directe.

Ce budget a été particulièrement impacté par les conséquences de la crise sanitaire mais a bénéficié d'une avance remboursable de 1,6 M€ de l'Etat lui permettant un temps de minorer les difficultés budgétaires de l'exercice tout en majorant l'encours de dette. 2026 sera la dernière année de remboursement de cette avance qui a fait l'objet d'une programmation conclue par avenant avec l'Etat en 2023 avec un montant de 400 K€.

La principale recette du budget annexe Transports est le Versement Mobilité (VM), qui représente près de 75 % des recettes de fonctionnement.

En 2025, les recettes de VM ont été de 25 M€, contre 24,6 M€ en 2024, consolidant la progression enregistrée depuis 2022 mais accusant un très net ralentissement. La relative stagnation de l'activité combinée au ralentissement de l'inflation conditionnant le maintien du niveau des montants de salaires concernés, dont le taux est équivalent à celui de l'an dernier.





Au stade des orientations budgétaires, il est proposé d'inscrire un montant de 25,3 M€ pour 2026, correspondant à une progression de 110 K€ soit + 0,4 % par rapport au BP ou + 1,5 % par rapport à projet de réalisation plus prudent. Cette prévision est le résultat d'une hypothèse de croissance de la masse salariale en lien avec une inflation de 1 %, sachant que les contributeurs du secteur privé représentent 2/3 du produit de VM tandis que le secteur public représente 1/3. Une vigilance toute particulière devra toutefois être apportée au suivi des encaissements de VM. Comme 2025, l'année 2026 semble devoir se traduire par une reprise des défaillances d'entreprises et une reprise du chômage, qui pourraient donc impacter négativement cette prévision.

Sous la pression inexorablement de l'évolution atone de sa principale ressource, il n'est pas envisagé pour 2026 de majorer son taux.

Il est proposé de reconduire le taux du Versement Mobilité (VM) à 1,70 % en 2026.

Les recettes voyageurs constituent la seconde ressource (12,8 %) pour ce budget. Son évolution est prévue en diminution de 2,1 % soit - 92,1 K€ par rapport aux inscriptions du BP mais à l'identique des premières estimations du CFU 2025 à ce stade des orientations budgétaires.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BTV 2025	PCFU 2025	OB 2026
Recettes voyageurs	4 017,75 K€	3 658,66 K€	3 111,59 K€	3 413,67 K€	3 863,86 K€	4 196,81 K€	4 200,83 K€	4 392,12 K€	4 300,00 K€	4 300,00 K€
Ecart N-1	-	- 359,09 K€	- 547,07 K€	302,08 K€	450,18 K€	332,95 K€	4,03 K€	191,29 K€	- 92,12 K€	0,00 K€
% Evol.		-8,9%	-15,0%	9,7%	13,2%	8,6%	0,1%	4,6%	-2,1%	0,0%

L'augmentation de la fréquentation ne s'est pas toujours traduite par une augmentation des recettes, en lien avec les gratuités et tarifs sociaux adoptés.

Les autres recettes du BA Transport sont la dotation générale de Décentralisation (DGD), figée à 2 238 K€ depuis des années, les recettes de la Région relatives au transfert de la compétence Transport en baisse de 10 K€ (1 319 K€) et de la convention d'affrètement réciproque (100 K€). Il est par contre proposé de faire progresser les recettes des Transports scolaires pour une prévision qui passerait de 130 K€ à 186 K€. Les recettes des vélos Modalis peuvent également être revues la hausse passant de 45 à 50 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

En section d'exploitation, la principale dépense correspond au forfait de charges STGA et à d'éventuels services spéciaux (prestations in house).

Pour 2026, le forfait de charges versé à la SPL STGA devra tenir compte de l'évolution des indices de la formule d'actualisation du contrat, de l'évolution des services mis en œuvre, notamment le transport à la demande et le transport à la demande adapté, de l'évolution des contrats de maintenance pour les équipements mis en œuvre dans le cadre du BHNS (billettique, SAEIV,...), du coût de fonctionnement des nouveaux services, comme les navettes électriques gratuites de centre-ville. Sa révision est évaluée à + 700 K€ soit +2,7 %. Cette augmentation est à nuancer par l'intégration pour 390 K€ de la ligne 10 du réseau Möbius (ex « réseau vert ») à destination de Brie et Champniers, pour les services communaux (AO2) exerçant des activités de transport, et pour le CCAS de la Commune d'Angoulême.

Il convient de remarquer que la sous-traitance supportée par le budget notamment pour maintenir les voyages scolaires est en progression de 74,3% soit +520 K€ pour s'établir à 1 220 K€.

Le budget intégrera également une participation au SMINA, le Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités, dont les projets sont vastes et nécessiteront un net renforcement de la participation de l'agglomération, mais également à Mouvibus au titre du transport des personnes handicapées.

La section d'exploitation supportera également la participation aux frais d'exploitation du tunnel de la Gâtine ainsi que diverses charges de fonctionnement relatives aux services de transports notamment :

- La fin de l'AMO pour le renouvellement du contrat avec la STGA (20 K€ HT)
- la rémunération du CCAS d'Angoulême pour l'instruction des titres solidarité des non-résidents de GA
- des frais divers : info-chantiers BHNS, redevances radio pour le SAEIV, commissions pour la plateforme de vente aux enchères des bus...

De nouvelles actions seraient continuées pour près de 300 K€ :

- expérimentations avec la Région Nouvelle-Aquitaine
- outil de suivi dynamique et d'analyse des données
- expérimentation d'un car express sur l'axe Dignac-Angoulême et d'un transport de périphérie via Viville (expérimentations sur territoires Sites Pilotes)

Enfin, la section d'exploitation supportera également un versement de VM pour le financement des actions de mobilité portées par le budget principal dans le cadre de la mise en œuvre des actions du schéma des mobilités, comme les actions en matière de politique cyclable, de mobilités douces, l'accompagnement des plans de déplacement des entreprises, les études et expérimentations sur des sites pilotes.

En section d'investissement :

Au titre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI), les inscriptions pour 2026 pourraient s'élever à plus de 8,9 M€ :

Intitulé	NIVEAU DE VOTE DU CONSEIL	PPI 2025a	Clôtures	PPI 2026a	REALISE hors clotures 202	RESTE A REALISER	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et s.
AP 1 - BHNS	1501	83 045,57 K€		83 045,57 K€	82 729,76 K€	315,81 K€	315,81 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 4 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE	15201801	2 665,00 K€		2 665,00 K€	1 648,27 K€	1 016,73 K€	230,00 K€	300,00 K€	486,73 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 5 - MODERNISATION RESEAU	15201901	1 597,38 K€	-1 597,38 K€				0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 6 - BHNS PHASE 2	1506	10 000,00 K€		10 000,00 K€	6 476,06 K€	3 523,94 K€	2 498,55 K€	1 025,38 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 8 - VELOS POUR LE SERVICE LOCATION MOBIUS	152008	1 055,00 K€		1 055,00 K€	305,00 K€	750,00 K€	150,00 K€	150,00 K€	150,00 K€	150,00 K€	150,00 K€
AP 9 - VERRISSEMENT DE LA FLOTTE (2024-2026)	15009	7 000,00 K€		7 000,00 K€	3 190,00 K€	3 810,00 K€	3 440,00 K€	370,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 10 - VELOS LIBRE SERVICE	15010	1 400,00 K€	0,00 K€	1 400,00 K€	1 381,92 K€	18,08 K€	18,08 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 11 - BATIMENT STGA - TOITURE TERRASSE - (amor	15011	60,00 K€		60,00 K€	20,00 K€	40,00 K€	40,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€
APXX - RENOUVELLEMENT PARC STGA		2 250,00 K€		2 250,00 K€	0,00 K€	2 250,00 K€	2 250,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP BUDGET TRANSPORTS		109 072,95 K€	-1 597,38 K€	107 475,57 K€	95 751,01 K€	11 724,56 K€	8 942,44 K€	1 845,38 K€	636,73 K€	150,00 K€	150,00 K€

Au titre du BHNS, l'année 2026 intégrera le solde de la phase 1 pour près de 316 K€ et les crédits de la phase 2 pour près de 2,5 M€, dont notamment 2 M€ pour les stations du centre-ville, 0,3 M€ pour les stations des extrémités.

La mise en accessibilité du réseau (AP 4) se poursuit également avec un CP qui pourrait être proposé à hauteur de 230 K€.

L'AP 8 intégrerait ces CP de 150 K€ dédiés au seul renouvellement de la flotte de vélos Mobilicycle en location avec l'achat de 90 vélos.

L'AP 9 relative au Verdissement de la flotte arrive en phase opérationnelle avec un CP prévisionnel qui dépasserait les 3,4 M€, dont 0,6 M€ pour les infrastructures et l'installation de bornes électriques au dépôt STGA, en attendant la livraison des 9 bus électriques commandés, pour lesquels le paiement d'un premier acompte de 2,8 M€ est prévu en 2026.

L'AP10 relative à l'opération Modalis de stations de vélos en libre-service adoptée en fin d'année 2024 pourrait enregistrer ses dernières dépenses pour 2026, soit 18 K€.

Il est proposé d'inscrire les crédits restant de l'AP d'amorce entamée en 2025, soit 40 K€ pour l'étude de maîtrise d'œuvre relative à la toiture terrasse du bâtiment de la STGA rue de Bordeaux qui nécessite des travaux.

En DM4 l'AP 12 relative au renouvellement du parc de la STGA a été créée, la totalité des crédits est à prévoir sur 2026, soit 2 250 K€.

La section d'investissement comprendra également des crédits de dotations avec notamment un montant de 2 000 K€ d'avances à la SPL GAMA pour la réalisation du BHNS 2.

En opérations pour le compte de tiers, il reste à régulariser les opérations réalisées pour les travaux sur le parking de la cité scolaire de Ruelle Puyguillen avec la Région et la commune, ainsi que les travaux/études sur l'arrêt Franquin où la ville d'Angoulême a délégué à la communauté d'agglomération sa maîtrise d'ouvrage.

Les autres crédits concernent les équipements d'exploitation du réseau Möbius, les réparations des châssis sur les bus et les remplacements de moteurs et boites de vitesse, le remplacement d'une batterie sur un bus hybride , des abris vélo et des abribus, des poteaux ainsi que des crédits pour des équipements nécessaires dans le cadre d'expérimentations sur des sites pilotes.

Enfin, le budget comprendra également le remboursement d'une annuité d'emprunt de 1,08 M€, auxquels viennent s'ajouter 0,4 M€ de l'avance remboursable de 1,6 M€ consentie par l'Etat en 2020 pour faire face à la baisse des recettes avec la crise Covid.

A noter que pour équilibrer ce budget en 2026, il sera nécessaire de reprendre une partie des excédents antérieurs, qui avaient été accumulés en vue de la réalisation des travaux mais dont une partie sert à financer les dépenses d'exploitation dont l'évolution est plus rapide que celle des recettes. L'enjeu à terme sera d'ailleurs de trouver un équilibre les taux d'évolution des recettes et des dépenses.

Il sera toutefois impératif de conserver une provision travaux de 4 M€ correspondant au solde de l'emprunt pour le financement de l'ensemble de l'opération BHNS, emprunt qui a été consolidé en fin d'année 2022. A cet effet, il sera proposé d'affecter 4 M€ en réserves via l'affectation volontaire d'une part de l'excédent antérieur reporté.

4.3 LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Ce budget annexe recouvre les compétences collecte et traitement, avec la compétence collecte exercée en direct et la compétence traitement déléguée à Calitom. Toutefois des actions de prévention et de sensibilisation sont nécessaires pour œuvrer à la réduction de la production de déchets.

Concernant la compétence prévention et sensibilisation :

L'acculturation nécessaire de la population permettant une réduction des déchets et leur bonne gestion impose la nécessité de trois approches différentes :

- La première approche est sécuritaire : il est question de lutter contre les exactions dans les déchetteries, un gardiennage renforcé doit être mis en place au regard des constats réalisés au cours des années précédentes.
- La seconde approche est éducative avec des animations et de la communication.
- La dernière approche est collaborative avec la mise en place d'ateliers et d'un espace de réemploi.

Concernant la compétence traitement :

Evolution à la baisse des tonnages de collecte sélective et des tarifs de revente (: recette qui vient en atténuation de la participation versée par GA à Calitom). **Au regard des dernières décisions intervenues en conseil syndical, la participation à Calitom est attendue en légère baisse, après la très forte progression de ces dernières années, la participation globale est évaluée à 5,9 M€ contre 6 M€ en 2025, 6,5 M€ en 2024, 6,27 M€ en 2023, 5,4 M€ en 2022 et 4,08 M€ en 2021 soit +126,4 % depuis 2017.**

A noter que l'agglomération intervient également dans le financement des actions de la brigade cœur d'agglomération et travaille à promouvoir le traitement des biodéchets avec différents partenaires.

Concernant la compétence collecte :

Globalement les charges à caractère général restent stables quand les charges de personnel sont en progression sous l'impulsion de la progression des charges patronales, de la valeur du point d'indice ainsi que la mise en place du RIFSEEP.

Les actions mises en œuvre tiennent compte des spécificités des territoires (milieu urbain) et du maintien d'une qualité de service aux habitants. Le passage en C0,5 pour les OMR est désormais effectif et il convient désormais en parallèle de la poursuite et l'achèvement de l'implantation de bornes à biodéchets (voir ci-dessous).

Sont à signaler pour 2026 :

- L'équipement des foyers des 19 communs tests en sacs transparents
- les collectes effectuées en mini bennes
- l'équipement des bornes à biodéchets avec des housses
- des actions de communication sur les transitions à l'œuvre en matière de réduction, réutilisation et recyclage des déchets

Pour l'entretien et la gestion du parc de bennes à ordures et véhicules, des prestations internalisées génèrent des économies, gagées en 2022 et en 2023 par l'augmentation du coût du carburant et de l'énergie.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement sont projetées à ce jour aux environs de 21,9 M€ en augmentation de 186 K€ et de 0,8 % par rapport au BP 2025, avec l'augmentation de 287,8 K€ des charges de personnel et une réduction de 134,4 K€ des participations.

Les recettes de ce budget annexe sont constituées par :

- A taux constant, le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est estimé à 20,24 M€, en hausse de 406,8 K€ et de 2 % par rapport au projet de CFU 2025**
- . Cette évolution reprend en partie seulement l'actualisation des bases de 1,7 % car les bases de foncier industriel sont assises sur la valeur des immobilisations comptables et ne relèvent pas du même mécanisme.

Il est proposé de reconduire pour encore une année le taux unique de 10,30 % en 2026.

Depuis 2018 ce taux n'a pas évolué pour 16 Communes et a baissé pour les 22 autres (7 communes étant à cette date à 11,55 %, 7 à 12,97 % et 8 à 13,26 %).

Certes, des économies d'échelles ont été rendues possibles mais ces baisses de recettes n'étaient pas compensées par une même réduction des dépenses, bien au contraire.

A l'inverse, une vigilance particulière a constamment été apportée à la fixation du taux de TEOM. En effet, la loi prévoit que les dégrèvements, nés du constat de l'illégalité des délibérations en cas de taux de TEOM excessivement élevé, soient mis à la charge des collectivités. La loi a par ailleurs élargi le périmètre des dépenses pouvant faire l'objet d'un financement par la TEOM.

Mais, entre-temps, le cadre réglementaire et fiscal entourant la collecte et le traitement des déchets a très fortement évolué.

Pour exemple, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) n'a cessé d'évoluer très fortement à la hausse passant de 24 € la tonne la tonne enfouie étant passée de à 65 € entre 2019 et 2025.

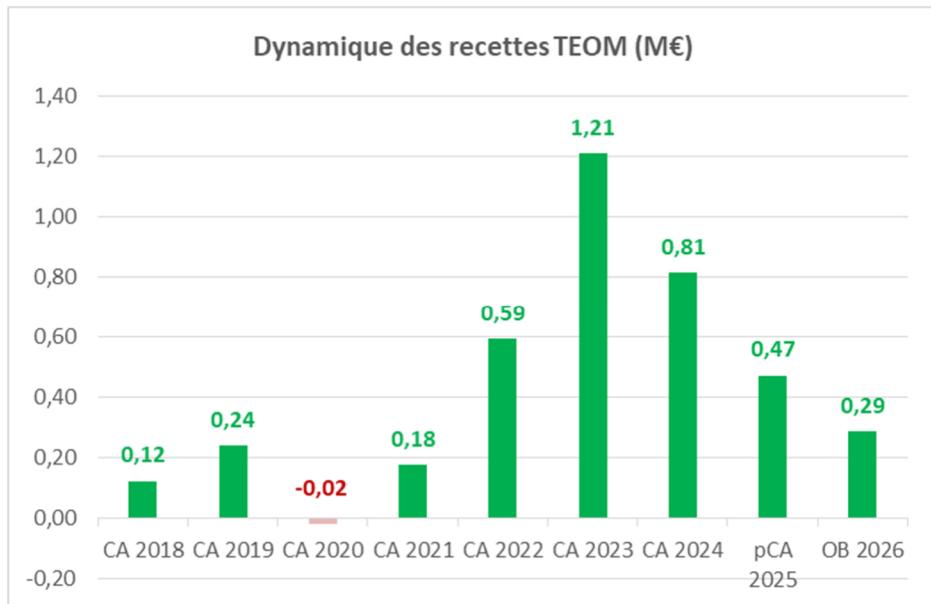
Les objectifs de réorganisation du service pour maîtriser le taux de TEOM fixée depuis 2013 (Délibération N°2013.04.045) ont été mis en place, la mise à jour du règlement de collecte avec la diminution des fréquences de passage en 2024 (Délibération n°2024.11.213) aussi, le tri des biodéchets a été rendu obligatoire pour réduire le volume de l'enfouissement.

Toutefois, la révision du système de collecte entraîne par contre coup une baisse très importante du montant des redevances spéciales, venant ainsi affaiblir un peu plus le financement de ce budget.

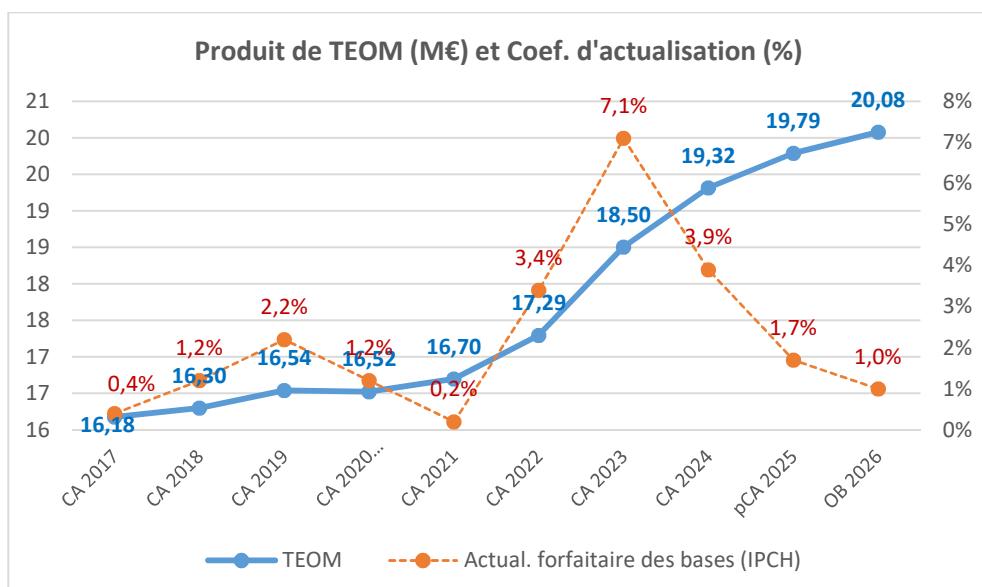
Ainsi, le cumul de l'évolution des dispositions réglementaires et fiscales et la nécessaire réorganisation des services ont participé à la décision des élus de notre territoire d'attendre la fin de la transition du modèle économique de ce système pour commencer à en répercuter le coût contrairement à la grande majorité des territoires qui ont régulièrement majoré les demandes de participation de ses contributeurs.

Ceci n'a été possible qu'en prélevant sur le fonds de roulement et donc le résultat reporté de fonctionnement qui va devoir assurer de nouveau en 2026 son rôle d'amortisseur pour équilibrer ce budget. Cette situation ne pourra toutefois pas perdurer et une réflexion sera à conduire en 2027 sur le niveau de la TEOM.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 Harmonisation TEOM	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	pCA 2025	OB 2026
TEOM	16,18	16,30	16,54	16,52	16,70	17,29	18,50	19,32	19,79	20,08
Actual. forfaitaire des bases (IPCH)	0,4%	1,2%	2,2%	1,2%	0,2%	3,4%	7,1%	3,9%	1,7%	1,0%



Avec l'harmonisation du taux de TEOM depuis 2020, la dynamique de recettes suit le coefficient d'actualisation des bases qui s'est accéléré depuis 2022.



- **de la redevance spéciale** estimée globalement à 0,9 M€ contre 1,5 M€ réalisés en 2024. Cette diminution de 58,6 % dans la prévision est liée au passage au C0,5 qui, sauf à ce que les organismes sollicitent des compléments de bacs, diminue mécaniquement le montant de la redevance appelée. Par ailleurs, pour certaines entreprises, cette diminution de la fréquence de ramassage pourrait les inciter à plus se tourner vers des entreprises privées pour l'enlèvement et le traitement de leurs déchets.

La section de fonctionnement apparaît structurellement déficitaire pour 2026, et ce malgré la stabilité du coût du traitement des OM facturé par CALITOM. L'équilibre sera réalisé par la reprise du résultat antérieur reporté.

En investissement :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement pour 2026 intégrerait à ce stade de la préparation budgétaire près de 6 M€ de crédits de paiement (CP) :

INTITULÉ	NIVEAU DE VOTE DU CONSEIL	PPI 2026a	REALISE AU 31/12/2025	RESTE A REALISER	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP 10 - DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS	30008	240,00 K€	57,31 K€	182,69 K€	33,60 K€	100,00 K€	82,69 K€	
AP 12 - RESTRUCTURATION SITE I UOM	30010	2 650,00 K€	2 525,24 K€	124,76 K€	32,00 K€	32,00 K€	92,76 K€	0,00 K€
AP 13 - BORNES A BIO DECHETS	3021013	1 680,00 K€	1 424,55 K€	255,45 K€	184,47 K€	255,45 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 14 - VEHICULES LOURDS 2021	3021014	707,00 K€	187,79 K€	519,21 K€	0,00 K€	519,21 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 15 - VEHICULES LEGERS 2021	3021015	270,00 K€	152,13 K€	117,87 K€	0,00 K€	117,87 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 16 - NOUVEL ATELIER MECANIQUE	3022016	3 548,00 K€	481,31 K€	3 066,69 K€	225,00 K€	1 000,00 K€	1 425,00 K€	641,69 K€
AP 17 - EXTENSION DECHETTERIE DE SOYAUX	30017	1 200,00 K€	109,96 K€	1 090,04 K€	100,00 K€	800,00 K€	290,04 K€	
AP 18 - VEHICULES LOURDS 2023 - 2026	30018	3 330,00 K€	159,21 K€	3 170,79 K€	158,35 K€	1 260,00 K€	1 200,00 K€	710,79 K€
AP 19 - COLONNES ENTERREES 2	30019	600,00 K€	73,29 K€	526,71 K€	45,53 K€	250,00 K€	276,71 K€	0,00 K€
AP 20 - VERDISSEMENT DE LA FLOTTE	30020	3 240,00 K€	570,00 K€	2 670,00 K€	570,00 K€	1 630,00 K€	1 040,00 K€	0,00 K€
AP BUDGET DECHETS MENAGERS		17 465,00 K€	5 740,79 K€	11 724,21 K€	1 348,95 K€	5 964,53 K€	4 407,19 K€	1 352,48 K€

Les principales dépenses programmées concernent :

- le nouvel atelier mécanique (AP 16) qui entrerait dans une phase opérationnelle de travaux et nécessiterait l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 1M€
- le programme d'acquisition de véhicules lourds 2023-2026 (AP 18) a été décalé de 2 ans du fait du ralentissement de la production de bennes à ordures ménagères (BOM) comprend 1,26 M€ de CP en 2026.
- Le verdissement de la flotte (AP 20) avec des CP de 1,63 M€ pour l'acquisition de porteurs électriques de déchetteries, avec 450 K€ nécessaires pour la fin de réalisation des infrastructures à la déchetterie de Brebonzat nécessaires à l'exploitation d'une flotte de 3 poids lourds sur ce site. Les autres dépenses concernent les bornes à biodéchets, dont il reste à équiper tout le centre-ville d'Angoulême (AP 13 – CP de 255,5 K€), le programme d'acquisition de véhicules lourds de 2021 (AP 14 – CP de 519 K€) pour l'acquisition de 2 porteurs thermiques, l'extension de la déchetterie de Soyaux (AP 17 – CP de 800 K€), et pour le remplacement de véhicules (AP 15 – CP de 117,9 K€) ou encore des colonnes enterrées (AP 19 – CP de 250 K€).

Enfin, hors PPI, des dotations d'équipement soumis à arbitrage sont proposées à hauteur de 1,4 M€. Elles concernent l'acquisition de matériels de conteneurisation (bacs, cubos, caissons de déchetteries), des travaux dans des déchetteries (réaménagement parking déchetterie l'Isle d'Espagnac, remplacement système de vidéo protection dans les déchetteries de Fléac et La Couronne,), quelques aménagements au CTDM, le marquage au sol et l'aménagement d'aires de broyage et des crédits liés au Lieu partagé « Plan B » pour le remboursement à Calitom de la quote part des travaux de réfection incombant à l'agglo ou encore les travaux d'aménagement avant ouverture.

A noter qu'une recette de Calitom est prévue pour le remboursement d'une partie des travaux réalisés par GrandAngoulême en 2025 voire 2024 si la réalisation sur cette fin d'exercice n'est pas possible. Au regard de l'évolution des travaux et contrats relatifs au fonctionnement du lieu partagé « Plan B », une évolution de la convention d'indivision sera nécessaire pour intégrer une mise à jour des flux financiers entre les deux partenaires.

Ces éléments sont complétés des fonds de concours aux communes (colonnes enterrées ou aérienne et aires de broyage) et des subventions apportées au travers de la convention OPH aux installations de colonnes pour l'habitat collectif.

A noter que leur montant est majoré de 110 K€ pour y inclure de nouvelles dispositions en faveur du financement pour les Communes de l'habillage et la mise en place de nouvelles colonnes enterrées.

L'équilibre de la section d'investissement sera réalisé par la reprise du résultat antérieur et par une part d'emprunt pour le financement du nouvel atelier mécanique.

4.4 LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITE

Ce budget annexe est assigné à l'aménagement de zones d'activité en vue de revente par lot aux entreprises.

Des travaux d'aménagement pour 87,5K€ sont proposés sur 2025 correspondant à 2 zones : Euratlantic 3 (2,5 K€) et l'extension de la ZA de la Loge (85 K€).

Des terrains restent également à commercialiser dans des zones ne donnant pas lieu à nouvelle inscription : Parc Bel air, Euratlantic 2 et3, les Molines Sud, les Rentes et PESA-Les Carrières.

Les travaux d'aménagement réalisés viennent renchérir le coût des terrains à commercialiser. Un prix d'équilibre est calculé chaque année en fonction des travaux d'aménagement réalisés et du coût d'achat des terrains, rapporté aux superficies à commercialiser. Les ventes de terrain permettent de réduire le déficit généré.

Compte tenu des délais pouvant exister entre les promesses d'achat et la réitération des actes notariés, les recettes de ventes ne font pas l'objet d'une prévision budgétaire mais sont constatées au compte administratif et viennent réduire ou majorer le déficit en fonction du prix de vente par rapport au coût de revient.

Au 31 décembre 2025 le stock de terrains restant à commercialiser s'élève à environ 6,8 M€.

La réflexion sur la recherche de terrains à vocation artisanale et industrielle sur l'est du territoire de l'agglomération se poursuit.

Il est précisé que les crédits correspondant à l'entretien des zones d'activité complétement commercialisées sont gérés au sein du budget principal.

4.5 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, GrandAngoulême assure en régie l'assainissement de 34 communes sur 38 du territoire de l'agglomération et ce, après la fin du contrat avec Veolia sur la zone Nord de l'agglomération au 31 décembre 2024.

Le budget est géré en M49, financé par la redevance assainissement dont le tarif doit être adopté au conseil communautaire du 18 décembre 2025, avec une hausse de 5 %.

En 2025 est apparue en matière d'assainissement une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement susceptible de varier en fonction de la validation de l'auto surveillance, de la conformité réglementaire et de la performance du système d'assainissement, dans la logique du « pollueur-paye ». Ainsi la nouvelle réglementation incite à assurer une qualité de fonctionnement optimum des différentes installations d'assainissement, afin de ne pas pénaliser les consommateurs.

S'agissant des recettes, elles s'établissent à 12 830,8 K€, contre 11 352,2 K€ au BP 2025, soit une hausse de 893,6 K€ et de + 7,9 %. Ces recettes sont constituées pour 11 695,9 K€ de diverses redevances (assainissement, contrôle de branchement, modernisation des réseaux, autres prestations de services). A ces redevances viennent s'ajouter en recettes des remboursements de frais de divers autres budgets (budget principal au titre des eaux pluviales, eau potable et SPANC).

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 8 838,0 K€, en légère diminution par rapport au BP 2025 où elles s'établissaient à 9 918,0 K€ (112,9 K€ et 91,0%).

Cette diminution est à mettre en lien avec la baisse du prix de l'énergie, qui impacte particulièrement ce budget du fait de son caractère électro-intensif. Ainsi, l'inscription les crédits relatif à l'achat d'électricité passent de 1,3 M€ au BP 2025 à 1,2 M€ au projet de budget 2026, soit une diminution de 100 K€. Les inscriptions d'achat de gaz diminuent également de 4,6 K€.

Les charges de personnel augmentent de 2,9 % (soit + 100 K€) sous l'impulsion de l'évolution des charges patronales et des revalorisations salariales liées à l'évolution du régime indemnitaire. L'impact de l'intégration du personnel nécessaire au fonctionnement des équipements du secteur nord ayant été absorbé en 2025.

Enfin l'inscription de sommes pour le traitement et la comptabilisation d'impayés est également nécessaire avec une inscription encore à déterminer pour apurer comptablement des impayés d'exercices passés (en affectant une part du résultat d'exploitation reporté).

Au total, grâce l'amélioration de l'épargne, ce budget pourrait cette année tout juste s'équilibrer sans la reprise de l'excédent antérieur reporté.

En investissement :

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement intègre des crédits de paiement à hauteur de 1 852,6 K€ :

INTITULÉ	NIVEAU DE VOTE DU CONSEIL	PPI 2026a	REALISE AU 31/12/2025	RESTE A REALISER	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
AP 06 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	35201802	801,00 K€	801,00 K€	0,00 K€	132,61 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 14 - VÉHICULES LEGERS 2022	3521014	320,00 K€	134,73 K€	185,27 K€	0,00 K€	185,27 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 15 - 3ème SURPRESSEUR AIR - STEP FREGENEUIL	35015	810,00 K€	810,00 K€	0,00 K€	97,81 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 16 - TRV, CANA & OUVRAGES 2023 - 2026	35016	12 004,22 K€	5 394,31 K€	6 609,91 K€	2 520,00 K€	2 006,04 K€	4 363,87 K€	240,00 K€	0,00 K€
AP XX - STEP ARGENCE		1 500,00 K€	0,00 K€	1 500,00 K€		450,00 K€	350,00 K€	350,00 K€	350,00 K€
AP BUDGET ASSAINISSEMENT		15 435,22 K€	7 140,04 K€	8 295,17 K€	2 750,42 K€	2 641,30 K€	4 713,87 K€	590,00 K€	350,00 K€

Avec la clôture de l'AP6 – Schéma directeur d'Assainissement et de l'AP 15 – 3^{ème} supresseur ouvrages 2023, le montant du stock d'AP passe à 13 824,2 K€ et de ce stock si la totalité des CP 2025 après DM4 est mandaté, le montant total des CP restant à réaliser serait de 8 295,17 K€ dont 33 % sont inscrits en 2026.

Est proposée à la création l'AP17 pour la réalisation d'une station d'épuration dite «STEP ARGENCE » pour un montant d'1,5 M€ réparti sur 4 années.

Sont également continuées les deux AP suivantes :

AP 14 - Le programme 2022 d'acquisition de véhicules légers avec 185,27 K€ d'inscriptions en 2026 pour le remplacement de 3 véhicules par des véhicules électriques.

AP 16 – Travaux de canalisation et d'ouvrages 2023 – 2026 pour 2 520 K€ de CP 2026.

A ces 2,55 M€ de CP s'ajouteraient des dotations d'investissement pour 1,7 M€, relatif à des travaux sur des bâtiments (centre technique assainissement, bâtiment Point vert, STEP, des réhabilitations hydrauliques sur des postes de refoulement, des acquisitions de matériel ou encore des réfections de voirie suite à intervention ou des branchements de collecteurs.

Au total, ce sont ainsi près de 4,2 M€ de dépenses d'équipement qui seraient programmés.

Au regard de la capacité d'autofinancement de ce budget, il sera nécessaire de recourir à une part d'emprunt pour le financement de ce budget, en ayant pour objectif de le limiter au montant du remboursement en capital, soit 1,87 M€ en 2026, pour ne pas augmenter l'encours de dette de ce budget.

L'encours de dette est de 20,45 M€ au 31/12/2025, avec une annuité prévisionnelle 2026 de près de 2,33 M€.

4.6 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

GrandAngoulême a mis en place depuis 2018 une redevance d'assainissement non collectif annualisée pour le contrôle de bon fonctionnement sur tout le territoire de la communauté d'agglomération, avec une redevance annuelle de désormais 24,20 € et une fréquence de passage tous les 8 ans. A cette redevance s'ajoutent les contrôles de conception/réalisation, formant ainsi la totalité des recettes de ce budget qui représenteraient en 2026 environ 376 K€ selon les prévisions actuelles.

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 430 K€, dont 125,1 K€ pour les charges à caractère général et 291 K€ pour les charges salariales.

Les principales dépenses sont liées à des refacturations notamment pour la maintenance du logiciel ANEMONE pour un montant de 25 K€ (part de la répartition entre les budgets Assainissement et SPANC), des adhésions (Charente eau, Réseau Idéal, ANC Adour Garonne), l'entretien du matériel roulant et les prestations dues aux fermiers d'eau pour la facturation de la redevance assainissement non collectif sur les factures d'eau, soit 11 K€.

Ce budget reste à ce jour structurellement déficitaire mais la revalorisation des tarifs adoptés pour 2026 (délibération 2025.12.XXX) tend à en atténuer l'importance. Son équilibre sera rendu possible en 2026 par la reprise des résultats antérieurs, non encore évaluée.

Côté investissement, à noter les travaux de réfection d'un bureau prévus en 2026 qui sont financés par le résultat antérieur reporté.

4.7 LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Par délibération du conseil communautaire en date du 28/09/2017, GrandAngoulême exerce la compétence optionnelle eau sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

A noter que le contrat de délégation avec Veolia sur le périmètre de Brie Champniers s'est terminé fin 2024 et l'année 2025 a permis la reprise du secteur nord en gestion par la SPL SEMEA. A cette occasion, à l'échelle du territoire de GrandAngoulême (délibération 2024.12.261), la tarification de l'eau a été harmonisé et il a été proposé d'intégrer des éléments permettant d'aller vers une tarification sociale prenant en compte des préoccupations environnementales et sociales et intégrant une réflexion sur un amortisseur social.

Depuis 2025 les redevances appelées par l'agence de l'eau ont évoluées avec la création d'une redevance liée à la consommation d'eau potable et une autre liée à la performance du réseau d'eau potable. Là encore, ces redevances incitent à une meilleure performance du service d'eau, à l'amélioration des infrastructures, à la maîtrise des fuites et à la sobriété dans les prélèvements.

Pour rappel, la redevance performance, appelée par le gestionnaire du réseau sur la facture des usagers, transite désormais par le budget de GrandAngoulême, apparaissant alors à la fois en recettes et en dépenses car reversées à l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 1,83 M€, dont 830 K€ pour les charges à caractère général, 283 K€ pour les charges salariales et 120 K€ pour les charges financières. Le montant intègre également le projet de versement de la redevance évoquée ci-dessus à l'agence de l'eau Adour Garonne pour 400 K€ pour le versement, avec un montant équivalent en recettes.

Sont compris dans les charges à caractère général :

- ✓ Les achats d'eau pour 100 K€
- ✓ Les cotations d'adhésions (Charente Eau, EPTB Charente, PSEau, IdéalCO & Amorce) : 90 K€
- ✓ Les assurances pour 67,2 K€,
- ✓ Les coûts de maintenance (bâtiment, véhicules et autres) évalués à 67,6 K€
- ✓ Les coûts d'entretien des espaces verts et du site de la Touvre pour 21 K€
- ✓ les études pour 110 K€ dont :
 - l'étude du PGSSE sur 3 ans (Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire de l'Eau / nouvelle direction européenne au 1/01/2021)
 - la démarche de préservation de la qualité de l'eau sur le captage de la Touvre avec une convention avec l'EPTB, le suivi de la qualité des rivières
 - Des suivis du réseau piézométrique (Baillarges, Touvre)
- ✓ d'autres dépenses dont les remboursements d'annuités d'emprunts 2026 ex SIAEP BOEME au Syndicat Sud Charente (convention 27/09/17) et les annuités emprunts de la CdC Rouillacais.
- ✓ les remboursements de frais supportés par les budgets principal, déchets et assainissement.

Le remboursement des intérêts représentent 93 K€ avec le recours à l'emprunt pour le financement de l'usine du Pontil.

Des subventions exceptionnelles pour 44,7 K€ (1,7 K€ pour le CAS, 31 K€ pour la reconduction du programme pédagogique (Fédération de la Pêche, Charente nature) et 12 K€ correspondant à la délibération 2021.03.064 portant sur l'aide internationale (1 % Loi Oudin-Santini) et à sa révision potentielle.

Les recettes prévisionnelles s'établissent à 3,5 M€ dont 2,9 M€ pour la surtaxe reversée à GrandAngoulême, 105 K€ pour la redevance d'occupation du domaine public versée par SEMEA, 60 K€ de redevances d'occupation due par les opérateurs de téléphonie et 400 K€ de redevances Agence de l'Eau (voir supra).

Le prix de l'eau pour 2026 fixé par la délibération n°2025.12.XXX poursuit l'harmonisation de tarif des usagers sur l'ensemble du territoire :

- prix du m3 : 1,4578€ HT
- abonnement (compteur < 20 mm) : 42 € HT

En investissement :

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement intègrerait des crédits de paiement à hauteur de 1 886 K€ :

Intitulé	PPI BP 2025	DM 4	PPI 2025a	BP 2026	PPI 2026a	REALISE AU 31/12/2025	DM4	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 1 - USINE DE TOUVRE	27 680,00 K€		27 680,00 K€		27 680,00 K€	27 680,00 K€		783,32 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 5 - SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	370,00 K€		370,00 K€		370,00 K€	199,01 K€	-41,55 K€	158,45 K€	170,99 K€	0,00 K€
AP 6 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2022	1 734,00 K€		1 734,00 K€		1 734,00 K€	1 239,00 K€		106,06 K€	495,00 K€	0,00 K€
AP 8 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2023	900,00 K€	-56,39 K€	843,61 K€		843,61 K€	843,61 K€	-30,71 K€	104,72 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 9 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2025	900,00 K€		900,00 K€		900,00 K€	650,00 K€		650,00 K€	250,00 K€	0,00 K€
AP 10 - REHAB RESERVOIRS PROG 2025	750,00 K€		750,00 K€		750,00 K€	50,00 K€		50,00 K€	500,00 K€	200,00 K€
AP 11 - PARCOURS PEDAGOGIQUE USINE DE TOUVRE amorce	20,00 K€		20,00 K€		20,00 K€	0,00 K€	-20,00 K€	0,00 K€	20,00 K€	0,00 K€
AP XX - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2026	900,00 K€		900,00 K€	0,00 K€	900,00 K€	0,00 K€		0,00 K€	450,00 K€	450,00 K€
AP BUDGET EAU POTABLE	32 354,00 K€	843,61 K€	33 197,61 K€	0,00 K€	33 197,61 K€	30 661,62 K€	-92,26 K€	1 852,55 K€	1 885,99 K€	650,00 K€

Il est proposé la création d'une nouvelle autorisation de programme :

- l'AP 12 pour le programme 2026 des travaux relatifs aux canalisations et aux ouvrages fixé sur 2 années de réalisations.

Dans la PPI, une importante partie des CP est relative aux programmes de canalisations (AP 6, 9 et 12), qui concernent désormais le seul secteur sud, les renouvellements de canalisation des autres secteurs étant confiés contractuellement à la SEMEA.

Cette année, le poids des travaux visant à réhabiliter les réservoirs visés au programme se fait plus prégnant avec 500 K€ inscrits.

La PPI 2026 intègre le solde des CP relatifs au schéma directeur eau potable (AP 5) pour 171 K€, ainsi que l'étude pour la possibilité de mise en place d'une création pédagogique pour 20 K€.

Avec la clôture de l'AP1 – Usine de Touvre et de l'AP 8 – Canalisations et ouvrages 2023, le montant du stock d'AP passe à 4 674 K€ et de ce stock si la totalité des CP 2025 après DM4 est mandaté, le montant total des CP restant à réaliser serait de 2 535,99 K€ dont 73 % sont inscrits en 2026.

Un montant de 67 K€ de diverses dotations d'investissement est sollicité, dont 60 K€ d'aménagement des abords d'ouvrages, 60 K€ pour la réalisation du Périmètre de Protection Immédiat des sources de la Touvre côté rivière, 5 K€ pour des frais d'insertion et 2 K€ du matériel informatique.

A ces montants s'ajoute le remboursement du capital des emprunts, pour 185 K€, dont 60 € pour l'Aquaprêt de la Banque des Territoires et 104,2 K€ pour l'avance remboursable de l'Agence de l'Eau pour l'usine du Pontil, le solde étant lié à des anciens prêts.

Le financement des dépenses devrait pouvoir être assuré par la seule reprise des excédents antérieurs reportés.

4.8 LE BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT

Pour 2026, les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 1,373 M€, dont 773,5 K€ pour les charges à caractère général, en diminution de 9,4 % et 564,4 K€ pour les charges salariales dont l'évolution est très contenue (+1,3%).

Sur les 72,3 K€ de réduction de crédits 41,8 K€ sont imputables aux frais de maintenance et d'entretien des équipements particulièrement élevés en 205 du fait du renouvellement des roulettes relatives aux tribunes, 20 K€ relèvent des diminutions prévisionnelles des crédits d'achat de gaz et d'électricité.

Les prévisions de recettes propres de l'espace Carat s'établissent à 1 040 K€, soit un niveau légèrement inférieur à 2025 de 15 K€ avec plus de recettes de spectacle et moins pour les locations de salle.

Il convient d'y ajouter la redevance d'occupation du domaine public que doit verser l'opérateur en charge du projet de panneaux photovoltaïques auxquels se rajoutent les locations de place de parking pour 85,2 K€.

Le versement d'une participation du Budget principal d'environ 425 K€ est sollicité, en plus des 57 K€ qui concernent directement le Forum Sport Santé. Toutefois, il est à préciser que le montant total du coût net des amortissements qui composent une dépense obligatoire de ce budget est de 230 K€ auquel il convient d'ajouter le coût des gratuités imposées à cet établissement par différents organismes, dont GrandAngoulême lui-même qui y organise diverses manifestations, qui peuvent représenter l'équivalent près de 90 K€ par an.

Le montant effectivement versé tient compte du déficit d'exploitation de la régie Carat, fonction de la réalité de l'exécution budgétaire, il ne peut être supérieur aux contraintes exorbitantes de droit commun imposées à l'établissement limitativement énoncées par le Code Général des collectivités territoriales. La part du déficit d'exploitation ne pouvant être couvert par les restrictions sera ajouté aux charges d'exploitation de l'exercice suivant.

Les dépenses d'investissement, de l'ordre de 300 K€ et sont composées de dotations d'investissement pour :

- Réaliser deux études : une pour un diagnostic thermique CVC pour anticipation et planification remplacement de gros matériels et l'autre relative à la signalétique (25 K€),
- Remplacer la Gestion technique centralisée (GTC) des équipements (70 K€),
- Poser une Protection pour l'isolation acoustique sur murs au-dessus des gradins mobiles (20 K€),
- Réaliser un joint de dilatation en salle Saphir (18 K€)
- Acquérir un écran pour la salle Saphir (18 K€),
- Compléter les travaux électrique pour système de distribution des prises stand avec commande système CUBE (20 K€),
- Remplacer des moteurs pour les palans de levage (3^{ème} année de la programmation étalée sur 4 ans) et acquisition de lest pour vérifier les moteurs/palans (2,2 K€),
- Remplacement du Système de blocage des ponts roulants (14,5 K€),
- Mise en place de nouveaux éléments de structures en cadre aluminium des ponts triangle (6K€)
- Remplacement du groupe moteur chambre froide (6 K€),
- Acquisition de 40 tables plastiques 180x80 et d'un chariot (5 K€),
- Remplacement de matériels incendie et de lumières d'ambiance (4K€),
- Remplacement du portail d'accès pompiers (5 K€)
- Etablir une provision pour grosses réparations (10 K€).

Le niveau des dépenses devra également être ajusté au niveau de l'autofinancement dégagé par les amortissements afin de ne pas alourdir le déséquilibre de ce budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

5. Annexe – Eléments relatifs aux avantages en nature, la durée du travail et démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

❖ Avantages en nature en 2025

Nature	Nb d'agents
Logement de fonction	0
Véhicules de fonction	3

❖ Durée du travail

La révision du règlement du temps de travail voté en juillet 2022 poursuivait 2 objectifs majeurs : **favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale et prendre en compte la pénibilité et la dangerosité propres à certains métiers** et préserver les agents qui y sont exposés. Ce nouveau règlement consacre 2 grandes évolutions par rapport à la version précédente :

- Une plus grande souplesse dans l'organisation du temps de travail :

5 scénarios de temps de travail hebdomadaire possibles :

35h/semaine sans RTT ;

36h/semaine avec 6 jours de RTT ;

37h/semaine avec 12 jours de RTT ;

37h30/semaine avec 15 jours de RTT ;

39h/semaine avec 23 jours de RTT.

La possibilité de scénarios dérogatoires pour répondre à un besoin spécifique d'organisation est également permise sous certaines conditions.

Pour les scénarios de 35h, 36h, et 37h/semaine, possibilité après accord hiérarchique d'organiser son temps de travail sur 4 jours, 4,5 jours ou 4 jours toutes les 2 semaines. Ces dispositions visant à permettre la réduction du temps partiel constraint n'ont eu pour l'instant qu'un impact mesuré sur la population concernée.

Selon les contraintes d'organisation de service, la journée de solidarité est soit imposée par la hiérarchie, soit exercée au choix de l'agent à raison de 10 mn non fractionnables par semaine (avec possibilité de regrouper ces 10mn pour les services organisés en cycles de travail) ou 1 jour de RTT/an.

L'option de monétisation partielle du compte épargne temps est également ouverte dans les conditions du décret n°878 du 26 août 2004.

Complémentairement à ces dispositions sur l'organisation du temps de travail permettant d'équilibrer vie professionnelle et personnelle, GrandAngoulême a ouvert la possibilité de télé-travailler pour les postes le permettant, sur la base d'un forfait fixe et/ou variable jusqu'à 2 jours par semaine.

- la prise en compte des conditions d'exercice particulières de certains métiers communautaires :

GrandAngoulême a décidé de prendre en compte les conditions spécifiques d'exercice de certains métiers pour renforcer sa politique globale de prévention des risques professionnels et déroger à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

l'obligation réglementaire des 1 607 heures comme outil complémentaire de prévention de l'usure professionnelle.

Sont ainsi retenus au titre des sujétions le travail de nuit, pénible ou dangereux, en horaires décalés, avec des modulations importantes du cycle et le travail régulier les dimanches et jours fériés. Pour une sujétion rencontrée, les agents bénéficient d'un repos compensateur de 4 jours ; en cas de cumul de plusieurs autres sujétions, 2 autres jours de repos compensateurs seront accordés. Enfin, afin de prendre en compte l'usure professionnelle et la préservation de la santé en fin de carrière, les agents âgés de 58 ans et + voient leurs jours de sujétion bonifiés de 2 jours, soit au total 4 à 8 jours de repos annuels complémentaires.

Depuis 2023, l'ensemble des services de GrandAngoulême ont adopté leur nouvel accord de service détaillant la mise en application de ce nouveau règlement. Hormis dans les services fonctionnant en équipes ou par roulement (collecte des déchets ménagers, déchèteries, crèches, centre nautique,...), tous les accords ont proposé au moins 2 choix de scénarios, 5 la plupart du temps.

Dans un premier temps, les agents de catégorie B et C qui ont eu le choix ont majoritairement opté pour le scénario à 39h (un souhait qui était apparu prégnant lors de l'enquête préalable aux négociations), certains autres choisissant le scénario intermédiaire à 37h30 et une minorité conservant son scénario à 37h. Une petite minorité d'agents de catégorie A a pu prendre un scénario à moins de 39h/semaine, mais la plupart a conservé son temps de travail précédent.

➤ Gestion administrative des ressources humaines

L'acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail et de planification a été actée en juin 2022, avec un choix de prestataire formalisé en septembre 2022. Il devrait offrir aux services une simplification du suivi des plannings des agents, avec la garantie d'un meilleur respect de la réglementation et un gain de temps grâce à la transmission automatique à la DRH d'éléments de paie liés au temps de travail (astreintes et permanences, heures supplémentaires, ...). En 2023, une phase de paramétrage et de test a été lancée auprès de la DSI, de la DRH et du service du parc auto. Cette expérimentation a été interrompue par la cyber attaque. La reprise de ce processus est effective après la remise en place du nouveau système d'information et la pérennisation des effectifs de l'équipe projet. Le déploiement de cet outil de gestion de du temps sera achevé en fin d'année 2025 pour l'ensemble des agents.

Un second temps de déploiement d'un module de planification de l'activité sera mis en œuvre en 2026 pour certaines équipes.

❖ **Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines**

➤ Postes et métiers :

Le projet « actualisation des fiches de poste » avait été engagée fin 2024 et a pour objectif d'aboutir fin 2025. Cette démarche d'actualisation de l'ensemble des fiches de poste des agents communautaires vise à :

- Une harmonisation des fiches par type de métier, afin de les rendre plus lisibles et cohérentes entre elles.
- Une évaluation de ces compétences métier dans le cadre des entretiens annuels
- La facilitation des mobilités interne grâce à une cartographie des métiers et des compétences de la collectivité

Au cours de l'année 2025, un référentiel métier poste, basé sur le répertoire des métiers CNFPT a été construit et intégré au module poste du SIRH. Une formation à ce module a eu lieu en mai. Ce référentiel sert de base à la construction des fiches métier GrandAngoulême sur la base desquels les futures fiches de poste sont co-construites avec les managers et en association avec les agents.

Par ailleurs, un référentiel métier des managers a été élaboré au cours de l'année 2024 et est intégré aux fiches métiers des managers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

➤ Organigramme :

L'organigramme, stabilisé suite à l'audit organisationnel engagé en 2018 et finalisé après prises et restitutions de compétence en 2019, a été repensé en 2021 pour répondre aux enjeux du projet de territoire.

La nouvelle organisation des services, resserrée autour de trois directions générales, ainsi que la création de deux missions auprès du DGS, a été mise en place au 1er janvier 2022.

Des adaptations sont intervenues cette année 2025 afin d'ajuster les services communautaires à l'évolution des politiques conduites dont notamment :

- à la direction du cycle de l'eau afin de mieux prendre en compte la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, les préconisations du schéma directeur de l'assainissement et la rationalisation des services suite à la reprise en régie directe de la gestion de l'assainissement collectif des 7 communes du secteur Nord (ex CdC Braonne Charente)
- à la direction du patrimoine durable et de la performance énergétique avec la création d'une direction de l'énergie, l'enjeu que constitue l'énergie s'étant affirmé, au cours de ce mandat, comme un enjeu prioritaire pour le territoire, au cœur des documents programmatiques (Projet de territoire, PCAET, feuille de route transition écologique...), et répondant à une urgence environnementale majeure.
- à la direction de l'habitat afin de proposer une offre de service public pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population sans condition de ressource

➤ Recrutements :

Chaque départ (retraite, mobilité externe ou fin de contrat) fait l'objet d'un examen attentif avant chaque décision de remplacement, avec révision voire redéfinition parfois de la fiche de poste pour l'adapter aux besoins des services. Le niveau de recrutement du poste est également examiné de sorte que l'impact budgétaire soit maîtrisé : les recrutements d'un niveau hiérarchique inférieur sont favorisés lorsque cette mesure est possible. Environ 200 procédures de recrutement ont été gérées au cours de l'année.

Une démarche de diffusion de certaines offres d'emploi sur LINKEDIN a été mise en place.

➤ Développement des mobilités internes :

Dans le cadre du projet et des réflexions autour de la démarche « Prévenir l'usure professionnelle et sécuriser les parcours », l'agglomération a choisi d'articuler la santé au travail et les parcours professionnels comme des leviers complémentaires pour favoriser le maintien en emploi. Ce dispositif représente une opportunité à la fois pour les agents et pour la collectivité. Il permet d'accompagner les évolutions professionnelles des agents tout en répondant aux besoins organisationnels. Il s'agit de soutenir les agents dans leur développement professionnel et d'adapter les compétences aux enjeux actuels et futurs de la collectivité.

Au cours de l'année 2024, un poste de chargé d'accompagnement des parcours professionnels et des mobilités a été créé et est pourvu depuis le début de l'année 2025. La création de ce poste s'inscrit dans le cadre d'un projet de prévention de l'usure professionnelle et en sera le volet GPEC du plan d'action. L'année 2025 a été consacrée à la structuration de cette mission dont les modalités de fonctionnement ont approuvées par un comité de pilotage associant les représentants du personnel. Par ailleurs, la personne chargée de cette mission intervient en soutien du service santé sécurité au travail dans le cadre des procédures d'accompagnement des agents en reclassement.

➤ Remplacements :

La gestion des CDD de courte durée pour faire face aux besoins de remplacements d'agents momentanément indisponibles (congés, maladie, accident de travail, formations,...) fait l'objet d'un suivi mensuel. Chaque remplacement temporaire pour pallier l'absence d'un collaborateur (maladie,

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
116-2020011027-202812-18-2025_12_197-BE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

maternité,..) est accordé strictement aux nécessités de service. Lorsque le constat sur plusieurs exercices d'un besoin pérenne est fait, la constitution de « brigades de remplaçants » composée d'agents titulaires est privilégiée afin de sécuriser les parcours professionnels et faciliter la gestion quotidienne des services.

En fin d'année 2024, une convention de partenariat avec le centre de gestion de la Charente a été signée afin de permettre le recours au service de remplacement. Par ailleurs, un marché à bons de commande a été mis en place afin de pouvoir avoir recours au service d'entreprises de travail temporaire en cas d'impossibilité par le centre de gestion de proposer des profils adaptés aux besoins ponctuels des services. Ce marché porte sur les métiers suivants :

- Agent de collecte des déchets ménagers
- Gardien de déchetterie
- Manutentionnaires
- Agent d'accueil événementiel

Ces marchés sont opérationnels depuis le 1er janvier 2025 et ils apportent une fluidité organisationnelle pour les services permettant de répondre aux besoins de continuité de service.

❖ Conditions de travail

➤ Amélioration des conditions de travail

L'amélioration continue des conditions de travail des agents est un axe prioritaire de la politique des ressources humaines de GrandAngoulême.

Cette préoccupation constante en direction de l'ensemble des agents se manifeste à plusieurs niveaux, avant tout par les efforts importants en matière de prévention. Elle s'inscrit notamment dans le cadre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé avec l'ensemble des organisations syndicales et des représentants des employeurs publics mais aussi plus récemment dans le cadre de la loi du 6/08/2019 de transformation de la fonction publique.

Dans cette perspective, la **prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre les discriminations, les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement sexuel et le harcèlement moral** ont été inscrits comme l'un des grands chantiers sur lequel œuvrer :

- Face à l'augmentation des violences faites aux agents en prise direct avec les usagers, un protocole agression du fait d'un tiers a été élaboré et diffusé en 2013 auprès des services communautaires. Ce dispositif, qui a pour vocation de mieux protéger et soutenir les agents victimes de ces agressions, affirme une volonté de refuser la banalisation des comportements agressifs.
- Face à une recrudescence des incivilités, des agressions et violences manifestes envers les agents, GrandAngoulême a lancé à l'été 2023 une campagne de sensibilisation des usagers. Cette campagne s'est illustrée au travers de 2 affiches installées sur les abribus du territoire et au sein des équipements. L'objectif affiché de cette campagne de communication co-construite avec les agents assurant des missions d'accueil est d'une part de leur apporter un soutien et d'interpeller les usagers sur le respect qu'ils leur doivent.
- Dans le prolongement de l'accord cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique territoriale, GrandAngoulême dispose en interne d'une cellule d'analyse RPS qui, par une méthode d'analyse transparente, permet de prendre en charge des situations de souffrance au travail avérées.
- Concrètement, au travers d'entretiens individuels, elle recueille des éléments permettant de caractériser et comprendre la situation faisant difficulté, d'en repérer les conséquences sur la santé de l'agent ayant fait ce signalement, des collectifs de travail et sur le travail lui-même puis d'identifier les causes organisationnelles, techniques et relationnelles. A l'issue de son analyse, la cellule propose des actions d'amélioration organisationnelles, techniques... qui sont soumises à la direction générale et à la hiérarchie concernée pour arbitrage.

Accusé certifié exécutoire

016-200071827-20251218-2025_12_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 24/12/2025

Au 1er mars 2021, un plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été élaboré, pour 3 ans renouvelables, à l'issue d'une démarche participative large en concertation avec les agents communautaires et les organisations syndicales.

Ce plan comporte des mesures sur les 4 axes suivants :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
- Garantir l'égal accès aux grades et emplois et aux promotions
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- Prévenir, et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Dans ce cadre, la diffusion d'un questionnaire sur ces 4 thématiques a permis d'identifier les actions prioritaires à engager et notamment la mise en place d'un dispositif de signalement (cf. ci-dessous) et la constitution d'un réseau de 15 « référents égalité » représentatif de l'ensemble des directions, intervenue fin 2022, après une formation approfondie de ses membres. Au cours de l'année 2025, ce réseau à animé auprès des services des actions de sensibilisation à l'égalité à l'aide du jeu « sexe 100 façons »

Au cours de la période 2022-2025, plus de 600 agents ont été sensibilisés sur ces sujets, via le CNFPT dont 110 au cours de l'année 2025. En 2025, une démarche de sensibilisation des élus a été mise en œuvre en partenariat avec AMF et a mobilisé 12 élus.

La lutte contre toute forme de harcèlement, qu'il s'agisse de harcèlement moral ou sexuel, fait désormais partie du règlement intérieur de la collectivité depuis 2019. Le dispositif de signalement via le lanceur d'alerte permet de révéler des faits de harcèlement et des actes de discrimination. Cet outil qui respecte la confidentialité a fait l'objet d'une évolution en 2021 pour recueillir les actes de violences sexuelles et sexistes conformément aux axes d'intervention retenus dans le plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mais également les situations de souffrance au travail/RPS et les agressions verbales, physiques et incivilités.

En 2025, une agente d'un équipement a effectué un signalement auprès de sa hiérarchie concernant des agissements répétés d'un agent de sûreté appartenant à une société extérieure. Ces agissements qualifiés de harcèlement sexuel ont donné lieu à un dépôt de plainte et l'agent victime a bénéficié de la protection fonctionnelle. L'agent de sûreté a fait l'objet d'une mesure d'éviction.

Engagé dans le développement d'une politique handicap efficiente privilégiant le recrutement et l'insertion de travailleurs en situation de handicap ainsi que le maintien dans l'emploi, GrandAngoulême a renouvelé son partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) en signant un nouveau projet de conventionnement avec le fonds pour la période 2023 -2025. Un avenant signé le 27 août 2025 avec le FIPHFP est venu prolonger d'une année cette convention soit jusqu'au 31 décembre 2026. Grâce au financement du FIPHFP et à l'investissement des services communautaires, le taux d'emploi de travailleurs handicapés en 2024 s'élève à 10,9 %.

La direction des ressources humaines a engagé courant 2024 une démarche de prévention de l'usure professionnelle. A l'issue d'une campagne de communication et de 27 réunions d'information, un pré diagnostic présenté en comité de pilotage en novembre 2024 a permis d'identifier 5 métiers considérées comme prioritaires. Avec le soutien de l'ARACT, l'observation et l'analyse du travail de ces 5 métiers sont intervenues au cours du 1er semestre 2025 afin de finaliser un diagnostic. Un Comité de pilotage associant des représentants du personnel a validé les grandes orientations issues de ce diagnostic dont la finalité est de définir et planifier un plan d'action portant sur des actions :

- ❖ d'amélioration des conditions de travail et de sécurité
- ❖ d'accompagnement individuel et collectif des agents

L'ensemble de ces actions permettra de réduire les facteurs d'usure au travail, faciliter le maintien en emploi et de favoriser l'évolution des agents vers d'autres métiers et ainsi éviter les situations d'inaptitude.

6. Annexe – compte rendu des obligations de verdissement de la flotte par GrandAngoulême

Etat de la flotte de bus

Règlementation applicable à compter du 1/7/2022 : le renouvellement des bus et cars doit respecter les règles suivantes : 50% VFE jusqu'au 31/12/2024 et 100% à compter du 1/01/2025.

GrandAngoulême étant une agglomération de 150 000 habitants, elle peut acheter des VFE de type 1, 1Bis, 2 et 3 soit

Groupe 1	Groupe 1bis	Groupe 2	Groupe 3
<i>Électrique</i> <i>Hydrogène</i> <i>Hybride élec/hydrogène</i> <i>Rétrofit électrique</i>	<i>BioGNV*</i> <i>hybride élec/BioGNV</i> <i>hybride élec/biocarb</i>	<i>GNV,</i> <i>Hybride élec/GNV</i> <i>Biocarburants</i>	<i>Norme Euro VI</i>

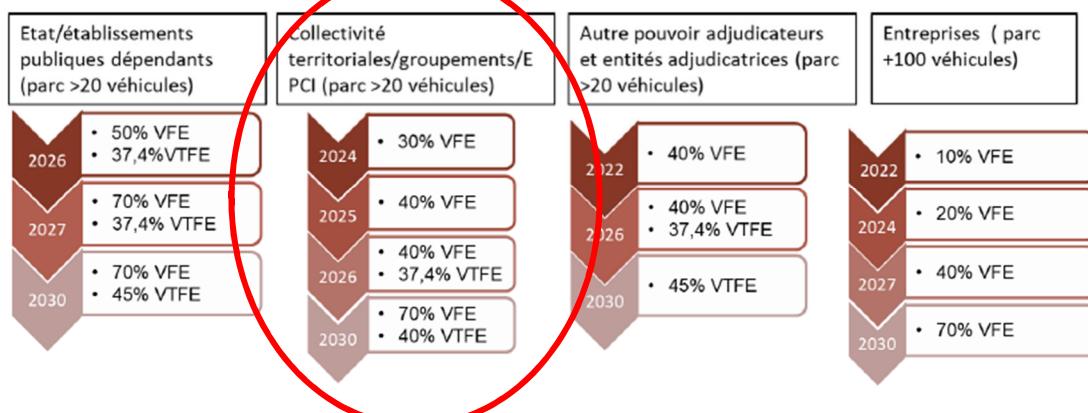
La proportion minimale d'autobus ou d'autocars à faibles émissions qui sont acquis [...]:
- 50 % jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- 100 % à compter du 1er janvier 2025.

Renouvellements depuis 2022

2022	7 bus diesel standard EURO VI - engagement en date du 7 décembre 2021
2023	2 navettes électriques et 1 bus diesel d'occasion EURO VI
2024	Pas d'acquisition
2025	8 bus électrique - commande de février 2025 + 1 bus articulé électrique (commande en cours)

Etat de la flotte de VL

Règlementation applicable à compter du 1/01/2022 à l'article L224-8 (% inchangé dans la loi 2025-127)



Renouvellements VL depuis 2022

	Nbre VL renouvelés (VL élect, VL therm, VL hyb)	Nbre total VL de la flotte GA	% VFE ou VTFE des renouvellements	% VFE ou VTFE de la flotte
2022	1 therm, 2 élect	129	67%	10%
2023	9 élect, 5 therm	143	64%	15,40%
2024	5 élect, 3 therm, 1 Hyb	152	67%	19%

Etat de flotte PL

Règlementation applicable : la proportion minimale de véhicules à faibles émissions de transport de marchandises dont le poids total en charge autorisé est supérieur à 3,5 tonnes qui sont acquis ou utilisé [...]:

- 10 % du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2025 ;
- 15 % à compter du 1er janvier 2026

Renouvellements PL depuis 2022

	Nbre PL renouvelés (PL élect, PL therm, PL hyb)	Nbre total PL de la flotte GA	% VFE ou VTFE des renouvellements	% VFE ou VTFE de la flotte
2022	2 Therm	57	0%	
2023	1 Therm	59	0%	
2024	1 Therm	60	0%	
2025	"3 élect"	63	100%	4,80%

Passage à 100 % en HVO à/c sept 2024 pour la flotte de PL et VL de GA